



HAL
open science

Comment se positionne la Maison des Paysans Dordogne dans le parcours à l'installation? Une alternative paysanne parmi les acteurs de l'installation agricole en Dordogne

Laurie Robert-Deschamps

► To cite this version:

Laurie Robert-Deschamps. Comment se positionne la Maison des Paysans Dordogne dans le parcours à l'installation? Une alternative paysanne parmi les acteurs de l'installation agricole en Dordogne. Sciences du Vivant [q-bio]. 2017. dumas-01628238

HAL Id: dumas-01628238

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01628238>

Submitted on 6 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

- CFR Angers
 CFR Rennes



Année universitaire : 2016-2017

Spécialité :

Horticulture

Spécialisation (et option éventuelle) :

Gestion Durable des Territoires Ruraux

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
 de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
 d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Comment se positionne la Maison des Paysans Dordogne dans le parcours à l'installation ?

Une alternative paysanne parmi les acteurs de l'installation
agricole en Dordogne

Par : Laurie ROBERT-DESCHAMPS

Structure d'accueil : Maison des Paysans Dordogne - salle n°7, Centre Jules Ferry - 24100 Bergerac

Soutenu à Gradignan (33) le 26/09/2017

Devant le jury composé de :

Président : Bernard DEL'HOMME

Maître de stage : Domiane BAILLON

Enseignant référent : Nathalie CORADE

Autres membres du jury :

Nicolas LEMOIGNE, maître de conférences,
Université Bordeaux Montaigne

Véronique BAUGET, animatrice régionale, Terre
de Liens

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui par leur appui, leurs conseils, leur présence tout au long de ce stage ont permis le bon déroulement de cette étude et la rédaction de ce mémoire.

Tout d'abord, je tiens à remercier les animatrices de la Maison des Paysans et de la Confédération Paysanne. Anne-Maëlle, Domiane, Myriam et Sandrine, merci de m'avoir intégrée à votre équipe.

Merci Anne-Maëlle de m'avoir prise sous ton aile afin que je puisse notamment découvrir les accueils collectifs et les cafés installation. On partagera une chouquette quand je reviendrai ! Merci Domiane d'avoir partagé un peu de ton quotidien en m'emmenant lors de tes rendez-vous individuels et pour m'avoir invitée au conseil d'administration de Terre de Liens. Merci à vous deux pour tous les bons moments passés durant le trajet et le séjour au Bec Hellouin ainsi que durant ces six mois de stage ! Merci de m'avoir fait découvrir le monde de l'accompagnement, celui où le porteur de projet est libre de tous ses choix et où l'accompagnatrice est là pour l'aider à avancer plutôt que pour lui indiquer la direction qu'il devrait prendre.

Merci à Myriam pour nos riches discussions et pour l'invitation lors de la journée législatives à la ferme et à Sandrine, pour ta bienveillance, ta gentillesse.

Merci aux administrateurs de la Maison des Paysans d'avoir accepté de me prendre en stage et pour les fraises, fromages ou chocolats partagés lors des conseils d'administration ! Merci à Emmanuel d'avoir suivi l'avancée de cette étude et pour ses interrogations et conseils pertinents. Merci Jacques de m'avoir accueillie chez toi, pour tes riches enseignements.

Je tiens aussi à remercier les animateurs de la FADEAR, Martin et Julien, pour les deux jours passés à Bagnolet riches d'enseignements, pour leur dynamisme et la convivialité instaurée entre tous.

Merci également aux représentants des structures interrogés pour cette étude. Merci pour votre accueil et le temps passé à m'expliquer votre métier et votre vision de l'accompagnement. Merci Isabelle Chabaud de m'avoir invitée à assister à un rendez-vous à la MSA.

Je remercie tout particulièrement les paysans rencontrés. Merci de m'avoir livré une partie de votre vie, de vos difficultés et de vos joies. Passer une heure ou une après-midi à vos côtés est toujours un cadeau. Merci également pour les pâtés, confitures, fraises, bières, fromages ou repas partagés !

Merci enfin à ma famille et mes amis qui m'appuient et m'encouragent sans cesse dans tous mes projets.

Sommaire

Remerciements	
Liste des illustrations	
Liste des abréviations	
Glossaire	
Introduction	1
I. La Dordogne, territoire propice aux installations dans lequel la Maison des Paysans doit trouver son positionnement	5
I.1. Un territoire varié et une agriculture de terroir, diversifiée, propices aux installations....	5
I.1.a. Les 4 visages de la Dordogne définis par l’agriculture et la forêt.....	5
I.1.b. L’attractivité de la Dordogne : un territoire d’accueil propice à l’installation	6
I.1.c. Dynamiques politiques et syndicales sur le département : relocaliser l’alimentation et soutenir les installations.....	6
I.2. La diversité des organismes d’accompagnement à l’installation en Dordogne	7
I.2.a. Présentation des structures agréées pour le parcours à l’installation aidée	7
I.2.b. Autour de l’installation : une diversité de structures.....	11
I.2.c. Outils nouveaux et fleurissement des offres d’accompagnement	12
I.3. Les nouveaux installés en Dordogne : les HCF majoritaires au PAIT mais pas sur le terrain.....	13
I.3.a. Un nombre d’installations stable depuis quelques années.....	13
I.3.b. Les profils des nouveaux installés et caractéristiques de leurs exploitations : les structures ne rencontrent pas les mêmes types de personnes.....	14
I.3.c. Des installations coûteuses généralement pérennes, avec plus de difficultés pour les HCF	16
I.4. Clarifier l’offre d’accompagnement au regard des besoins : une nécessité pour la Maison des Paysans.....	18
I.4.a. L’installation : évolutions et émergence d’une offre concurrentielle.....	18
I.4.b. Aller à la rencontre des acteurs : entretiens avec des structures en lien avec l’installation et des nouveaux installés	19
I.4.c. Liste de contacts : rencontres choisies, conseillées ou impossibles	20
II. Malgré la présence d’une diversité d’organismes d’accompagnement, s’installer reste un parcours du combattant	22
II.1. Un échantillon de nouveaux installés s’approchant des tendances du PAIT et qui reste hétérogène.....	22
II.1.a. Installation aidée : la DJA pour 2/3 de l’échantillon, avec une majorité d’installations HCF	22
II.1.b. Productions diversifiées et nombre d’ateliers restreints	24
II.1.c. S’installer se compte en années.....	25

II.1.d.	L'installation : un souhait de liberté.....	25
II.2.	Définir ses besoins et contacter les acteurs : un choix orienté sur conseils	26
II.2.a.	Des besoins peu identifiés au début du projet	27
II.2.b.	Les 4 principaux besoins : foncier, financier, administratif, compétences entrepreneuriales.....	28
II.2.c.	Le choix des structures se fait sur conseils et les nouveaux installés ont su s'entourer	30
II.2.d.	Nécessité de se former, s'intégrer au territoire et financer son projet.....	31
II.3.	Difficulté d'accès au foncier, porte d'entrée du parcours aidé	33
II.3.a.	Une diversité d'organismes pour trouver du foncier	34
II.3.b.	Le réseau : voie royale pour trouver du foncier d'après l'échantillon.....	35
II.3.c.	Autres moyens d'accéder au foncier : se tester ou s'associer.....	36
II.3.d.	Financer son foncier : louer ou accéder à la propriété.....	37
II.4.	Installation aidée : entre difficulté de prévoir et satisfaction d'être encadré	38
II.4.a.	L'accompagnement : des définitions similaires pour les nouveaux installés et les structures.....	38
II.4.b.	Un accompagnement réalisé par une ou deux structures agréées.....	39
II.4.c.	Les nouveaux installés satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié.....	40
II.4.d.	Mais cet accompagnement n'est pas le seul facteur de réussite de l'installation	41
III.	Des perspectives pour la Maison des Paysans et son réseau.....	43
III.1.	La Maison des Paysans, un accompagnement innovant, avec une spécificité forte	43
III.1.a.	La Maison des Paysans, concurrente des autres structures d'accompagnement	43
III.1.b.	L'accompagnement « Maison » : un accompagnement individuel humain	45
III.1.c.	Un accompagnement collectif basé sur l'échange.....	47
III.2.	Définir le rôle de chacun et faire réseau.....	48
III.2.a.	S'installer grâce au seul réseau dit alternatif est désormais possible	48
III.2.b.	Des partenariats essentiels aux frontières parfois floues	49
III.2.c.	Une organisation du réseau en Nouvelle Aquitaine	50
III.3.	De nouveaux outils pour améliorer l'accompagnement.....	50
III.3.a.	Développer les outils d'accompagnement individuel à l'installation.....	50
III.3.b.	Elargir les outils d'accompagnement collectif : formations et rencontres	52
III.3.c.	De nouvelles actions pourraient impliquer de nouveaux financements	53
	Conclusion.....	54
	Bibliographie	56
	Annexes	

Liste des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la Dordogne en France	5
Figure 2 : Les quatre visages de la Dordogne	5
Figure 3: Schéma du parcours "idéal" de l'installation.....	7
Figure 4 : Les trois types de parcours de l'installation : DJA, pH ou sans aide	8
Figure 5 : La marguerite de l'agriculture paysanne	10
Figure 6 : Répartition des organismes accompagnant l'installation au sens large en Dordogne	11
Figure 7 : Résumé de la prise de contact auprès des nouveaux installés	21
Figure 8 : Répartition des fermes de l'échantillon selon les aides à l'installation.....	23
Figure 9 : Des productions très diverses parmi l'échantillon.....	24
Figure 10 : Localisation des fermes interrogées en Dordogne	24
Figure 11 : Années d'installation des 21 fermes de l'échantillon	25
Figure 12 : Répartition du nombre d'enquêtés selon la durée entre leur première démarche et leur installation	25
Figure 13 : Réponses des interrogés à la question "pourquoi avez-vous souhaité vous installer ?"	26
Figure 14 : Réponses à la question "Quels étaient vos besoins au début du projet ?"	27
Figure 15 : Etoile des capitaux du porteur de projet modifiée et adaptée pour cette étude	28
Figure 16 : Somme des besoins des Nouveaux Installés enquêtés	29
Figure 17 : Besoins des nouveaux installés de type "classique" et "néo-paysans"	29
Figure 18 : Réponses à la question "Pourquoi avez-vous choisi cette structure ?"	30
Figure 19 : Trouver du foncier : différents interlocuteurs existent en Dordogne.....	34
Figure 20 : Les différents moyens par lesquels les nouveaux installés de l'échantillon ont trouvé leur foncier	35
Figure 21 : Accompagnement des nouveaux installés enquêtés réalisés par une ou deux structures	39
Figure 22 : La DJA : la demander ou la refuser ?	40
Figure 23 : Rester déterminé face aux nombreux obstacles du parcours de l'installation	41
Figure 24 : Les raisons de la réussite de l'installation, en nombre de citations	42
Figure 25 : Les spécificités de l'accompagnement individuel de la Maison des Paysans	45
Figure 26 : Postures d'accompagnement des 4 structures agréées	45
Figure 27 : Spécificité de la Maison des Paysans par rapport à l'accompagnement collectif et la mise en réseau du porteur de projet.....	47
Figure 28 : Positionnement des 4 structures agréées selon la mise en réseau proposée.....	47
Figure 29 : Liens entre les acteurs de l'installation en Dordogne.....	48
Figure 30 : Avis des Nouveaux Installés sur l'approvisionnement de la restauration collective et les PAT	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des structures agréées dans le dispositif du parcours à l'installation .	9
Tableau 2 : Comparaison et analyse des plaquettes des structures disponibles au PAIT	10
Tableau 3 : Profils des porteurs de projet selon les structures rencontrées	14
Tableau 4 : Profils des projets selon les structures rencontrées	15
Tableau 5 : Difficultés rencontrées par les HCF et CF lors de leur installation selon les Enquêtes Oréade-Brèche/Tercia, 2013	16
Tableau 6 : Deux enquêtes différentes ont été menées lors de cette étude.	19
Tableau 7 : Liste des représentants des structures rencontrés	20
Tableau 8 : Limites de l'étude, liées à l'enquête et à l'analyse	21
Tableau 9 : Nombre de créations ou reprises selon le type d'installation	23
Tableau 10 : Typologie des Nouveaux Installés.	23
Tableau 11 : Les Nouveaux Installés de l'échantillon ont utilisé différents moyens pour pallier au manque de compétences	32
Tableau 12 : Moyens de financement utilisés par les nouveaux installés interrogés	33
Tableau 13 : Des définitions de l'accompagnement partagées entre Nouveaux Installés et structures interrogées.	38
Tableau 14 : Proportion de prestations réalisées par la Maison des Paysans en Dordogne	43
Tableau 15 : Réponses des structures agréées à la question "Pourquoi les porteurs de projets vous choisissent-ils plutôt qu'une autre structure ?"	44
Tableau 16 : Thématiques du guide d'installation	51

Liste des abréviations

AB : Agriculture Biologique

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

AITA : Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CER : CERFrance

CF : Cadre Familial

CFE : Centre de Formalités des Entreprises

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CMD : Contrat de Mise à Disposition

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

FADEAR : Fédération Associative de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

FDCUMA : Fédération Départementale des CUMA

FIFIAA : Fonds d'Intervention pour le Foncier au service de l'Installation en Agriculture en Aquitaine-Atlantique

HCF : Hors Cadre Familial

JA : Jeune Agriculteur

MDP : Maison des Paysans

MFR : Maison Familiale Rurale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NI : Nouvel Installé

NIMA : Non Issu du Milieu Agricole

PAIT : Point Accueil Installation Transmission

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PH : Prêt d'Honneur

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : Surface Agricole Utile

Glossaire

Accueil collectif : session de regroupement de porteurs de projets afin de présenter l'accompagnement proposé par la Maison des Paysans. D'une durée de 2h, chacun se présente tour à tour et un temps d'échange et de questions-réponses permet à chaque porteur de projet de partager leurs expériences ou inquiétudes. La Maison des Paysans en organise 2 par mois.

Bail rural : Un bail rural est un contrat par lequel un propriétaire agricole met à disposition d'un exploitant agricole des terres ou des bâtiments agricoles, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer ou d'un partage de récolte.

Bail rural environnemental : Le bail rural à clauses environnementales est une forme de bail rural prévu par la loi d'orientation agricole du 20 janvier 2006 et créé par décret du 8 mars 2007 n° 2007-326. Il vise à garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles qu'il désigne.

BPREA : Le Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole prépare à l'installation en agriculture et aux emplois de responsable d'atelier d'élevage ou de cultures. Il s'agit d'un diplôme de niveau IV du Ministère en charge de l'agriculture permettant d'obtenir la capacité professionnelle agricole et ainsi pouvoir demander la DJA.

Café installation : Les cafés-installation sont des soirées d'échanges informels autour d'un thème en lien avec l'installation : foncier, espace test, permaculture... Ils réunissent dans une ambiance conviviale des agriculteurs en cours d'installation, récemment installés ou plus expérimentés ainsi que toute personne impliquée dans le milieu rural. La Maison des Paysans organise 1 café installation par mois, sauf en juillet et août, c'est-à-dire 10 cafés par an.

CDOA : les Commissions départementales d'orientation agricole ont un rôle consultatif auprès du préfet, dans le cadre du Projet Agricole Départemental qui détermine les priorités d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation. Dans les faits, la CDOA a notamment son mot à dire pour l'obtention d'une autorisation d'exploiter, pour les demandes de DJA, etc. La CDOA est une commission mixte, comprenant des représentants de l'État et des collectivités locales, du secteur agricole (MSA, syndicats, banques...), d'activités économiques directement concernées par l'agriculture, d'experts ou d'associations.

Cédant : Le cédant est un agriculteur qui transfère un actif (par une opération de cession) à une autre personne qui en devient propriétaire, ici, le repreneur. Les cédants sont majoritairement des personnes qui partent à la retraite. Il peut donc vendre ses parts dans une société ou son exploitation agricole.

CERFrance : Centre d'économie rurale, association de gestion et de comptabilité. C'est un cabinet d'expertise comptable et de conseil, sous forme associative. Sa particularité est d'être historiquement très implanté sur le secteur agricole.

Chambre d'agriculture : Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires. Elles sont chargées de représenter l'ensemble des différents agents économiques de l'agriculture : exploitants agricoles, mais aussi propriétaires, salariés, et organisations agricoles telles que les mutualités, coopératives, crédits et syndicats à vocation générale et d'accompagner les exploitants agricoles dans leur développement.

Confédération Paysanne : La Confédération paysanne est un syndicat agricole français. Elle est membre de la coordination paysanne européenne et de Via Campesina. Créée en 1987, la

Confédération paysanne a obtenu 19,7 % des voix lors des dernières élections aux Chambres d'agriculture en 2013. Elle avait obtenu 19,6 % en 2007 et 26,82 % en 2001. La Confédération paysanne est présente dans la quasi-totalité des départements français et milite pour une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement, de l'emploi agricole et de la qualité des produits.

Conjoint collaborateur : Lorsqu'elle exerce sur l'exploitation une activité professionnelle régulière sans être rémunérée, la personne mariée, pacsée ou vivant en concubinage avec un chef d'exploitation peut opter pour le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole. Ce statut permet de bénéficier également de la protection maladie universelle et le chef d'exploitation, cotise pour faire bénéficier au conjoint collaborateur de droits propres en matière de retraite, protection contre les aléas vie privée ou accident du travail

Cotisant solidaire : Un cotisant solidaire, est une personne physique ou morale exerçant le métier d'agriculteur sur une petite surface (inférieure à la moitié et supérieure à 1/8 de la surface minimale d'installation) ou dont le temps de travail en prolongement de l'activité de production est inférieur à 1 200 heures par an et supérieur à 150 heures. Ce statut implique des cotisations à un organisme de protection sociale (MSA), et permet notamment aux retraités agricoles de continuer à exercer leur métier afin d'en obtenir un complément de revenu, ou à des personnes ayant une petite surface de pouvoir commercialiser leurs produits, mais sans être reconnu socialement. Ce statut limitant l'accès aux droits tels que la retraite et la maladie, seul l'accident du travail est couvert.

DJA : La dotation Jeunes Agriculteurs est accordée à condition que le porteur remplisse une condition de capacité professionnelle agricole (diplôme de niveau IV, bac pro agricole minimum), et ait établi un plan d'entreprise sur 4 ans qui traduit l'élaboration d'un projet d'installation viable permettant de dégager un revenu agricole suffisant. Le montant de la DJA est désormais de 20000 euros en moyenne et est plus fort en zones défavorisées et en montagne. Le montant de base est de minimum 4000 euros en zone de plaine, 8 000 euros en zone défavorisée. Ce montant est modulé (pourcentage ajouté au montant de base) pour les installations hors cadre familial, les projets répondant aux principes de l'agro-écologie et les projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi et les investissements importants. C'est une aide de l'Etat attribuée à titre personnel.

Financement participatif : Le financement participatif ou crowdfunding est une expression décrivant tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet. Des sites internet, nommés plateformes, permettent aux internautes de faire des dons ou de prêter de l'argent afin d'aider à la réalisation de projets.

Grand Périgueux : Le Grand Périgueux est une structure intercommunale française (43 communes) située dans le département de la Dordogne, dont le siège est fixé à Périgueux. Elle prend effet le 1er janvier 2014. Elle a développé une compétence de soutien au développement de l'agriculture durable et au développement forestier, à l'approvisionnement de la restauration collective et d'aide à la promotion, à la transformation ou la commercialisation de produits locaux. Elle aide aussi certains porteurs de projet à trouver du foncier sur son territoire.

HCF : L'installation Hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un PACS ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil). Ce critère est vérifié à la date de dépôt de la demande des aides à l'installation.

Installation : Une installation agricole est un processus : un porteur de projet agricole doit mobiliser des ressources (argent, main d'œuvre, matériels, informations) en vue de disposer d'un outil de production fonctionnel qui permet de répondre à ses besoins et attentes (revenu suffisant, insertion dans la vie locale, etc.). D'après la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'installation est la 1^{ère} affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales.

Installation aidée : Si elle rentre dans le programme AITA : essentiellement DJA + PH. Avant 2015, seulement DJA

Maison des Paysans : Association pour la promotion de l'Agriculture paysanne et d'accompagnement à l'installation et la transmission agricole, créée en Dordogne en 2010. Elle accompagne les porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture et les cédants souhaitant transmettre en se basant sur les critères de l'agriculture paysanne et de l'éducation populaire.

NIMA : Personne non issues du milieu agricole : personne dont les parents (et si possible les grands parents, oncles et tantes) ne sont pas ou n'étaient pas actifs agricoles (agriculteurs ou salariés) ; stagiaires en formation professionnelle continue dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou actifs agricoles (agriculteurs, salariés en CDI) arrivés dans les métiers sans formation agricole initiale.

Nouvel Installé : Personne étant installée depuis moins de 10 ans, cotisant à la MSA, pouvant être agriculteur à titre principal, secondaire ou cotisant solidaire.

Parcours à l'installation : l'installation est avant tout un parcours, le porteur de projet étant au départ porteur d'idée en phase d'émergence de son projet, il passera ensuite par différentes étapes telles que la formation, le dimensionnement de son projet et enfin sa concrétisation : l'installation. Le porteur de projet, lors de son parcours à l'installation, doit rencontrer et se présenter à différentes structures et la porte d'entrée du parcours aidé (par le programme AITA, financement européen, national et régional) est le PAIT.

Pays'en Graine : Association qui a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables, en priorité en Agriculture Biologique, qui respectent l'Homme et son environnement et sont ancrées dans leur territoire. Pour cela elle coordonne, anime et gère l'Espace-Test Agricole périgourdin constitué d'un réseau de lieux test autonomes et répartis en « archipel » sur le territoire de la Dordogne. La démarche est de permettre aux porteurs de projets agricoles de tester, valider, créer dans un cadre sécurisé sur le modèle des couveuses d'entreprises, en partenariat avec BGE Altitude 24 (couveuse), la Maison des Paysans et Agrobio Périgord.

Prêt d'Honneur : Prêt à taux 0 pouvant aller de 5 à 20 000€ sur 2 à 5 ans, obligatoirement adossé à un prêt bancaire. Le Prêt d'Honneur est géré par Initiative Périgord, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Il permet un apport de trésorerie et a pour objectif de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire.

Portage foncier : En partenariat avec la Région, les départements et les caves coopératives, la Safer peut, pour des projets ciblés, assurer le portage foncier pour des personnes en cours d'installation, le temps nécessaire à la bonne fin de l'opération (5 ans). Les principes de base : achat du foncier par la Safer, mise en location à un jeune agriculteur dans le cadre d'une convention d'occupation précaire de 5 ans, loyer indexé sur le barème départemental du fermage. Les loyers viennent en déduction du prix d'acquisition au moment du rachat par le jeune agriculteur, à l'issue du portage Safer.

Prêts bonifiés : La bonification d'intérêts consiste pour l'État à alléger les charges financières de l'agriculteur pour certains emprunts dans des domaines qu'il souhaite favoriser. Les prêts « bonifiés » ont des taux inférieurs à ceux pratiqués sur le marché, l'État prenant à sa charge une partie des intérêts sous la forme d'une subvention. Les prêts bonifiés ont été supprimés en 2017 pour être remplacés par la nouvelle modulation « investissements » de la DJA.

Projet : "Un projet est une action spécifique, nouvelle, qui structure méthodiquement et progressivement une réalité à venir, pour laquelle on n'a pas encore d'équivalent" selon la définition de l'AFNOR. Dans un projet, on peut distinguer plusieurs étapes. Au départ, survient une idée, qui établit le besoin ou l'opportunité à partir de laquelle le projet est conçu. Ensuite, au cours de l'étape de la conception proprement dite, il y a lieu de faire une estimation des options, des stratégies et des

démarches à suivre, ayant un but à accomplir pour s'orienter. Enfin, c'est le tour de la mise en œuvre.

SAFER : Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) sont des organismes créés en France par la loi d'orientation agricole de 1960. Elles ont pour mission d'améliorer les structures foncières par l'installation ou le maintien d'exploitants agricoles ou forestiers, par l'accroissement de la superficie de certaines exploitations agricoles ou forestières, par la mise en valeur des sols et, éventuellement, par l'aménagement et le remaniement parcellaires. Elles concourent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique et ont connaissance de l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination des terres agricoles. Elles assurent la transparence du marché foncier rural.

Seegers Conseil : Entreprise de conseil de gestion implantée dans l'Est du département de la Dordogne, créée en 2010.

Stage parrainage : Le stage parrainage intervient pour faciliter l'installation du porteur de projet en l'accueillant comme stagiaire sur l'exploitation pendant les 3 à 12 mois précédant l'installation. Le stage parrainage, vise à professionnaliser le futur jeune agriculteur en lui permettant de réaliser un stage rémunéré sur l'exploitation du cédant, ou dans la société dans laquelle il s'apprête à succéder à un associé qui lui cédera tout ou partie de ses parts.

Syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) : Jeunes agriculteurs est un syndicat professionnel agricole dont les adhérents sont, en majorité, des agriculteurs, et dont les responsables élus sont tous âgés de moins de 35 ans. La représentativité des syndicats agricoles est évaluée à l'occasion de l'élection des représentants dans les chambres d'agriculture, tous les 7 ans. JA fait systématiquement liste commune avec la FNSEA. Au niveau national, cette liste commune a obtenu 53.39% des suffrages exprimés en 2013. JA s'est donné comme missions fondamentales de promouvoir le métier d'agriculteur et de favoriser l'installation de jeunes et le renouvellement des générations, en particulier en facilitant la transmission d'exploitations par des agriculteurs âgés.

Terre de Liens : Terre de Liens est un mouvement citoyen français dont l'une des ambitions est de supprimer le poids de l'acquisition foncière pour les agriculteurs, ainsi que d'œuvrer à la préservation du foncier, en luttant notamment contre la spéculation foncière et l'artificialisation des terres agricoles. Il est né en février 1998. Terre de Liens est depuis devenue trois entités : une association, une foncière et un fonds de dotation. La Foncière Terre de Liens est un outil permettant d'émettre des actions afin de recueillir de l'épargne citoyenne, à partir de 100 € par action. Celle-ci est utilisée pour acquérir des fermes en vue de l'installation de paysans pratiquant l'agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Ces agriculteurs louent les terres à Terre de Liens selon les principes du fermage en signant des baux ruraux environnementaux, qui possèdent des clauses obligeant le fermier à respecter des règles environnementales (agriculture biologique, préservation de haies, mares, zones humides, etc.).

Transmission : La transmission est une étape délicate dans la vie d'une exploitation car elle engendre des démarches administratives, la perte de revenus et une fiscalité, liée à la cession, parfois lourde. Historiquement, les exploitations agricoles sont des entreprises familiales. Dans ce cadre, la transmission s'accomplit entre les parents et les enfants (ou les petits-enfants). Les transmissions d'exploitations s'effectuent de plus en plus hors du cadre familial.

Introduction

En cinquante ans, la France a perdu plus de trois millions d'agriculteurs, pour la majorité partis à la retraite et non remplacés. De quatre millions en 1963, ils ne sont plus qu'environ 900 000 aujourd'hui. Le nombre d'exploitations a suivi la même tendance, avec 500 000 exploitations aujourd'hui. (Cini, 2016) En 20 ans, il y a eu une diminution de plus de 50 % du nombre d'exploitations agricoles et un doublement de leur taille. La disparition d'exploitations permet l'agrandissement de celles qui se maintiennent (Agrapresse, 2015). L'âge moyen des chefs d'exploitation augmente (Fougier, 2016), et le taux de remplacement des départs n'est que de 74% (MSA, 2016). Le besoin de renouvellement des générations en agriculture est alors incontournable puisque « la présence d'agriculteurs sur un territoire remplit un triple rôle : un rôle économique, un rôle socio-territorial et un rôle environnemental. Chaque installation compte. » (Kernaleguen, 2011).

Aujourd'hui, de plus en plus de personnes entrant dans les métiers agricoles, que ce soit en tant que salarié ou chef d'exploitation, ne sont pas issus du milieu agricole c'est-à-dire qu'ils ne sont pas enfants ou conjoints d'agriculteurs. En effet, ces dernières années, environ 25% des agriculteurs qui se sont installés avec les aides de l'Etat ne sont pas originaires du milieu agricole alors qu'ils n'étaient que 13% dans cette situation en 1998. Cette tendance est liée à la baisse du nombre d'agriculteurs conjuguée à la baisse du nombre d'enfants d'agriculteurs qui s'installent ou qui deviennent salariés de l'agriculture (choix d'une autre orientation que l'agriculture notamment) (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011).

Ainsi, le renouvellement des générations ne se fera qu'avec l'installation de personnes non issues du milieu agricole, dites « NIMA », qui s'installent donc hors du cadre familial. Pour cette étude, la définition retenue des personnes non issues du milieu agricole (NIMA) est la suivante : personnes dont les parents (et si possible les grands parents, oncles et tantes) ne sont pas ou n'étaient pas actifs agricoles (agriculteurs ou salariés) ; stagiaires en formation professionnelle continue dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou actifs agricoles (agriculteurs, salariés en CDI) arrivés dans les métiers sans formation agricole initiale.

Les personnes s'installant hors du cadre familial sont qualifiées par ce qu'elles ne sont pas et sont appelées « HCF » ou Hors Cadre Familial. L'installation Hors Cadre Familial (HCF) s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint) jusqu'au 3^{ème} degré. Les personnes HCF peuvent donc être issues ou non du milieu agricole. D'après la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'installation est la 1^{ère} affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales. Hors, l'installation est avant tout un parcours, le porteur de projet étant au départ porteur d'idée, en phase d'émergence de son projet, il passera ensuite par différentes étapes telles que la formation, le dimensionnement de son projet et enfin sa concrétisation : l'installation.

Que les personnes souhaitant s'installer soient HCF et/ou NIMA, leurs besoins sont différents de ceux qui les ont précédées : besoin de trouver du foncier ou une exploitation à reprendre, de se former et de découvrir le milieu agricole si les personnes n'en sont pas issues... Ainsi, outre la nécessité d'accompagner les cédants à transmettre leur exploitation, il est indispensable d'accompagner ces porteurs de projets dans leur parcours d'installation, pour qui l'installation agricole est très souvent une reconversion professionnelle (Bustos et al., 2016).

À ce jour, il n'y a pas de définition de l'accompagnement. Cette définition est multiple et s'adapte à chacun, et à chaque situation. On peut se référer à la définition commune du verbe « accompagner », qui s'exprime en trois éléments : « Se joindre à quelqu'un/pour aller où il va/en même temps que lui » (Paul, 2012). L'accompagnement d'une personne dans la construction de son projet, avec des pratiques adaptées au moment dans lequel se trouve cette personne, a pour principal objectif d'apporter de la réflexivité sur le projet. L'accompagnement dépasse le conseil et contrairement à l'expert, « l'accompagnateur s'efforce de ne pas orienter le porteur de projet vers des choix qui ne sont pas les siens, mais au contraire de donner l'autonomie dans les choix. La démarche d'accompagnement proprement dite s'adresse tout d'abord à l'individu, dans la réalisation d'un futur désiré par lui, et dont il sera le seul pilote. » (Tallon et al., 2010).

L'accompagnement à l'installation agricole est lié au programme AITA (Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture), qui a vocation à suivre la politique nationale en faveur de l'installation. Ce programme est financé par l'Etat, la Région, les collectivités territoriales et, selon les actions, l'Union Européenne. L'objectif de ce programme est de « favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations des futurs cédants notamment par le biais d'actions de formation et de conseil, ainsi que d'actions de communication et d'information ». Son ambition est « d'accompagner les porteurs de projet dans leur diversité qu'ils soient issus ou non du milieu agricole, qu'ils s'installent dans le cadre familial ou hors-cadre familial ou sur une exploitation nécessitant d'être confortée sur le plan économique ». Le programme AITA s'articule ainsi autour de 6 volets :

- L'accueil de tous les porteurs de projet via les points accueil installation,
- Le conseil à l'installation pour aider à formaliser le projet d'installation,
- La préparation à l'installation via la réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé et les stages constitutifs,
- Le suivi du nouvel exploitant durant les premières années suivant l'installation,
- L'incitation à la transmission via l'accompagnement individuel des cédants en amont de la transmission et les aides aux propriétaires bailleurs,
- La communication et l'animation. (Ministre de l'agriculture, 2016)

Ainsi, le programme, bien qu'adapté à l'accompagnement et les outils utilisés sur le terrain, conditionne en partie l'accompagnement qui est proposé par les structures d'accompagnement à l'installation : en effet, ces structures répondent à des appels à projet afin d'obtenir des conventions financières pour leurs actions.

Le programme AITA permet aussi aux porteurs de projets de bénéficier de l'aide au conseil à l'installation pour tous les porteurs de projet passés par un PAI (point accueil installation), guichet d'accueil, information et orientation dans le parcours à l'installation. L'aide au conseil peut porter sur la réalisation de différentes prestations par des structures agréées. Ces prestations, nécessaires selon le type d'installation, sont en partie financées par le FSE et le Conseil Régional Aquitaine et le Conseil Départemental de Dordogne, permettant d'en réduire le coût pour le porteur de projet. Ces prestations d'accompagnement individuel sont de deux types :

- Accompagnement pré-installation : Diagnostic avant installation, Etude économique avant installation
- Accompagnement post-installation : Suivi technico-économique après installation

Ainsi, chaque département compte une liste de plusieurs structures agréées pour réaliser ces prestations d'accompagnement à l'installation. En Dordogne, jusqu'en août 2017, 6 structures

étaient agréées pour réaliser un diagnostic avant installation ; 5 pour une étude économique et 7 un suivi technico-économique post-installation dans le cadre du programme AITA. (Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine, 2017)

La Dordogne, en 2016, a enregistré 230 cessations d'activité. 43 exploitations ont été reprises par un conjoint et 118 installations ont eu lieu. Ce sont au moins 69 exploitations (toutes les installations n'étant pas des reprises d'exploitations agricoles) qui ont cessé leur activité, sans repreneur (Chambre d'agriculture Dordogne, 2017). Le PAIT (point accueil installation transmission) de Dordogne a rencontré 348 personnes, et 57% des porteurs de projets rencontrés étaient d'origine non agricole (Garineau, 2017). Ainsi, l'accompagnement de ces porteurs de projet aux attentes et souhaits particuliers est un enjeu crucial pour le maintien et le développement de l'agriculture sur le département.

La Maison des Paysans est une des structures agréées en Dordogne pour la réalisation des prestations ciblées par le programme AITA. Cette association créée en 2010 appartient au réseau FADEAR (Fédération Associative de Développement de l'Emploi Agricole et Rural). Créée en 1984 par des paysans membres du syndicat Travailleurs Paysans (devenu la Confédération Paysanne), la FADEAR avait pour objectif de les aider dans leur réflexion vers des pratiques plus économes, respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois ruraux et agricoles. La FADEAR, outil au service des paysans de la Confédération Paysanne, a une activité orientée sur trois pôles :

- la formation des paysans et salariés de la Confédération Paysanne,
- la fédération des associations adhérentes,
- le développement de l'agriculture paysanne, définie comme suit : « L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. » (FADEAR, 2012).

Ainsi, la Maison des Paysans est une association adhérente à la FADEAR. Ses principales missions sont l'accompagnement à l'installation pour les porteurs de projet, à la transmission pour les cédants et la promotion de l'agriculture paysanne. Elle est aussi connue pour son répertoire d'annonces de foncier et organise des formations. En 2015, la Chambre d'agriculture a perdu l'exclusivité d'accompagnement des porteurs de projets demandant la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et depuis, la Maison des Paysans accompagne de plus en plus de porteurs de projets. Le nombre de porteurs de projet accompagnés par la Maison des Paysans double chaque année depuis 2015. La DJA est une aide à l'installation sous forme de subvention de l'Etat pour le porteur de projet si celui-ci est âgé de moins de 40 ans et possède la capacité professionnelle agricole. Les différentes structures agréées par le programme AITA accompagnent aussi de nombreux porteurs de projet dans la construction de leur projet d'installation, et d'autres structures aident ces personnes à trouver du foncier, à se former ou encore à se tester. Le paysage des acteurs de l'accompagnement est devenu peu lisible, tant pour les porteurs de projet que pour les structures. Des partenariats se sont créés, des concurrences ont émergé.

Les structures agréées dans le programme AITA étant concurrentes, il est nécessaire pour la Maison des Paysans de confirmer et d'affirmer ses spécificités, voire de trouver de nouveaux outils d'accompagnement, afin de pouvoir continuer à proposer une alternative aux porteurs de projet et d'asseoir sa légitimité auprès des financeurs et des politiques. Cela nous amène à nous demander :

Comment se positionne la Maison des Paysans Dordogne dans le parcours à l'installation ? Cette problématique soulève deux sous-questions : Quelle est la spécificité de la Maison des Paysans Dordogne dans l'accompagnement à l'installation ? Quelles évolutions pour les outils d'accompagnement utilisés ?

Ainsi, la première partie de cette étude abordera le fait que la Dordogne est un département propice à l'installation, pourvu de différentes structures d'accompagnement et qu'une enquête est nécessaire afin de déterminer les vocations de chaque structure et de faire apparaître les besoins des porteurs de projet d'après les témoignages de nouveaux installés. La deuxième partie soulignera que malgré la présence d'une diversité de structures, les enquêtes auprès des nouveaux installés montrent que s'installer reste difficile et que l'accompagnement est nécessaire et participe à la réussite de leur installation. La troisième partie se concentrera sur les spécificités de la Maison des Paysans, les défis que cette association et son réseau doivent relever et présentera quelques outils pouvant être mis en place à court ou moyen terme.

I. La Dordogne, territoire propice aux installations dans lequel la Maison des Paysans doit trouver son positionnement



La Dordogne, département français situé en Nouvelle Aquitaine (figure 1), est une terre d'Histoire et de Préhistoire. 3^e département français métropolitain par sa superficie et 3^e département forestier de France, c'est aussi une terre de tourisme et d'agriculture.

Figure 1 : Localisation de la Dordogne en France
Source : <http://www.dordogne-perigord-tourisme.fr>

I.1. Un territoire varié et une agriculture de terroir, diversifiée, propices aux installations

La Dordogne présente des paysages variés et une agriculture produisant quelques fleurons de la gastronomie française, tournée vers la vente directe.

I.1.a. Les 4 visages de la Dordogne définis par l'agriculture et la forêt

La densité de population de la Dordogne est faible (46 hab/km²), comparée à celle de l'Aquitaine (78 hab/km² pour 3 206 137 habitants) et de la métropole hors Île-de-France (96 hab/km²). Le département compte 429 268 habitants. (INSEE, 2012)

Le chef-lieu du département est Périgueux. La Dordogne a quatre visages définis par l'agriculture et la forêt (figure 2).

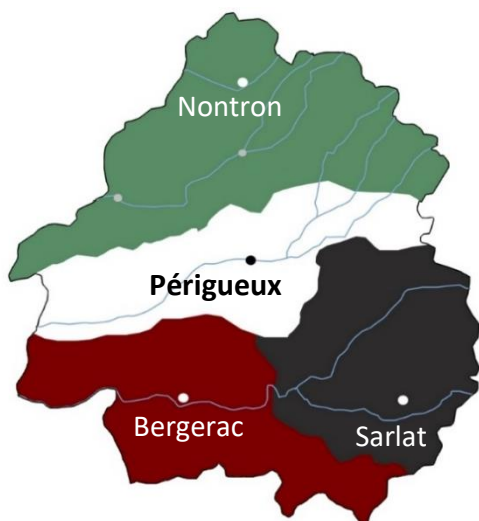


Figure 2 : Les quatre visages de la Dordogne
Source : d'après carte de Camille Talks :
<http://www.camilletalks.com/wp-content/uploads/2016/06/carte-dordogne-2.jpg>

Le Périgord vert, comprenant le nord du département, est nommé ainsi grâce à ses nombreuses forêts. Il fait partie du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Le Périgord blanc, comprenant Périgueux et une bande allant d'Est en Ouest, doit son nom à son sol calcaire. Le Périgord pourpre, partie Sud-Ouest du département, comprenant Bergerac, est nommé grâce à son vignoble. Le Périgord noir, partie Sud-Est du département, partie la plus touristique du Périgord, est une région très boisée, les troncs et les feuillages des arbres pouvant prendre des couleurs sombres.

La forêt occupe 45% du territoire et la Surface Agricole Utile (SAU) 40% de la surface totale du département. 7781 exploitations agricoles sont recensées en 2013, avec une SAU moyenne par exploitation modérée : 35ha au lieu de 53ha au niveau national. Les principales orientations des exploitations du département sont l'élevage et la viticulture. (Agreste, 2016)

I.1.b. L'attractivité de la Dordogne : un territoire d'accueil propice à l'installation

Il y aurait plus de 1000 châteaux en Dordogne. Le département, fort de plus de 2 millions de visiteurs par an, possède, en plus de paysages variés, un riche patrimoine historique, architectural et gastronomique. En 2012, le tourisme représente 21 % du PIB du département et « a un potentiel encore fort à développer, notamment vers les visiteurs anglo-saxons, amateurs de gastronomie française. » (Sud Ouest, 2012)

La Dordogne est le 1er département français pour tourisme à la ferme et vente directe, 22% des exploitations commercialisent en circuit court. (Agreste Aquitaine, 2012) Le département propose des produits faisant partie de la richesse gastronomique française tels que la truffe ou le foie gras ou encore le vin, la noix ou la fraise. La « richesse des produits » a été citée comme un atout pouvant favoriser les installations en Dordogne lors des entretiens menés pour cette étude et 50 % de la production est sous signes de qualité et d'origine (AOC, IGP...). (Chambre d'Agriculture de la Dordogne, 2012)

Avec un solde migratoire positif (INSEE, 2012), la Dordogne a une image de « terre d'accueil », de « département ouvert » proposant une « qualité de vie » selon les personnes rencontrées au cours de ce travail. Le foncier reste accessible malgré l'augmentation de 10% du prix en 5 ans. Les terres et prés libres non bâtis se vendent en moyenne 4690€/ha en Dordogne en 2015 contre 7610€/ha en moyenne en Aquitaine et 6010€/ha en France métropolitaine en 2015. Le foncier est moins cher dans le Périgord Vert, dans le nord du département, que dans le Périgord Noir et le Bergeracois, au sud. (FNSAFER, 2016)

Selon le bilan du PAIT 2016, 356 candidats ont été rencontrés, ce qui appuie le fait que la Dordogne est un territoire attractif pour les porteurs de projets. Le PAIT est un guichet d'accueil, d'orientation et d'information pour les personnes souhaitant devenir agriculteurs, paysans. Il en existe un dans chaque département. Il y a une hausse constante de l'activité, soit 40% de plus en 4 ans. La majorité des porteurs de projets reçus au PAIT est HCF et NIMA. Les projets sont prévus pour la majorité en agriculture biologique et les productions les plus envisagées sont le maraîchage, les bovins viande et la viticulture. (Garineau, 2017) En moyenne en Aquitaine, il y a 300 porteurs de projets ou d'idées qui sont reçus au PAIT par an. En Dordogne, la proportion continuant le parcours à l'installation en vue d'une installation aidée est faible en 2015 (8%) alors que la moyenne est de 28% en Aquitaine.

I.1.c. Dynamiques politiques et syndicales sur le département : relocaliser l'alimentation et soutenir les installations

Fort de trois Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), autour de Nontron, Bergerac et Périgueux, le département s'inscrit dans une volonté de promouvoir les circuits courts et l'alimentation de proximité, notamment dans la restauration collective publique locale. Les PAT ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. En relocalisant l'alimentation, les PAT ont aussi l'ambition de soutenir et favoriser les installations agricoles, pouvant approvisionner la restauration collective publique notamment.

Le Conseil Départemental soutient les installations et l'agriculture en général, par le biais de plans de subventions aux investissements : plans départementaux filières animales (bovins lait et viande,

ovins, caprins, aviculture) et programme agriculture biologique, vente directe et circuits courts, hydraulique et CUMA.

Les syndicats tels que la Confédération Paysanne et les Jeunes Agriculteurs travaillent sur l'installation grâce à des actions sur le terrain, leur présence en comités (par exemple en comités SAFER), du lobbying et des groupes de travail, défendant chacun un modèle agricole.

La Dordogne serait donc un territoire avec une bonne image (terre d'accueil, richesse des produits, ...), avec un potentiel de commercialisation en circuit court et touristique, des terres encore abordables par rapport à d'autres territoires et une politique agricole favorable mais qui n'arrive que peu à transformer les personnes intéressées par l'installation agricole en porteurs de projets demandant les aides à l'installation, par rapport aux autres départements de l'Aquitaine.

1.2. La diversité des organismes d'accompagnement à l'installation en Dordogne

Le département offre au porteur de projet un choix plus vaste de structures d'accompagnement par rapport à d'autres départements, comme par exemple le Lot et Garonne où seules 3 structures sont agréées et aucune n'appartient au réseau alternatif (FADEAR).

1.2.a. Présentation des structures agréées pour le parcours à l'installation aidée

Un porteur de projet qui souhaite s'installer va d'abord avoir une idée et va aller à la rencontre d'acteurs pour faire mûrir et affiner son projet. Les stades dans le cheminement du projet sont : Réflexion amont, Acquisition de compétences, Recherche de foncier si besoin, Dimensionnement économique, humain et financier, Formalités administratives.

Le parcours « idéal » de l'installation pourrait être schématisé ainsi (figure 3) :



Figure 3: Schéma du parcours "idéal" de l'installation. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Bien sûr, en réalité ce parcours n'est pas linéaire et le porteur de projet poursuit la définition de son projet en acquérant certaines compétences pendant un stage ou en rencontrant des financeurs par exemple, de plus, il peut commencer à dimensionner son projet économiquement avant même d'acquérir les compétences nécessaires à son installation. L'installation aidée intervient dans la phase de dimensionnement du projet, après que le porteur de projet ait trouvé le foncier sur lequel il souhaite s'installer (promesse de bail ou d'achat). Le parcours officiel de l'installation prévoit trois types de parcours : avec demande de Dotation Jeune Agriculteur (DJA), avec demande de prêt d'honneur (PH) ou sans aide.

La DJA est une aide à l'installation sous forme de subvention de l'Etat pour le porteur de projet si celui-ci est âgé de moins de 40 ans et possède la capacité professionnelle agricole. L'obtention totale de la DJA implique le respect du prévisionnel (plan d'entreprise) et l'obtention d'un revenu disponible agricole au moins égal à un SMIC au bout de la 4^{ème} année. Le Prêt d'Honneur est un prêt à taux 0 entre 5 000 et 20 000€ sur 2 à 5 ans, adossé à un prêt bancaire, pour les personnes non éligibles à la DJA.

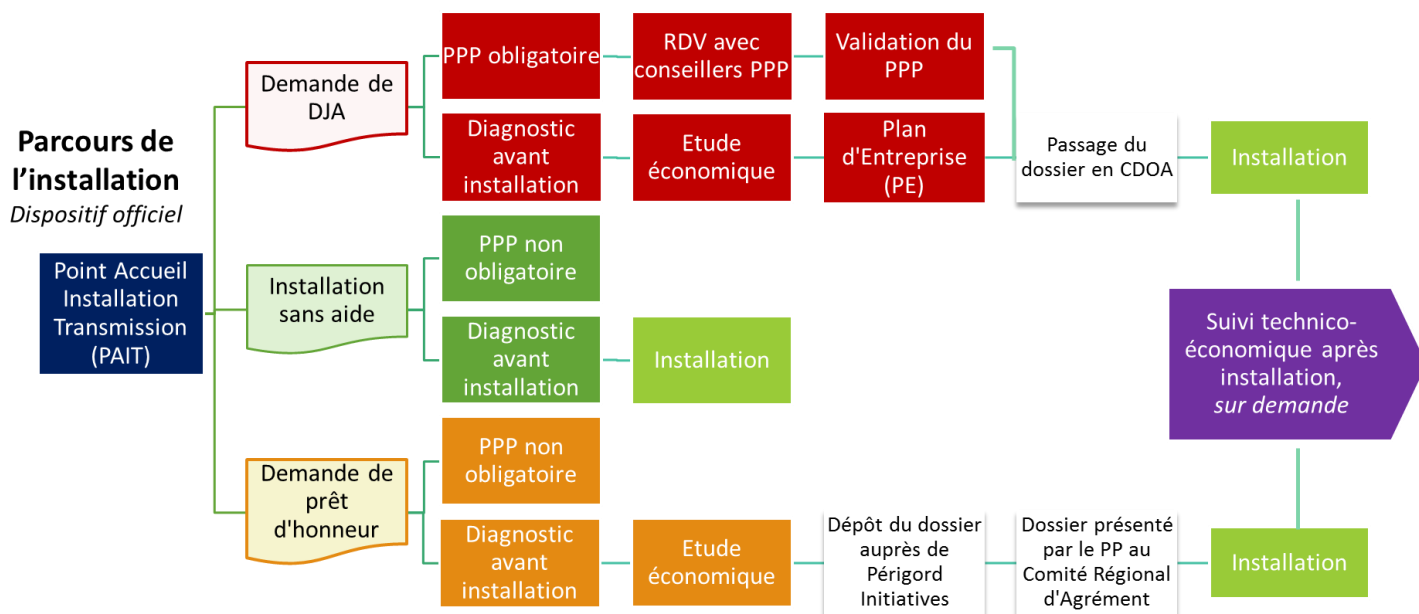


Figure 4 : Les trois types de parcours de l'installation : DJA, pH ou sans aide. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Selon le type de parcours (figure 4) choisi par le porteur de projet, certaines étapes seront obligatoires pour débloquer les financements DJA ou PH. C'est le cas de la réalisation du diagnostic avant installation, de l'étude économique et du Plan d'Entreprise ainsi que de la validation du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) pour le parcours DJA. Le PPP est un ensemble d'actions permettant d'acquérir les compétences identifiées comme manquantes. Une des actions obligatoires est le stage 21h, il pourra également contenir des stages en exploitations agricoles, des formations courtes ou encore une formation diplômante. Les formations à réaliser sont définies par deux conseillers PPP (conseillers projet et compétence) en accord avec le porteur de projet, lors du rendez-vous PPP.

Les documents et prévisionnels demandés pour avoir accès à la DJA ou au prêt d'honneur (diagnostic, étude économique et pour la DJA plan d'entreprise) sont des prestations devant être réalisées par les structures agréées du département, à savoir la Maison des Paysans, la Chambre d'agriculture, Seegers Conseil, CERFrance, le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA), Agrobio Périgord, Exco Fiduciaire et le Cegara. Dans les faits, Exco Fiduciaire, le Cegara, le syndicat JA ne réalisaient pas ces prestations et Agrobio Périgord, partenaire de la Maison des Paysans, n'était agréée que pour le suivi post installation, ces dernières ne sont alors plus listées comme structures agréées depuis août 2017.

Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) est la porte d'entrée du parcours de l'installation aidée. C'est un guichet d'accueil, d'information et d'orientation ouvert à tous les porteurs de projets agricoles. C'est à partir de là que le porteur de projet choisira une structure d'accompagnement pour réaliser ces différentes prestations, parmi les 4 structures agréées et actives : la Maison des Paysans, la Chambre d'Agriculture, CERFrance et Seegers Conseil (tableau 1). Le passage au PAIT permet l'ouverture d'aide au financement de certaines prestations (diagnostic avant installation, étude économique) par le Fond Social Européen (FSE), le Conseil Régional Aquitaine et le Conseil Départemental (en Dordogne). Le porteur de projet finance donc le reste soit 100€ sur 675€ pour le diagnostic et la même chose pour l'étude économique. Le tarif pour la réalisation du Plan d'Entreprise ou d'autres prestations est laissé à l'appréciation de chaque structure. 3 de ces structures réalisent aussi les plans d'entreprise nécessaires pour la demande de DJA.

Tableau 1 : Présentation des structures agréées dans le dispositif du parcours à l'installation
 Source : Robert-Deschamps L., 2017

	Maison des Paysans	Chambre d'agriculture	CERFRance	Seegers Conseil
<i>Création</i>	2010	1944	1978	2010
<i>Localisation et couverture</i>	1 bureau à Bergerac, déplacements sur tout le département	3 antennes (Périgueux, Bergerac, Sarlat) + 5 bureaux	1 siège à Périgueux + 9 agences sur le département	1 bureau à Jayac (couverture est du département)
<i>Statut</i>	Association de promotion de l'installation agricole, de la transmission et de l'agriculture paysanne	Organisation consulaire, établissement public administratif de l'Etat	Association de gestion et comptabilité	Entreprise de conseil de gestion
<i>Valeurs</i>	« celles de l'agriculture paysanne et du réseau d'éducation populaire (se placer au niveau du porteur de projet) »	« renouveler les générations, accompagnement de tous les projets »	« disponibilité, réactivité, proximité »	« efficacité, relationnel »
<i>Dimensions traitées dans l'accompagnement à l'installation</i>	« Sociale et humaine, technique, économique, environnementale, fiscale et juridique + foncier, financier et réseau »	« réglementaire, économique, technique, juridique, foncier, financier, lien au territoire »	« stratégique, statut social, fiscal et juridique, dimension réglementaire et économique »	« économique, juridique, fiscalité »
<i>Tête de réseau</i>	FADEAR	APCA	CERFrance National	/ (indépendant)
<i>Budget global ou chiffre d'affaires</i>	130 000 € (85% lié à l'installation)	8 millions d'€	7,5 millions d'€	85 000€ (20% lié à l'installation)
<i>Effectifs</i>	2 salariées	~ 100 personnes	115 ETP	1 personne
<i>Effectifs liés à l'installation</i>	2 animatrices	8 conseillers	8 conseillers de gestion	1 conseiller
<i>Nombre de prestations réalisées en 2016</i>	Diagnostics : 15 Etude économique : 8 Plan d'Entreprise : 7	Diagnostics : 80 Etude éco : 67 Plan d'Entreprise : 30	Diagnostics : 30 Etude éco : 27 Plan d'Entreprise : ?	Diagnostics : 14 Etude éco : 9 Plan d'Entreprise : /
<i>Accompagnement de tous les porteurs de projet ?</i>	« Oui, sauf les projets en intégration. »	« Oui toutes les personnes sont accompagnées, tous les projets aussi. »	« Oui. Prioritairement on travaille avec des gens qui ont des dossiers compta-conseil chez nous. »	« Oui. Sauf S'il y a concurrence entre deux personnes. 90% de ce qui m'est demandé je traite»

L'agriculture paysanne, c'est quoi ?

L'agriculture paysanne (figure 5) repose sur 3 principes : produire, employer, préserver. Elle se base sur 6 thèmes : le travail avec la nature, la qualité des produits, la répartition (des moyens et des outils de production), le développement local, l'autonomie (décisionnelle, économique, financière et technique) et la transmissibilité (de la ferme).

L'agriculture paysanne répond aux attentes des citoyens et consommateurs : c'est une agriculture durable, environnementalement, socialement et économiquement. Respectueuse des humains, des animaux et de l'environnement, elle se place comme une alternative au modèle dominant productiviste né après-guerre.

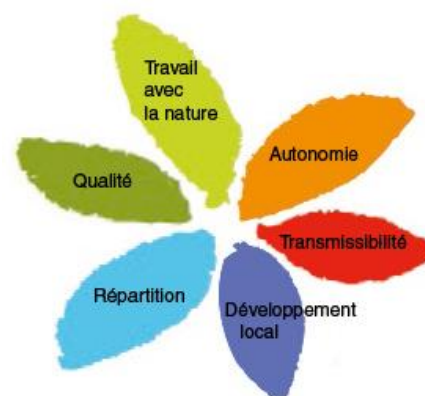


Figure 5 : La marguerite de l'agriculture paysanne

Source : www.confederationpaysanne.fr

Dans le bureau du PAIT, chaque structure a déposé une plaquette sur les actions qu'elle mène et le porteur de projet peut ainsi se documenter et choisir sa structure d'accompagnement. Il faut savoir qu'à la fin de l'entretien PAIT, 70% des porteurs de projet ont choisi leur structure d'accompagnement (Garineau, 2017). L'analyse des plaquettes des structures permet de déceler quelques différences par rapport aux outils utilisés (tableau 2).

Tableau 2 : Comparaison et analyse des plaquettes des structures disponibles au PAIT. Source : Robert-Deschamps L., 2017

	Maison des Paysans	Chambre d'agriculture	CERFrance	Seegers Conseil
Conseillers PPP	oui	oui	non	non
Diagnostic avant installation	oui « selon les critères de l'agriculture paysanne »	oui « technico-économique »	oui	oui
Etude économique	oui	oui	oui	oui
Plan d'entreprise (pour demande DJA)	oui	oui	oui	non (en collaboration avec la Chambre d'agriculture)
Suivi post-installation	oui	oui	oui	oui
Réseau de paysans ressources	oui	non	non	non
Comparaison à des références pour situer le projet	non	oui	oui	oui
Analyse	Le porteur de projet doit être acteur, rencontrer les paysans pour construire son prévisionnel qui indiquera si le projet répond aux besoins de la personne.	Le porteur de projet bénéficie de conseil, d'expertise. Le projet technique, traduit en prévisionnel économique, sera comparé aux références capitalisées par les structures pour connaître sa viabilité économique.		

L'analyse des plaquettes disponibles au PAIT permet de différencier deux approches de l'accompagnement à l'installation : une approche où le porteur de projet est acteur et va chercher les informations technico-économiques auprès de paysans installés, et une autre où il bénéficie d'avis extérieur d'après les références accumulées par la structure. Selon ce qu'attend le porteur de projet, chaque structure peut lui convenir et réaliser les prestations et formalités nécessaires à son installation. Sur ces plaquettes, aucun prix n'est indiqué. Choisir une structure d'après ces plaquettes s'avère difficile si le porteur de projet n'a pas une idée arrêtée avant de rencontrer l'animatrice du PAIT.

1.2.b. Autour de l'installation : une diversité de structures

Les structures agréées pour réaliser les documents obligatoires à une installation avec demande de DJA ou Prêt d'Honneur ne sont pas les seules à accompagner les porteurs de projets dans leur parcours à l'installation. Différents organismes (figure 6) aident le porteur de projet durant son parcours à l'installation que ce soit dans la recherche de foncier, le financement du projet, les démarches administratives, le besoin de formation ou encore la mutualisation de matériel ou la comptabilité dès lors que la personne sera installée.

Foncier	Financier	Formation	Administratif	Autre
<ul style="list-style-type: none"> • SAFER • Terre de Liens Aquitaine • Répertoire Départ Installation (RDI) • Agences immobilières • Collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques • Plateformes de financement participatif • Initiative Périgord • Conseil Départemental • Région • Organismes de cautionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • CFPPA • Agrobio Périgord • Maison des Paysans • Pays'en Graine • CERFrance • Chambre d'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • MSA • DDT • CFE 	<ul style="list-style-type: none"> • FDCUMA • AFOCG ou cabinets d'experts comptables (CERFrance, Cogedis...) • Coopératives • Syndicats

Figure 6 : Répartition des organismes accompagnant l'installation au sens large en Dordogne.
Source : Robert-Deschamps L., 2017

Dans sa recherche de foncier, la personne peut faire appel à différentes structures proposant chacune des services et outils différents, cela sera détaillé dans la suite du rapport, partie II.3. .

Concernant le financement du projet, Initiative Périgord, appartenant au réseau Initiative France, est une association travaillant en lien étroit avec la Chambre d'agriculture afin de gérer le fonds Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine (Prêt d'Honneur) : suite au dépôt du dossier de demande de Prêt d'Honneur par le porteur de projet, une rencontre est organisée puis le porteur de projet défendra son dossier en comité d'agrément. Le Conseil Départemental et la Région, grâce à différents plans de subvention aux investissements, peuvent aussi aider financièrement un porteur de projet à s'installer s'il monte un dossier.

La formation est essentielle notamment pour les personnes non issues du milieu agricole. Que ce soient des formations pratiques et/ou théoriques, longues, courtes, des stages ou des formations

diplômantes telles que le BPREA permettant d'acquérir la capacité agricole pour s'installer en demandant la DJA, elles sont toutes référencées par les différentes structures qui les proposent. Les formations principales en Dordogne seront détaillées dans la partie III.2. .

Au niveau administratif, le porteur de projet, qu'il demande ou non la DJA ou un Prêt d'Honneur, va obligatoirement passer au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour la création de son entreprise (numéro SIREN, SIRET, régime TVA...), par la DDT pour savoir s'il a besoin de demander une autorisation d'exploiter et par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour définir son régime d'affiliation (Agriculteur à Titre Principal, à Titre Secondaire, Cotisant Solidaire ou Suivi Parcellaire) et le montant de ses cotisations sociales.

La FDCUMA est un interlocuteur utile en cas de souhait de mutualisation de matériel agricole et la comptabilité pourra être effectuée si besoin par le biais de l'Association de Formation à la Comptabilité et Gestion (AFOCG) ou un cabinet d'experts-comptables.

1.2.c. Outils nouveaux et fleurissement des offres d'accompagnement

Pays'en Graine est l'association qui gère les espaces-test de Dordogne. Créée sous l'impulsion de la Maison des Paysans et d'Agrobio Périgord en 2014, Pays'en Graine permet aux porteurs de projets agricoles de tester, valider et créer leur projet dans un cadre sécurisé sur le modèle des couveuses d'entreprises (Pays'en Graine, 2017). Les lieux-test étant souvent pérennisables, le porteur de projet peut ainsi avoir accès à du foncier en plus d'apprendre en testant son activité. Se tester est aussi possible sur son propre terrain, cela permet alors de commencer à créer un réseau, de développer sa commercialisation, de connaître ses capacités de production et celles de son sol...et pouvoir envisager le parcours à l'installation plus sereinement et notamment de faciliter la réalisation de l'étude économique si une demande de DJA ou de prêt bancaire est envisagée.

La formation « de l'idée au projet » proposée par la Maison des Paysans depuis 2015 permet aux porteurs d'idées de progresser dans la construction de leur projet via la rencontre avec des paysans et des acteurs agricoles du territoire. Sur 8 jours, elle s'articule autour de visites de fermes, temps d'échange et journées de formation. Le CFPPA, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, a aussi lancé la formation « de l'envie au projet » sur 4 jours, avec globalement les mêmes objectifs.

Comme nous pouvons le voir ici, ces outils nouveaux dans l'accompagnement des porteurs de projets et d'idées en agriculture ont été créés par des associations et leur réseau. Selon Frédérique Pfrunder, Déléguée générale du Mouvement associatif, « les associations sont les premières à inventer des réponses innovantes aux besoins ou aux enjeux de société, par l'intelligence et la mobilisation collective. » (Pfrunder, 2016).

En France les offres d'accompagnement fleurissent hors des réseaux habituels : par exemple Oko Conseil situé vers Toulouse propose une aide à la conception de fermes en maraîchage sur petite surface, Néo-Agri sur Paris propose des formations pour évaluer la viabilité économique d'une ferme en maraîchage biologique et a écrit un livre-guide à l'installation. Des fermes permacoles proposent des stages et formations : par exemple la Mare des Rufaux (formation « micro-ferme » de 1 jour) et le Bec-Hellouin (formations de 5 jours « micro-ferme permaculturelle », formation « jardinier-maraîcher » de 15 jours), ces deux fermes ayant aussi publié des livres (Hervé-Gruyer, 2017). De plus l'association Fermes d'Avenir créée en 2013 propose un accompagnement des porteurs de projets en permaculture et micro-ferme à la journée ou « clef-en-main » : recherche du foncier, conception de la ferme, définition du modèle économique... et cela sur tout le territoire Français (De Rostolan, 2017).

Sur le département, il y a donc 4 structures agréées dans le dispositif du parcours à l'installation et une diversité d'organismes travaillant ou non en partenariat et collaboration. Le porteur de projet a donc le choix des structures qu'il peut contacter et solliciter, cependant la lisibilité de l'offre n'est pas évidente. La Maison des Paysans a su innover et mettre en place des outils nouveaux : formation « de l'idée au projet » ou encore création de Pays'en Graine.

I.3. Les nouveaux installés en Dordogne : les HCF majoritaires au PAIT mais pas sur le terrain

La Dordogne, attractive de par son agriculture et ses paysages, est dotée d'organismes variés accompagnant l'installation au sens large. Mais qui sont les porteurs de projet rencontrés par ces structures ?

I.3.a. Un nombre d'installations stable depuis quelques années

En Dordogne, on compte environ 120 installations par an, hors reprise de la ferme par le conjoint, pour 187 cessations totale d'activité. Ce chiffre est stable depuis 2013 (Chambre d'agriculture Dordogne, 2017). Le nombre d'installations ne compense donc pas les cessations d'activité sur le département. Sur le 120 installations/an il y a 40 installations avec DJA (dont 40% de personnes HCF) et 30 installations avec Prêt d'Honneur par an. C'est-à-dire que l'installation aidée ne représente qu'un peu plus de la moitié des installations du département.

En 2016, sur les 356 personnes rencontrées par le PAIT, 72% sont HCF. Cependant sur le terrain, les HCF sont bien moins à s'installer effectivement. Une étude menée en Aquitaine en 2013 indique que 43% des installations sont des installations HCF en Aquitaine (Oréade-Brèche, Tercia, 2013). En Dordogne, nous pouvons arriver à une estimation de la proportion d'installation HCF en 2016 en prenant en compte le nombre d'installations HCF avec DJA (16 sur 40 DJA) et Prêt d'Honneur (9 sur 30 PH) ce qui nous amène à 25 installations HCF dans le cadre de l'installation aidée. À cela il faut rajouter les installations non aidées (sans DJA ni PH) : environ 50 par an, avec une proportion estimée à environ 50% de HCF soit 25 personnes. Cette proportion a été choisie arbitrairement, et resterait à vérifier. Le département compterait donc 50 installations HCF sur 120, soit environ 42% d'installation HCF en 2016, ce qui serait en accord avec l'étude menée en Aquitaine en 2013. Nous pouvons alors confirmer qu'une grande proportion (72%) de porteurs de projets souhaitant s'installer hors du cadre familial (HCF) se présente et se renseigne au PAIT mais que sur le terrain, les HCF représentent moins de la moitié des installations (42%). Il serait intéressant de mener une étude pour savoir ce que deviennent ces personnes qui ne se sont pas encore installées, et le PAIT y réfléchit.

Comment se situe la Dordogne par rapport à d'autres départements au niveau du nombre d'installation ? Peut-on réellement dire que le département est propice aux installations ? En 2016 en Maine et Loire, département comptant le plus d'installation en Pays de la Loire, il y a eu 114 installations hors reprise conjoint, dont 37% d'installation HCF et 40% de personnes non issues du milieu agricole. Ce département, qui a les mêmes productions principales que la Dordogne (élevage et viticulture), a donc un nombre d'installation un peu moindre mais les chiffres sont similaires (Chambre d'agriculture du Maine et Loire, 2017). En 2015 en Normandie, les départements de l'Orne et de la Manche comptent chacun 60 installations avec DJA et environ 100 installations par an par département, avec une majorité d'installation dans le cadre familial et de personnes d'origine agricole (Chambre d'agriculture Normandie, 2016). En Aquitaine, en 2015, le nombre de personnes

reçues au PAIT est comparable dans les 5 départements : environ 300. La Dordogne et les Pyrénées Atlantiques sont les deux départements d'Aquitaine qui ont eu le plus d'installations avec DJA en 2015, respectivement 38 et 93. Les installations sont en majorité dans le Cadre Familial et réalisées par des personnes d'origine agricole dans les Pyrénées Atlantiques (19% de HCF sur 93 DJA) (Chambre d'agriculture ALPC, 2016).

La Dordogne semble donc être un département avec une dynamique comparable au Maine et Loire et semble plus attirante, plus propice aux installations des personnes HCF et non issues du milieu agricole que les Pyrénées Atlantiques, l'Orne ou la Manche par exemple.

I.3.b. Les profils des nouveaux installés et caractéristiques de leurs exploitations : les structures ne rencontrent pas les mêmes types de personnes

Suite à l'enquête menée auprès des différentes structures d'accompagnement (voir I.4.), il est possible d'avoir une idée des tendances des profils des porteurs de projet nouvellement installés qui ont été accompagnés et de leurs exploitations (tableau 3 et 4).

Tableau 3 : Profils des porteurs de projet selon les structures rencontrées. Source : Robert-Deschamps L., 2017

	Âge	HCF / CF ?	Département d'origine ?	Rapport aux aides ?
<i>PAIT</i>	80% ont moins de 40 ans. Reconversions. Valeurs importantes : phénomène de société, Niveau de formation élevé	HCF : 72% en 2016 Majorité de NIMA (57%)	« pas une semaine qui passe sans voir quelqu'un d'un autre département »	40% des personnes rencontrées souhaitent demander la DJA
<i>Maison des Paysans</i>	Majorité de reconversions professionnelles	80% HCF, 20% CF	50 % non originaires de Dordogne	80% DJA, 10 % PH, 10% cotisant solidaire pour lancer leur activité
<i>Chambre d'agriculture</i>	Jeunes (peu d'argent) et reconversions (quelques voir beaucoup de moyens)	50% HCF, 50% CF	Majorité des HCF non originaires de Dordogne	Majorité hors DJA
<i>CERFrance</i>	?	Il y a de tout. CF, HCF	?	Principaux canaux : Initiative Périgord (PH) et DJA.
<i>Seegers Conseil</i>	Plutôt des jeunes, quelques reconversions (<10%) possédant un bon apport	50% HCF, 50% CF	HCF : souvent non originaires de Dordogne	50% demandent les aides

Tableau 4 : Profils des projets selon les structures rencontrées. Source : Robert-Deschamps L., 2017

	Productions ?	Bio ? Nombre d'ateliers ?	Valeur ajoutée / transformation ?	Société ?	Reprise / Création ?
<i>PAIT</i>	Majorité de maraîchage, bovins viande (pour les CF), viticulture et arboriculture. Explosion des PPAM	- 49% des projets envisagés en Bio - Plusieurs ateliers	Souhait de vente en circuit court (70%) dont 30% avec atelier de transformation	30% souhaitent s'installer en société, 60% en individuel, de plus en plus de projets collectifs	51% de création d'activité (concernant 89% de HCF)
<i>Maison des Paysans</i>	Grande diversité : maraîchage se détache + apiculture, sorbets, lait chèvre, semences...	- Quasi tous des projets bio - Plusieurs ateliers	Beaucoup de transformation, productions à haute valeur ajoutée	Majorité d'installations individuelles (60%), 30% en sociétés, 10% en couple	Grosse majorité de création d'activité
<i>Chambre d'agriculture</i>	Maraîchage, activités équestres, aviculture	- Projets de maraîchage : majorité de Bio - Au moins 2 ateliers par projet	80% des gens veulent vendre en vente directe + transformation (en lien avec 50% de HCF)	Jeunes HCF : installation seuls, Forme sociétaire : personnes s'installant sans aides en famille	?
<i>CERFrance</i>	Majorité en élevage et viticulture + plus petits projets (maraîchage, petits élevages...)	?	?	Sociétaire (majorité, entre 50 et 65%) ou individuel	Majorité de reprises mais aussi créations
<i>Seegers Conseil</i>	Elevage lait/viande	- Quelques-uns en Bio - 1 ou 2 ateliers	?	Plutôt des gens qui s'installent en société	Majorité de reprises

Nous pouvons voir que les structures agréées n'accompagnent pas les mêmes profils-type de personnes et de projets. D'après les données recueillies lors de l'enquête auprès des structures (voir partie I.4.), la Maison des Paysans semble accompagner une plus grande proportion de HCF et de

DJA que les autres structures. Seegers Conseil et CERFrance accompagnent une majorité de projets d'élevage, en société et des reprises ce qui n'est pas le cas pour la Maison des Paysans et la Chambre d'agriculture. En effet ces dernières accompagnent une majorité de projets de maraîchage et de création d'activité. Il n'a pas été possible de connaître les budgets moyens des porteurs de projets rencontrés par chaque structures ni de savoir la proportion de personnes non issues du milieu agricole (NIMA) donc ces données ne sont pas comparées dans ces tableaux.

Initiative Périgord, qui gère les demandes d'installation avec Prêt d'Honneur, indique qu'en Aquitaine en 2016, 72% de personnes s'installant dans le Cadre Familial (CF) ont fait une demande. Cette forte proportion de CF pourrait s'expliquer par une reprise CF qui se fait soit après 40 ans (DJA impossible), soit dans diplôme agricole (DJA impossible) dans le cadre d'une reconversion dans le but d'une préservation patrimoniale après le départ à la retraite des parents. En Dordogne, sur 35 dossiers en 2016, il y a eu 8 reprises et 27 créations d'activité. L'aviculture est majoritaire.

D'après les chiffres de l'observatoire Régional de l'installation, en 2015, la dominante pour les installations avec DJA en Dordogne est la production de bovins viande. Pour les installations avec DJA, 40% d'entre elles se sont faites hors du cadre familial (HCF) et pour 30% par des personnes non issues du milieu agricole (NIMA) (Chambre d'agriculture ALPC, 2016).

Pour rappel, sur les 120 installations (hors reprise conjoint) en Dordogne, les installations avec DJA en représentent un peu plus de 30% (40 dossiers) et celles avec Prêt d'Honneur 25% (30 dossiers). C'est-à-dire que l'installation aidée (DJA et PH) représente 55% des installations.

I.3.c. Des installations coûteuses généralement pérennes, avec plus de difficultés pour les HCF

D'après l'étude sur la Région Aquitaine menée en 2013, il ressort que les personnes HCF et CF ne rencontrent pas les mêmes difficultés lors de leur installation (Oréade-Brèche, Tercia, 2013).

Tableau 5 : Difficultés rencontrées par les HCF et CF lors de leur installation
Source : Enquêtes Oréade-Brèche, Tercia, 2013

HCF	CF
<p>Difficultés plus fréquentes :</p> <p>1 - Recherche d'exploitation disponible (citée par 66% des personnes interrogées) et de foncier (65%)</p> <p>2 - Financement (66%)</p> <p>3 - Démarches administratives (56%)</p> <p>4 - Accès aux informations (54%)</p>	<p>Peu de difficultés majeures à l'installation ressenties :</p> <p>Démarches administratives (80%)</p> <p>Les entretiens ont également révélé des difficultés liées à l'entente avec les cédants.</p>

D'après le tableau 5, la recherche de foncier ou d'exploitation agricole ainsi que le financement du projet d'installation sont les principales difficultés rencontrées par les personnes HCF. En effet, les financeurs (banques notamment), seront plus frileux à s'engager dans un projet de création avec des productions ou des modes de commercialisation plus ou moins atypiques que dans le cas d'une reprise d'exploitation viable où les chiffres sont disponibles. Être accompagné et réaliser des études économiques solides est donc une nécessité, un besoin majeur pour ces HCF ayant besoin de trouver des financements. La difficulté d'accès au foncier reste un frein majeur à l'installation des HCF et

sera abordée en détail dans la partie II.3. . De plus, selon le CFPPA, interrogé dans le cadre de ce rapport, l'accompagnement des personnes NIMA (lié aux personnes HCF) est nécessaire : « ces personnes foisonnent d'idées et il faut les aider à prioriser par rapport à leur finalité de qualité de vie (temps de travaux, nombre d'ateliers...) ».

Concernant le financement, le coût moyen de l'installation pour les bénéficiaires de la DJA en Aquitaine est de 187 000 €. Cette moyenne recouvre des valeurs extrêmement variables allant de 12 000 € à 2 300 000 € par installation. 75% des projets ont un coût d'installation inférieur à 200 000 €. En Dordogne, le coût moyen de l'installation des bénéficiaires de la DJA de 2007 à 2012 est de 210 000€. Le coût moyen d'installation d'une personne HCF est plus élevé que pour une installation CF, avec la proportion du foncier qui passe de 40% à 10% du coût total. De plus, le coût moyen d'une installation sans DJA est sensiblement moins élevé qu'avec DJA. Les installations en maraîchage ont le coût moyen le plus faible alors que celles en bovins mixtes est le plus élevé (Oréade-Brèche, Tercia, 2013). En 2015, le Prêt d'Honneur en Dordogne s'élevait à une moyenne de 15 420 €, adossé à un prêt bancaire de 100 660€ en moyenne (Chambre d'agriculture ALPC, 2016).

En Dordogne, le taux de survie à 7 ans des exploitations est de 81% d'après l'étude menée par la Région en 2013. C'est-à-dire que seules 19% des exploitations installées en 2003 ne sont plus en activité en 2009. Ce taux est similaire à celui des Pyrénées Atlantiques et est meilleur que dans les autres départements d'Aquitaine. Il est de plus bien au-dessus du taux de survie des entreprises d'activités marchandes non agricoles en France (66% de survie à 3 ans). La pérennité des installations des bénéficiaires de la DJA est supérieure à celle des non-bénéficiaires (Oréade-Brèche, Tercia, 2013). En effet, la pérennité des installations est un des objectifs des structures d'accompagnement, mais l'installation des porteurs de projet n'est pas une fin en soi. Quand la question « Quel est le principal objectif visé quand vous accompagnez un porteur de projet ? » a été posée aux structures, ces deux idées ont été évoquées :

- L'idée de pérennité et de viabilité de l'installation :

« L'atteinte de ses objectifs, quels qu'ils soient : dégager un revenu, se réaliser dans son installation... » « Il faut éviter de laisser les PP dans une précarité. » Chambre d'agriculture
« Il y en a deux : mener son projet à terme et faire en sorte que ça dure, qu'il en vive (projet viable, vivable, durable). » CERFrance

- Nuancée par le fait que l'installation n'est pas le seul objectif :

« Installer pour installer c'est pas un but » CERFrance

« L'aboutissement peut être la réussite ou l'abandon de l'installation. L'échec peut aussi être une réussite. Est-ce que j'ai la capacité de m'installer à cet endroit avec ce projet ? Parvenir à répondre à cette question, c'est ça la réussite, l'aboutissement. » Maison des Paysans

Toutefois, il faut faire attention avec cette idée de pérennité des exploitations. Comme l'indique le représentant du CFPPA rencontré pour cette étude, « les non issus du milieu agricole ne seront pas agriculteurs toute leur vie, d'où l'utilité des baux (notamment par Terre de Liens) et de la non-propriété. Comment accompagner les projets de paysans de passage, de collectifs ? Les paysans de passage sont considérés comme non-professionnels par certains. L'accompagnement de ce public est une des spécificités des réseaux alternatifs. »

En Dordogne, le nombre d'installation se maintient depuis 2013 à environ 120 par an. Nous avons pu voir que les profils des porteurs de projet et de leur ferme sont variés et que les

structures d'accompagnement à l'installation sont sollicitées par des profils-types différents. Les personnes s'installant dans le cadre familial (CF) et hors du cadre familial (HCF) ne rencontrent pas les mêmes difficultés pour s'installer et l'accompagnement des porteurs de projet, notamment HCF, est essentiel. La pérennité des installations est un des objectifs des structures d'accompagnement, mais l'installation des porteurs de projet n'est pas une fin en soi.

I.4. Clarifier l'offre d'accompagnement au regard des besoins : une nécessité pour la Maison des Paysans

Il est apparu nécessaire de mener des enquêtes auprès des structures d'accompagnement à l'installation mais aussi auprès de nouveaux installés afin de déterminer leurs besoins et leurs problématiques et de souligner les faiblesses de l'accompagnement actuel ainsi que les spécificités de l'accompagnement réalisé par la Maison des Paysans.

I.4.a. L'installation : évolutions et émergence d'une offre concurrentielle

Entre 1997 et 2010, le nombre d'installations d'exploitants agricoles a énormément chuté. De 20500 nouveaux installés (hors transfert entre époux) en 1997, nous sommes passés à 12500 en 2010 en France (Observatoire National Installation Transmission, 2012). Le système d'accompagnement à l'installation a été remis en cause. Les assises de l'installation, menées entre 2012 et 2013 dans le cadre de la loi d'avenir agricole du gouvernement Hollande, a pour but de proposer une rénovation de l'accompagnement à l'installation. Les différents syndicats agricoles ont notamment émis des propositions. La Confédération Paysanne a notamment formulé 5 propositions : supprimer les critères restrictifs d'accès aux aides, respecter la neutralité et le pluralisme, reconnaître l'installation progressive, adapter la formation agricole et favoriser la transmission. La Confédération Paysanne insiste aussi sur le fait qu'il n'y a pas besoin d'appartenir au Syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) pour bénéficier de la DJA (Confédération Paysanne, 2012). Suite aux assises de l'installation, le montant de la DJA est désormais dépendante de différents critères (montant de base + modulations), et est versée en deux fois aux nouveaux installés : 80% la première année et le solde est versé 4 ans après si les conditions d'obtention ont été respectées. Le plan d'entreprise n'est plus établi sur 5 ans mais sur 4 et l'installation progressive est désormais possible (Comité de Pilotage National des Assises de l'installation, 2013). Le porteur de projet a la possibilité de demander les aides seul (réalisation du plan d'entreprise seul). Initiative Périgord, gérant les dossiers de Prêt d'Honneur est désormais fléché dans le parcours à l'installation.

Le stage 21h, obligatoire dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) pour la demande de DJA, est géré par le CFPPA. Deux syndicats animent le stage 21h, sur 5 sessions le syndicat JA anime 3 visites de ferme et la Confédération Paysanne en anime 2. Le porteur de projet peut choisir la date de son stage et donc le syndicat qui l'animerait. Les clichés ou clivages restent visibles bien qu'il y ait une volonté d'amélioration : il a été demandé au syndicat JA de trouver une ferme en veaux sous la mère, et à la Confédération Paysanne de présenter une ferme en agro-écologie.

Depuis l'ouverture à la concurrence des structures agréées en 2015, où désormais 4 structures peuvent réaliser des dossiers DJA, c'est un véritable marché de l'installation qui s'est mis en place mais qui est encore peu structuré. Chaque structure doit définir ses spécificités et « se vendre », mais il apparaît que pour le moment, l'offre d'accompagnement est peu mise en avant et les porteurs

de projet, qui sont des « clients » des services proposés, choisissent leur structure sans que celles-ci ne fassent clairement leur promotion. La notion de « client », si elle est acceptée par la Chambre d'agriculture et CERFrance, n'est pas défendue par la Maison des Paysans, qui considère travailler et exister plutôt pour les porteurs de projet et non grâce à eux, cela étant tout de même lié.

I.4.b. Aller à la rencontre des acteurs : entretiens avec des structures en lien avec l'installation et des nouveaux installés

Pour répondre à la problématique qui est « Comment se positionne la Maison des Paysans Dordogne dans le parcours à l'installation ? », une enquête a été menée auprès de structures accompagnant l'installation au sens large : organismes agréés dans le dispositif, organismes de formation, de recherche de foncier ou d'associés et organismes administratifs. L'enquête adressée aux structures a pour objectif d'établir un panorama des acteurs de l'installation : « qui fait quoi ? », « en partenariat avec qui ? », « avec quels outils, pour qui ? »... Une enquête a aussi été menée auprès de nouveaux installés afin de recueillir leurs témoignages sur leur propre parcours à l'installation. Cela a été mené après un travail préalable de bibliographie (internet, documents papier à la Maison des Paysans, échanges avec les animatrices), de découverte du parcours à l'installation (participation à des réunions, accueils collectifs...) et de deux jours de formation sur l'accompagnement des porteurs de projet à l'installation en agriculture à la FADEAR, tête de réseau à laquelle appartient la Maison des Paysans.

Le choix des structures à interroger s'est fait en commun avec les animatrices et paysans administrateurs de la Maison des Paysans. La liste des Nouveaux Installés (NI) à interroger s'est créée au fur et à mesure de l'enquête. Cette liste a été construite au départ avec la Maison des Paysans et les listings CDOA puis s'est étoffée au fil des rendez-vous avec structures et nouveaux installés, une question finale lors de chaque entretien invitant la personne interrogée à fournir un ou des noms et contacts de nouveaux installés qu'elle a accompagné ou qu'elle connaît. Le choix d'interroger de nouveaux installés et non pas des personnes en cours d'installation a été fait afin de pouvoir rencontrer des personnes avec plus ou moins de recul sur leur parcours à l'installation, dans la limite de temps impartie par la durée du stage. Deux types d'enquêtes ont donc été réalisées (tableau 6).

Tableau 6 : Deux enquêtes différentes ont été menées lors de cette étude. Source : Robert-Deschamps L., 2017

	Enquête structures	Enquête Nouveaux Installés
<i>Objectif de l'enquête</i>	Etablir un panorama des acteurs et de l'offre d'accompagnement	Recueillir des témoignages de personnes installées (NI)
<i>Thèmes abordés</i>	Missions, objectifs, public cible... Actions, outils Evolutions envisagées	Parcours de leur installation Besoins, accompagnement dont ils ont bénéficié Propositions d'amélioration
<i>Durée de la rencontre</i>	2 à 3h	1 à 2h
<i>Nombre d'interrogés</i>	18 représentants de structures	21 fermes d'après une liste de 80 contacts

Deux questionnaires différents ont donc été mis en place : un pour les structures, un pour les nouveaux installés. Ces deux questionnaires comportent une grande majorité de questions ouvertes

afin de recueillir un maximum d'informations (ressentis, avis, souvenirs...) en laissant les personnes s'exprimer. En analysant ensuite ces deux enquêtes, l'objectif pour répondre en partie à la problématique est de déterminer l'adéquation outils-besoins des porteurs de projet et de mettre en lumière les points faibles dans l'accompagnement afin que la Maison des Paysans puisse se positionner au mieux parmi l'offre d'accompagnement et les autres acteurs.

l.4.c. Liste de contacts : rencontres choisies, conseillées ou impossibles

Les 18 structures identifiées ont pu être interrogées par le biais d'un représentant, elles sont listées ci-dessous (tableau 7):

Tableau 7 : Liste des représentants des structures rencontrés. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Nom de la structure	Nom du représentant interrogé	Fonction
PAIT	Françoise Garineau	Chargée de mission
Chambre d'Agriculture	Serge Fourloubey	Responsable Pôle Compétitivité des entreprises (installation, transmission, formation, conseil juridique et économique, PAC)
Agrobio Périgord	Hélène Dominique	Animatrice technique Elevage Installation Conversion Formation
Maison des Paysans	Anne-Maëlle Auriel et Domiane Baillon	Animatrices coordinatrices
CERFrance	Jean-Marc Cornée	Responsable des activités Conseil
Seegers Conseil	François Seegers	Conseiller de gestion, indépendant
CFPPA	Alain Daneau	Formateur
Pays'en Graine	Marine Lucaz	Animatrice de l'espace-test
SAFER	Stéphanie Gressier	Directrice départementale
Terre de Liens Aquitaine	Véronique Bauget	Animatrice régionale
RDI	Pascal Chabaud	Chargé de mission Transmission
Initiative Périgord	Anne Cluzeau-Pedenon	Chargée de mission
Syndicat Jeunes Agriculteurs	Elodie Assany	Animatrice Installation
FDCUMA	Thierry Guérin	Directeur
DDT	Geneviève Prades	Responsable du pôle « Vie des exploitations »
MSA	Isabelle Chabaud	Conseillère en installation et développement
Conseil Départemental	Johan Sees	Chef de service Agriculture
Région Nouvelle Aquitaine	Véronique Baumet	Chargée de mission, unité Installation, Certification Environnementale et Hydraulique

Parmi la liste de 80 contacts de Nouveaux Installés, 21 ont pu être interrogés dans la limite de temps impartie par le stage (figure 7). L'objectif était d'interroger des personnes HCF ou CF, NIMA ou non, avec des parcours différents, des années d'installation différentes, des productions variées, avec une installation avec ou sans DJA. Il y a eu très peu de refus de la part des nouveaux installés contactés, seulement 3 : 2 par manque de temps et 1 personne conseillée par la Chambre d'agriculture ayant refusé et répondant avoir un « projet atypique » et avoir « manqué de gens

compétents ». Parmi la liste de 80 personnes, 24 étaient impossibles à contacter : impossibilité de trouver leur numéro, leur mail, ou leur numéro était non attribué.

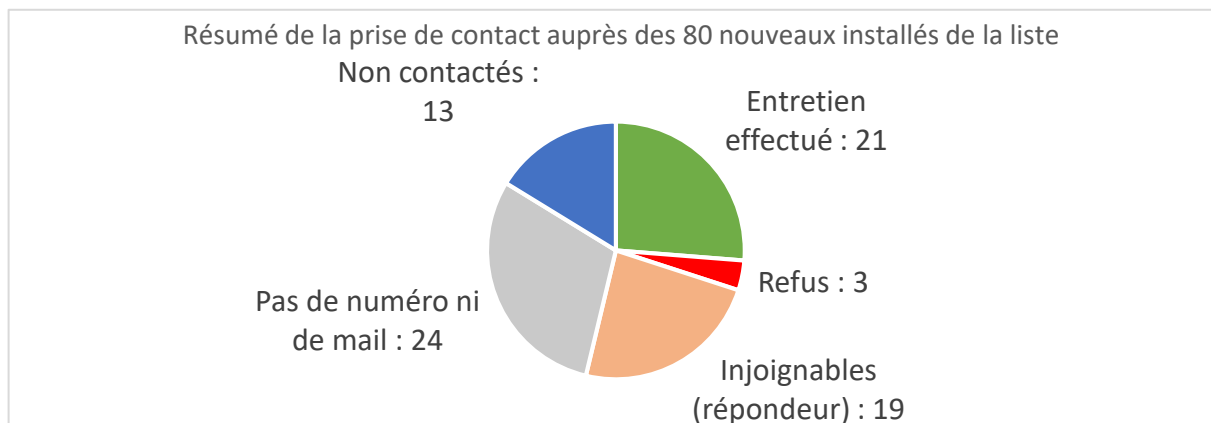


Figure 7 : Résumé de la prise de contact auprès des nouveaux installés. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Les enquêtes n'ont pas été enregistrées avec un dictaphone, les réponses ont été écrites à la main sur le questionnaire en essayant d'avoir la plus grande fidélité avec le discours oral. Ainsi, les verbatims pourront nourrir l'analyse. L'analyse des informations recueillies s'est faite à l'aide d'un tableur et sur papier. Un important travail a été effectué afin de « refermer » les nombreuses questions ouvertes du questionnaire et déterminer les idées qui prédominent. Les réponses à certaines questions ouvertes ont été regroupées afin de réaliser une analyse lexicale, de regrouper les idées-clefs et de réaliser une codification permettant l'analyse des réponses.

Il est important d'aborder les limites de l'étude (tableau 8). Il faut souligner que pour la Chambre d'agriculture, les conseillers « terrain » ont d'abord été contactés afin de solliciter un entretien. Tous ont indiqué ne pas pouvoir donner suite et conseillé de contacter leur responsable. En effet, le responsable du Pôle a accepté un entretien et a interdit d'autres rencontres avec les conseillers « terrain », avec pour motif le fait que tous les conseillers ne travaillent pas de la même façon et qu'il vaut mieux recueillir les informations d'une seule voix. De même pour CERFrance, les conseillers ont expliqué que le mieux était de contacter le responsable.

Tableau 8 : Limites de l'étude, liées à l'enquête et à l'analyse. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Limites liées à l'enquête	Limites liées à l'analyse
<ul style="list-style-type: none"> • 1 seul représentant par structure interrogée. Pour 2 structures : rencontre du responsable et non d'un conseiller « terrain » (Chambre d'Agriculture, CERFrance). • Pas d'enquête pour : plateformes de financement, banques, organismes de cautionnement, autres syndicats agricoles, MFR • Avis biaisés des interrogés, souvenirs peu clairs. • Liste de Nouveaux Installés : conseillés par des structures avec qui l'accompagnement s'est bien passé 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une part de subjectivité : codification pour refermer des questions ouvertes par exemple. • Typologie des nouveaux installés liée à des critères choisis arbitrairement pour l'étude

Nous avons pu aborder le fait que les assises de l'installations, menées en 2012 et 2013, ont permis une rénovation du des dispositifs du parcours à l'installation et que les syndicats ont joué un rôle majeur et que l'installation est désormais un marché : le porteur de projet est un client, un consommateur de services liés à l'installation où les structures doivent « se vendre » et trouver leur public-cible. Il est bon de rappeler que la Maison des Paysans promeut le même

modèle agricole que la Confédération Paysanne. Une enquête a été réalisée auprès de 18 structures et 21 nouveaux installés.

Après avoir présenté la situation de la Dordogne, le parcours général de l'installation (programme AITA, différents parcours aidés, offre concurrentielle...), les structures d'accompagnement à l'installation et les caractéristiques générales des nouveaux installés rencontrés par les organismes du département, nous allons nous intéresser aux témoignages recueillis auprès des 21 nouveaux installés enquêtés.

II. Malgré la présence d'une diversité d'organismes d'accompagnement, s'installer reste un parcours du combattant

Il est communément admis que l'installation agricole est un parcours du combattant. On ne compte plus le nombre de titres d'articles faisant mention de cette expression militaire désignant une succession d'obstacles à franchir. La Maison des Paysans, adhérente à la FADEAR, a été créée « parce que l'installation agricole ne doit plus être le parcours du combattant », d'après la Confédération Paysanne (Fédération des ADEAR, 2012). Qu'en est-il en Dordogne ? Le pari est-il complètement gagné ?

II.1. Un échantillon de nouveaux installés s'approchant des tendances du PAIT et qui reste hétérogène

L'échantillon de 21 nouveaux installés s'approche des tendances perçues par le PAIT : une majorité d'installation avec DJA, en bio, HCF et de personnes non issues du milieu agricole.

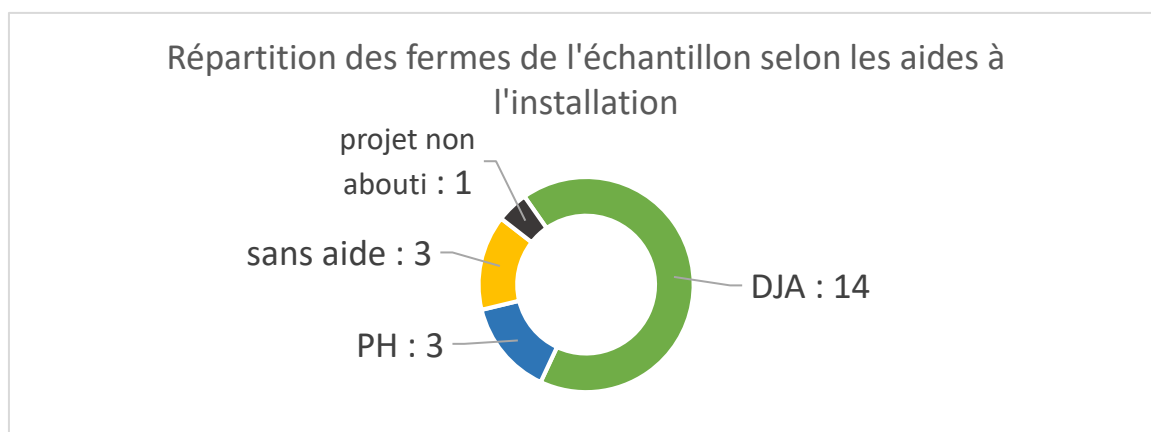
II.1.a. Installation aidée : la DJA pour 2/3 de l'échantillon, avec une majorité d'installations HCF

21 fermes ont été rencontrées, cela représente en réalité un plus grand nombre de personnes (sociétés, installation en couple...). L'échantillon est caractérisé par 17 installations HCF et 4 installations CF, soit 80% de HCF. Les personnes non issues du milieu agricole (NIMA) représentent plus de la moitié de l'échantillon. Pour 19 fermes, l'installation agricole est une reconversion professionnelle et la majorité de personnes enquêtées ne sont pas originaires de Dordogne. Parmi les projets, 9 sont des sociétés à 2 associés ou plus, 1 projet de société n'a pas abouti. Sur les 8 installations en société, il y a 4 créations de société. Il y a 12 installations en entreprise individuelle, dont 2 avec conjoint collaborateur. Sur les 12 installations en entreprise individuelle, il y a 11 créations d'activité et 1 reprise. 7 installations se sont faites dans le cadre d'une reprise, suite au départ à la retraite d'un cédant ou en associé supplémentaire dans une société. 13 installations sont des créations d'activités (tableau 9).

Tableau 9 : Nombre de créations ou reprises selon le type d'installation. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Type d'installation	Installation en entreprise individuelle	Installation en société	Totaux
Création d'activité	11	4	15
Reprise	1	4	5
Totaux	12	8	20

Sur 21 fermes, 14 ont bénéficié d'une installation avec DJA (figure 8), soit les deux tiers de l'échantillon. 3 personnes ont bénéficié d'un Prêt d'Honneur et 3 se sont installés sans aide (de ce type). 1 projet n'a pas abouti, suite à une non-disponibilité du foncier, le vendeur s'étant retiré.



. Source : Robert-Deschamps L., 2017 Figure 8 : Répartition des fermes de l'échantillon selon les aides à l'installation

Il est important pour la suite de l'analyse de préciser que comparer installation HCF et CF n'est pas très parlant. Cela vient du fait qu'une personne HCF peut aussi bien être issue du milieu agricole et s'installer sur la ferme du voisin sans trop de difficultés qu'être en reconversion professionnelle, sans foncier, sans connaissance du milieu agricole ni des acteurs ou du vocabulaire de ce monde. Différencier personnes NIMA ou non est déjà plus parlant, bien que certains puissent hériter d'un foncier familial ou avoir passé leur temps libre sur la ferme de leur cousin, cependant pour la suite de l'analyse, une typologie permettant de différencier les différentes installations va être mise en place. Ainsi les Nouveaux Installés ont été classés selon 3 types d'installation (tableau 10) :

Tableau 10 : Typologie des Nouveaux Installés. Source : Robert-Deschamps L., 2017

TYPE D'INSTALLATION	INSTALLATION « CLASSIQUE »	INSTALLATION « NEO-PAYSAN »	MICRO-INSTALLATION
Critères choisis pour catégoriser	CF	HCF	Cotisant solidaire
	IMA	NIMA	Création
	Reprise	Création	pas de DJA
	DJA	DJA	
Nombre de Nouveaux Installés	Vente en coopérative, Circuits longs	Vente directe, transformation, Circuits courts	
	6	11	3

Les critères ont permis de déterminer si tel ou tel interrogé « appartenait » à une des trois catégories, mais les personnes d'une même catégorie ne présentent pas forcément tous les critères de celle-ci. Les néo-paysans privilégient les circuits courts, l'agriculture biologique et souhaitent « mener une existence en accord avec leurs convictions » (d'Allens, Leclair, 2016).

II.1.b. Productions diversifiées et nombre d'ateliers restreints



Figure 9 : Des productions très diverses parmi l'échantillon. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Pour la suite de l'étude, nous considérerons que 21 fermes = 21 Nouveaux Installés rencontrés pour notre échantillon. Maraîchage diversifié, bovins lait ou viande, porcs, chèvres laitières avec transformation, noix, volailles, fraises ou encore palmipèdes, bisons ou safran, les productions des 21 fermes rencontrées sont très variées, avec au total 21 types de production différents (figure 9).

Pour mesurer la diversification des exploitations, une classification par atelier a été préférée à une classification par Otex. Un atelier est défini ici par le « couple » système de production/d'élevage et système de commercialisation (Penot, 2009).

Les fermes enquêtées sont localisées sur l'ensemble du département (figure 10). Elles présentent un nombre d'ateliers variable : avec une moyenne de 2,2 ateliers par exploitation, ce nombre varie de 1 à 5. 9 fermes ont 1 seul atelier, dont 5 étant des ateliers de maraîchage diversifié (avec vente en circuit court). Les personnes dont l'installation est individuelle ont la charge d'une moyenne de 1,6 atelier/UTH alors que les personnes installées en société ont la charge d'1,2 atelier en moyenne par UTH.

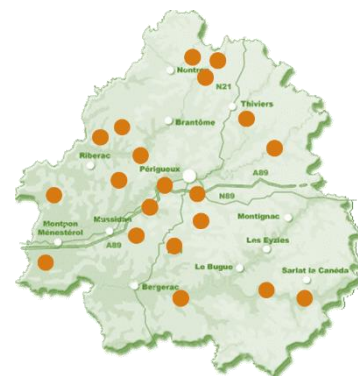


Figure 10 : Localisation des fermes interrogées en Dordogne. Source : Robert-Deschamps L., 2017

D'après la typologie établie, nous pouvons voir que les nouveaux installés interrogés de type « installation classique » ont 1,3 ateliers/UTH, les nouveaux installés de type « installation néo-paysan » ont 1,6 ateliers/UTH et le type « micro-installation » atteint 1,8 atelier/UTH. Cela laisse penser que les personnes NIMA, qui créent leur ferme et vendent principalement en circuit court, ont plus d'ateliers à charge par personne que les personnes issues du milieu agricole, vendant principalement en circuit long ou ayant repris une exploitation.

Sur les 21 fermes rencontrées, 13 produisent sous le signe de qualité AB et 1 sous la marque Nature et progrès. Ainsi plus de la moitié de l'échantillon est engagée dans une démarche de certification en Agriculture Biologique. Sur les 6 installations de type « classique », seule 1 ferme produit sous le signe de qualité AB.

II.1.c. S'installer se compte en années

Les 21 fermes de l'échantillon ne se sont pas installées la même année. En effet, l'objectif était d'interroger des Nouveaux Installés, avec plus ou moins de recul. Ainsi, un tiers des interrogés se sont installés cette année 2017 (figure 11). La ferme avec le plus d'ancienneté s'est installée en 2005, soit il y a 12 ans (la personne a en fait réalisé une étude économique en 2014 en vue de demander un prêt d'honneur).

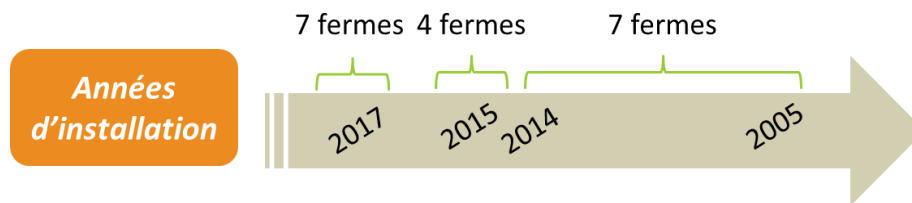


Figure 11 : Années d'installation des 21 fermes de l'échantillon. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Au-delà du choix de la date d'installation, il est important de mûrir le projet dans sa globalité. L'installation est un projet professionnel et un projet de vie qui implique très souvent la famille, la détermination de la gestion du temps de travail et la gestion financière sont alors essentielles. Des discussions et accords entre parents et enfants dans le cadre d'une installation CF, cédant-repreneur ou entre associés sont aussi nécessaires. Trouver et acquérir le foncier, se former, se tester ou réaliser une immersion dans la ferme de celui avec qui on projette de s'associer prend du temps.

À la question « quelle a été la durée entre votre première démarche et votre installation ? », les 21 enquêtés ont donné des ordres de temps allant de quelques mois à plusieurs années, 5 ans étant le maximum (figure 12).

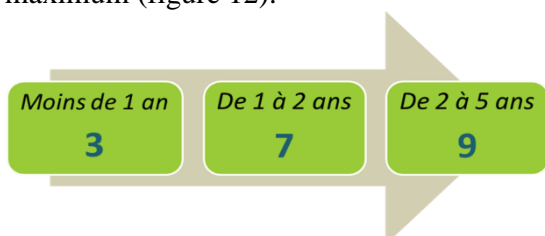


Figure 12 : Répartition du nombre d'enquêtés selon la durée entre leur première démarche et leur installation. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Nous pouvons constater que les enquêtés de type « installation classique » ont un parcours à l'installation d'une durée moyenne légèrement supérieure à 2 ans, les enquêtés de type « néo-paysans » ont une moyenne supérieure à 2 ans et demi et les « micro-installations » ont un parcours à l'installation qui s'étale en moyenne sur 2 ans.

II.1.d. L'installation : un souhait de liberté

À la question « pourquoi avez-vous souhaité vous installer ? », c'est l'idée de liberté, d'autonomie et d'indépendance qui arrive en tête, avec 15 citations pour 21 interrogés (figure 13). En seconde position, c'est le mode de vie qui a été cité comme une motivation à l'installation agricole : travailler dehors, pouvoir être sur place et voir sa famille... L'attrait pour l'activité vient du fait que les personnes avaient déjà « touché du doigt » l'activité agricole, par exemple : avoir un potager, avoir été saisonnier ou encore salarié, avoir pu passer ses week-end dans la ferme de voisins ...

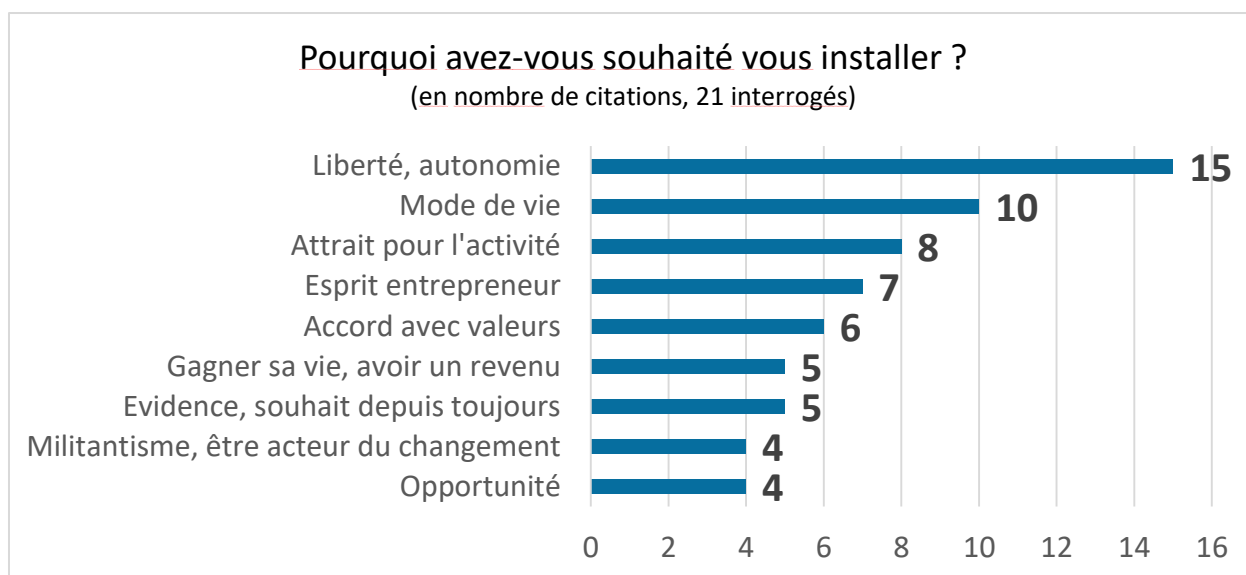


Figure 13 : Réponses des interrogés à la question "pourquoi avez-vous souhaité vous installer ?"

Source : Robert-Deschamps L., 2017

Nous pouvons voir que la réponse « gagner sa vie, avoir un revenu » n'a été citée que 5 fois comme motivation pour s'installer. Cela ne signifie pas que les personnes installées ne souhaitent pas gagner leur vie avec leur activité mais que cette réponse ne vient pas comme principale motivation d'une installation agricole pour notre échantillon.

Selon le type d'installation, les raisons de ce souhait d'installation sont différentes sur certains points. Pour des personnes de type « installation classique », s'installer est une volonté de toujours ou une opportunité : « depuis toujours je voulais m'installer, mais peut-être pas si rapidement » « j'ai eu l'opportunité de reprendre cette exploitation assez convoitée qui m'intéressait, j'étais fait pour ça ». Les enquêtés de type « néo-paysan » ont souligné une volonté entrepreneuriale « j'ai toujours eu dans la tête l'idée de monter ma boîte, être mon propre patron », ou un attrait pour le mode de vie : « j'aimais bien travailler dehors, au grand air, en rural », « associer vie pro et vie familiale ». S'installer est parfois pour eux un acte militant : « je veux être acteur du changement. », « envie de faire quelque chose plus utile au niveau sociétal ». S'installer, c'est aussi créer son propre emploi : « nous n'avions pas trouvé de travail, de débouchés suite à nos études. Mais nous avons des connaissances et nous nous sommes mis au défi d'appliquer ce qu'on avait dans la tête ». L'installation permet aux porteurs de projet de se réaliser « créer quelque chose c'est hyper gratifiant quand ça marche » et d'avoir « une vie qui a un sens ».

Dans cette partie, nous venons de voir que l'échantillon peut se découper en trois catégories : installation « classique », installation « néo-paysan » et « micro-installation ». Le parcours à l'installation a duré entre deux ans et deux ans et demi pour la majorité des enquêtés. « Être son propre patron, être autonome et libre » est la première raison de leur choix d'installation.

II.2. Définir ses besoins et contacter les acteurs : un choix orienté sur conseils

Les porteurs de projet, qu'ils appartiennent à un des trois types d'installation, ont-ils identifié leurs besoins dès le début de leur projet ? Choisisent-ils leur structure d'accompagnement d'après leurs besoins ? Nous allons voir que ces deux hypothèses ne sont pas validées par les enquêtes.

II.2.a. Des besoins peu identifiés au début du projet

On peut s'attendre à ce qu'un porteur de projet cherchant à s'installer ait identifié des besoins avant de contacter les interlocuteurs nécessaires à son installation.

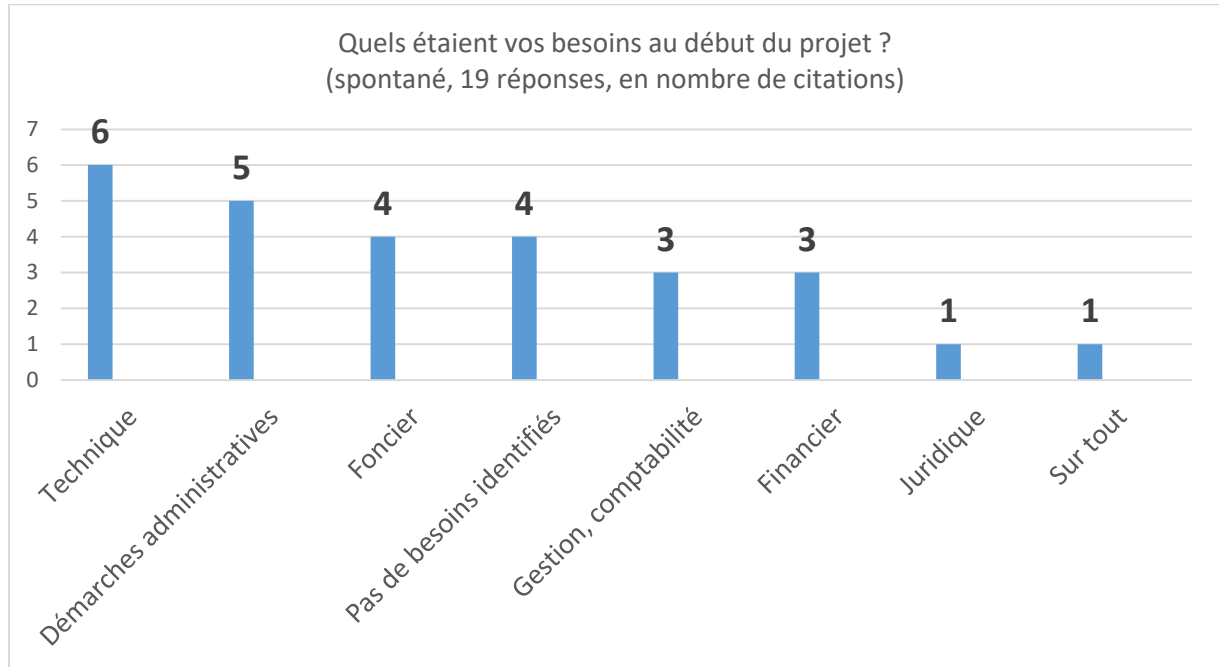


Figure 14 : Réponses à la question "Quels étaient vos besoins au début du projet ?".

Source : Robert-Deschamps L., 2017

Nous pouvons voir sur la figure 14 que le principal besoin cité pour répondre à la question « Quels étaient vos besoins au début du projet ? » est le besoin en technique : « quand je suis arrivée ici je me suis aperçue que je n'y connaissais rien en technique : le cédant m'a tout appris. ». Viennent ensuite les besoins d'information sur les démarches administratives et d'accès au foncier. 4 personnes ont indiqué ne pas avoir identifié de besoins : soit parce qu'ils n'avaient pas de besoin particulier selon eux, soit par ignorance du parcours à l'installation et de ses problématiques : « je savais ce que je voulais, je n'avais pas de besoins particuliers ». S'associer sur une ferme viable a un côté rassurant lors du parcours à l'installation : « Je n'avais pas de besoins particuliers car je m'associais avec quelqu'un : ça fait 20 ans qu'il est agriculteur, il a de l'expérience, le réseau. ».

Une personne, NIMA et HCF a indiqué avoir des besoins « sur tout » : « J'avais besoin d'informations sur tout ! J'étais salarié en informatique et là je deviens exploitant agricole ! Quand tu n'es pas du milieu tu as besoin d'informations sur tout ! ». Pour cette personne, l'accompagnement est évidemment essentiel. Avant leur accompagnement à l'installation, les porteurs de projets n'ont identifié que quelques besoins, ceux qui leur paraissaient essentiels ou qui allaient leur poser le plus de problèmes selon eux. Nous remarquons qu'une personne qui souhaite s'installer n'a pas identifié exhaustivement tous ses besoins, tout ce qu'elle doit acquérir comme compétences, informations car elle ne sait probablement pas tout ce qui l'attend.

II.2.b. Les 4 principaux besoins : foncier, financier, administratif, compétences entrepreneuriales

Tristan LOLUM, ayant réalisé un stage à la FRCIVAM Bretagne sur le cheminement des porteurs de projets et leur rapport à l'accompagnement, propose que chacun dispose et acquiert progressivement un certain capital lui permettant de remplir 8 « conditions » pour s'installer : l'individu, l'insertion sociale et territoriale, le foncier, le financier, l'entrepreneur, l'administratif réglementaire, compétences, éthique (Lolum, 2008).

Ces capitaux sont schématisés dans une « étoile » qui a été adaptée pour cette étude afin de déterminer les besoins des porteurs de projets. Le capital « personnel/individu » et « éthique » ont été rassemblés puisque les valeurs, l'éthique sont indissociables à l'individu et le portent dans son projet, le motivent, le passionnent.

L'étoile des capitaux, compétences à acquérir ou besoins du porteur de projet, est donc définie de la sorte (figure 15). Cette étoile des capitaux a été validée par tous les acteurs rencontrés. Suite à l'analyse des entretiens, les besoins des porteurs de projets ont pu être identifiés et classés selon ce modèle de l'étoile :

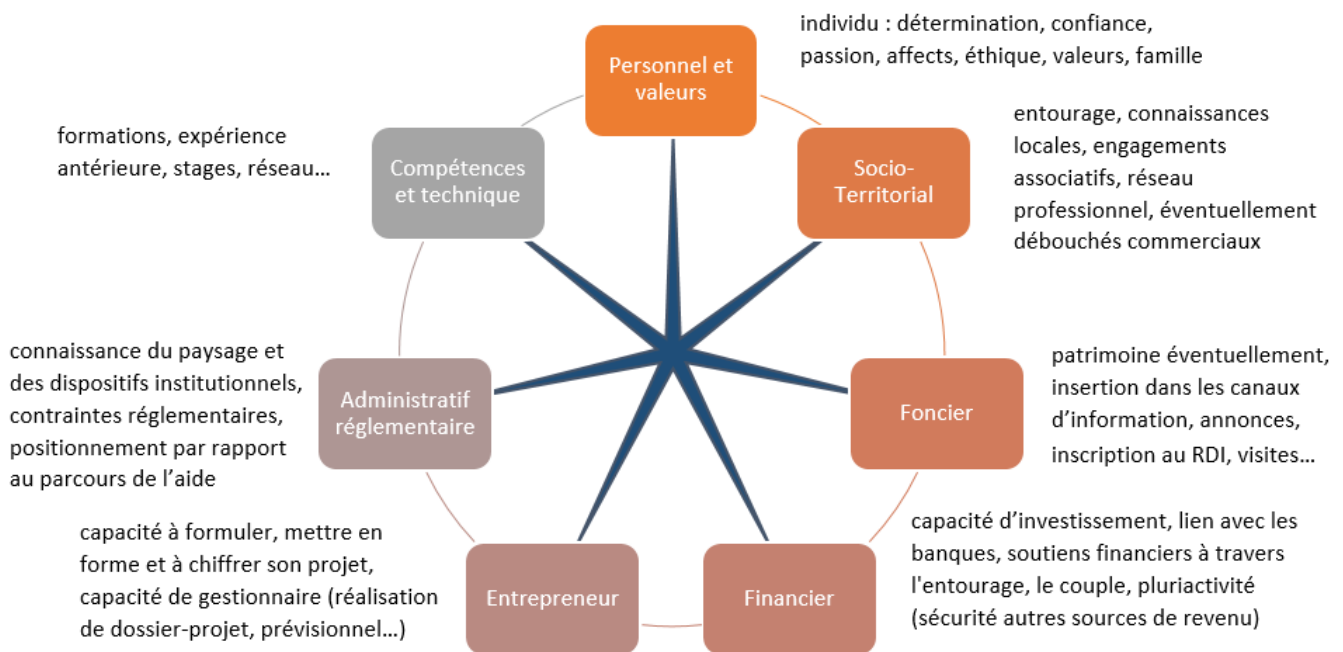


Figure 15 : Etoile des capitaux du porteur de projet modifiée et adaptée pour cette étude.
Source : Robert-Deschamps L., 2017

Besoins des NI avant le parcours de l'installation d'après le modèle de l'étoile des capitaux et compétences (somme des besoins, 21 réponses)

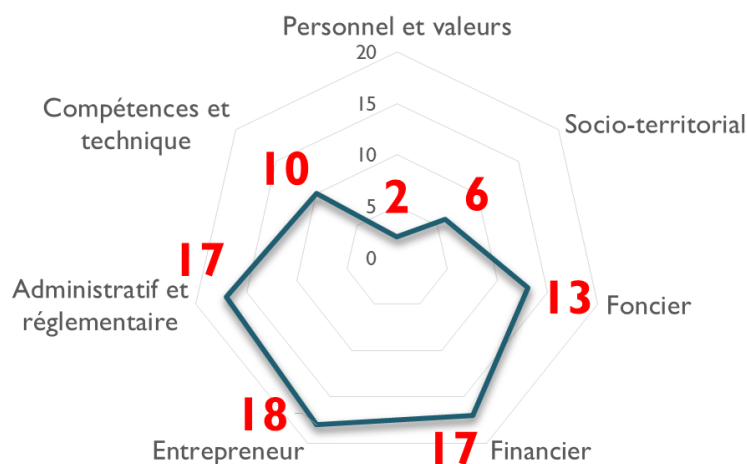


Figure 16 : Somme des besoins des Nouveaux Installés enquêtés. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Si l'on fait la somme de tous les besoins des enquêtés (figure 16), nous pouvons voir que les principaux besoins sont le besoin « entrepreneur » (capacité à formuler, à chiffrer son projet), « financier » (capacité d'investissement, prêts bancaires...) et le besoin d'informations administratives et réglementaires (parcours, acteurs, contraintes réglementaires...). En effet, 17 et 18 nouveaux installés enquêtés avaient besoin de ces capitaux-là, soit plus de 80% de l'échantillon. Les installés dans le cadre familial (CF) n'ont évidemment pas à chercher de foncier et à développer un cercle socio-territorial car ils s'installent sur le foncier familial et ont un bon réseau sur le département. Ils n'ont pas exprimé de nécessité sur le plan personnel tel que la confiance en soi ou en son projet.

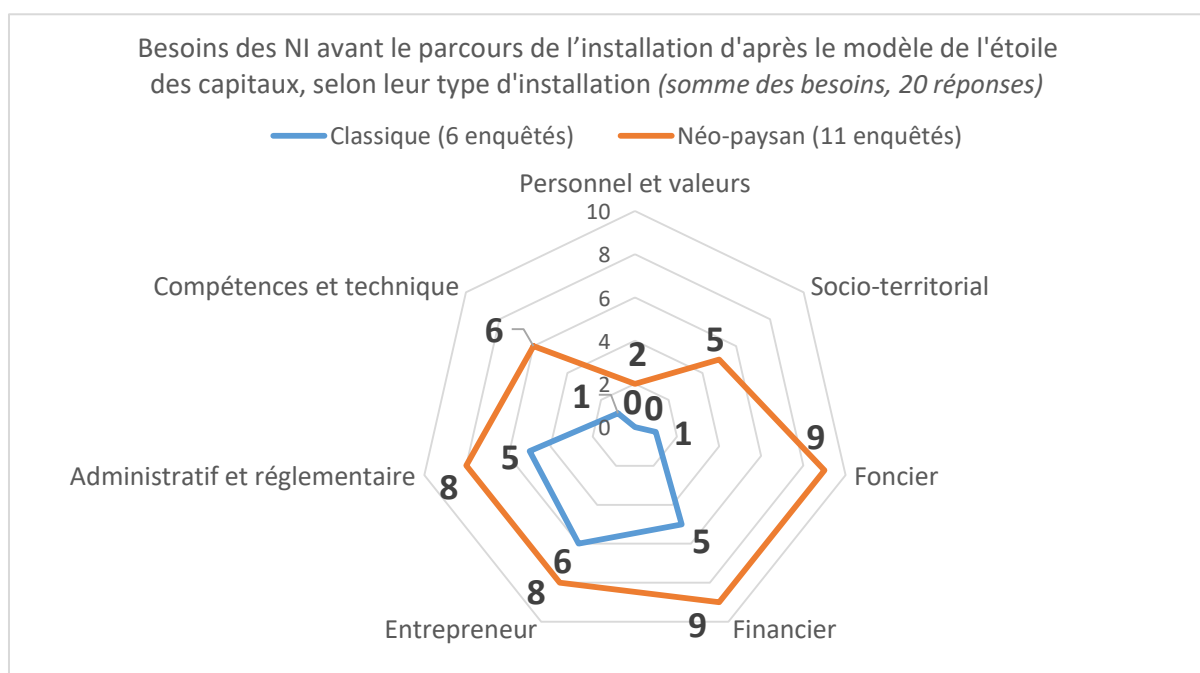


Figure 17 : Besoins des nouveaux installés de type "classique" et "néo-paysans". Source : Robert-Deschamps L., 2017

Le besoin nommé « personnel et valeurs » est peu représenté du fait que la majorité des nouveaux installés interrogés ont affirmé être animés par leurs valeurs, déterminés, passionnés et avoir confiance en leur projet. Si nous utilisons la typologie déterminée pour cette étude, nous remarquons des besoins différents selon les types d'installations (figure 17).

Sur ce radar, nous pouvons voir que sur les 20 interrogés installés, les 3 besoins majoritaires toutes installations confondues ressortent aussi : administratif et réglementaire, entrepreneur et financier. Les installations type « néo-paysan » ont des besoins en foncier, en compétences et techniques et socio-territorial que n'ont pas les installés de type « classique ». En effet, dans le cas d'une installation dite « classique », le foncier est déjà disponible ou le réseau sur le territoire est important, les compétences techniques, les notions et acteurs agricoles sont connus et dans le cas d'une reprise les chiffres de l'exploitation permettant de réaliser les prévisionnels peuvent être utilisés si il n'y a pas de changement de production, de commercialisation, etc. Les 3 installés de type « micro-installation » étant différents (CF ou HCF), leur besoin en foncier n'est donc pas le même mais ils ont tout de même eux aussi eu besoin d'informations sur les aspects administratifs et réglementaires, les parcours de l'installation et les aides possibles. Une ferme de ce type n'a pas chiffré son projet par choix et par peur « de se dire que ça n'allait pas marcher ».

II.2.c. Le choix des structures se fait sur conseils et les nouveaux installés ont su s'entourer

Nous venons de voir que les besoins des porteurs de projets ne sont pas encore bien définis par eux-mêmes avant d'entrer dans le parcours à l'installation mais que les nouveaux installés, quel que soit leur type d'installation, ont besoin d'informations sur la recherche de financement, sur les aspects réglementaires et administratifs, et sur le dimensionnement et le chiffrage de leur projet. Est-ce que ces besoins influencent le porteur de projet dans le choix des structures d'accompagnement ?

Voici les réponses à la question « Pourquoi avez-vous choisi cette structure ? » en nombre de citations (20 réponses car 1 projet sans aide ni accompagnement) (figure 18) :

Structure d'accompagnement	Raisons du choix
Chambre d'agriculture	Conseillé par le réseau ou connaissance d'une personne employée (3) Seuls à faire les stages parrainage (3) Organe institutionnel, acteur majeur (2) Pas le choix avant (6)
Cerfrance	Avaient déjà la comptabilité de l'exploitation (4) Mauvais échos ou feeling avec conseiller CA (2)
Maison des paysans	Conseillé par le réseau ou connaissance d'une personne employée (6) Présentation en BPREA (2) Adhésion aux valeurs (5) Recherche de foncier (2)
Seegers conseil	Bons échos (1)

Figure 18 : Réponses à la question "Pourquoi avez-vous choisi cette structure ?" Source : Robert-Deschamps L., 2017

Nous pouvons donc voir que les porteurs de projet ont choisi leur(s) structure(s) d'accompagnement selon plusieurs critères : sur conseils de leur réseau ou de leurs relations, par rapport à leurs valeurs,

par rapport aux échos ou par soucis de facilité, ou encore par confiance en la structure. Le choix se fait alors peu par rapport à leurs besoins spécifiques et ce que pourraient leur apporter les organismes, sauf dans le cas d'un stage parrainage dans le cadre d'une reprise ou association avec un cédant ou un exploitant ou dans le cas d'une recherche de foncier.

D'après l'échantillon, les porteurs de projet choisissent donc principalement leur(s) structure(s) d'accompagnement sur conseils et selon la spécificité du réseau : valeurs de l'agriculture paysanne et annonces foncier de la Maison des Paysans, stages parrainage pour la Chambre d'agriculture et dans le cas de CERFrance si l'exploitation est déjà cliente pour la comptabilité. Les échos sur le travail réalisé par ces structures, sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet sont déterminants car certains porteurs de projets refusent d'être accompagnés par un conseiller ou bien par une structure particulière si les échos qu'elle en a entendus sont mauvais. De même, en cas de mauvais feeling avec l'interlocuteur, le porteur de projet peut choisir d'en changer au sein de la structure ou bien de changer de structure d'accompagnement. Il faut rappeler qu'à la fin de l'entretien au PAIT, 70% des porteurs de projets ont choisi leur structure d'accompagnement (Garineau, 2017).

En moyenne, sans compter les établissements bancaires, les 6 personnes enquêtées de type « installation classique » ont contacté 3 structures différentes pour leur installation : notamment la Chambre d'agriculture (pour 5 d'entre eux), CERFrance (pour 4 d'entre eux) et les coopératives. 2 sont passés par un BPREA et autant ont contacté le syndicat Jeunes Agriculteurs. 1 personne a utilisé le financement participatif (crowdfunding). Les 11 enquêtées installés selon le type « néo-paysan » ont contacté en moyenne 5 structures différentes, sans compter les établissements bancaires : notamment la Maison des Paysans pour 9 d'entre eux et la Chambre d'agriculture pour 8. 8 personnes ont contacté Agrobio Périgord et 5 d'entre eux ont fait un BPREA. 5 Nouveaux installés ont aussi contacté la SAFER. 5 personnes ont contacté CERFrance et 5 l'AFOCG. 3 d'entre eux ont utilisé le financement participatif. Les 3 installés de type « micro-installation » ont contacté en moyenne 4 structures mais il n'est pas possible d'en dégager des tendances.

Les nouveaux installés enquêtés ont donc su s'entourer et leurs interlocuteurs ne sont pas les mêmes selon leur type d'installation. Les personnes de type « néo paysan » ont fait appel à plus d'acteurs, notamment par le fait de leur recherche de foncier, de leur installation en agriculture biologique ou de leur besoin en formation.

II.2.d. Nécessité de se former, s'intégrer au territoire et financer son projet

Outre le besoin d'information sur l'administratif-réglementaire et le besoin de comprendre et de construire son projet (entrepreneur) qui seront comblés par le passage au PAIT et l'accompagnement par les structures agréées (plus de détails dans la partie II.4.), il reste les besoins d'accès au foncier, d'insertion socio-territoriale, de compétences et technique et de financement du projet. L'accès au foncier sera traité dans la partie suivante (II.3.). Les NIMA, qui n'ont pas les compétences techniques pour leur projet d'installation, le diplôme requis pour s'installer avec la DJA ou souhaitent se perfectionner dans différents domaines ont besoin d'accéder à des formations plus ou moins pratiques.

Sur le département, les formations proposées sont nombreuses et variées :

- Formations à l'émergence de projet : « de l'idée au projet » (Maison des Paysans), « de l'envie au projet » (Chambre d'agriculture)

- Formations pratiques : CPPAB (Certificat de pratique professionnelle en agriculture biologique) proposée par Agrobio Périgord
- Formations techniques : Catalogues d'Agrobio Périgord, de la Chambre d'agriculture, de CERFrance ou de Seegers Conseil
- Formations pour l'association « s'installer en société », « demain je m'associe » « installation sociétaire »... proposées par la Chambre d'agriculture, CERFrance, Seegers Conseil et la Maison des Paysans
- Formations de préparation au Plan d'entreprise : « chiffrer son projet », « étude de marché »...proposées par la Chambre d'agriculture
- Formations pluridisciplinaires : BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) proposée par le CFPPA
- Stages parrainage proposés par la Chambre d'agriculture
- Stages courts pouvant être encadrés par ces mêmes structures,...

À cela on peut ajouter les visites de fermes de démonstration organisées par Agrobio Périgord, le réseau de paysans tuteurs de la Maison des Paysans qui en plus d'apporter des informations au porteur de projet lui permet de créer des liens, un réseau, d'avoir des contacts sur le territoire. Les cafés installation de la Maison des Paysans et accueils collectifs (proposés par la Maison des Paysans et le PAIT) sont aussi un moyen de rencontrer d'autres porteurs de projets.

Tableau 11 : Les Nouveaux Installés de l'échantillon ont utilisé différents moyens pour pallier au manque de compétences. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Moyens de pallier le manque de compétences et de technique utilisés par les nouveaux installés de l'échantillon :

S'associer (7) Formation CPPAB Formations conseillées en rendez-vous PPP (étude de marché, chiffrer son projet) BPREA (8) Espace test Stages, dont parrainage (5) Woofing Atelier paysan (soudures,...) Cooperatives (appui technique) Stage initiation à la permaculture,...
--

Les nouveaux installés interrogés n'ont pas utilisé que les formations pour pallier leur manque de compétences et technique identifiées par rapport à leur projet (tableau 11). Le BPREA a été effectué par 8 personnes sur les 21 fermes de l'échantillon. Outre la période de cours théoriques et de stage, le BPREA permet d'obtenir le diplôme débloquant l'accès à une installation avec DJA si la personne n'avait aucun diplôme agricole de niveau IV minimum (BAC pro agricole). L'association a été un moyen pour 7 personnes de pouvoir avoir accès aux connaissances d'une personne de métier, d'apprendre d'elle. 5 personnes ont effectué un stage parrainage en vue de s'associer ou de reprendre une ferme : cela permet de tester l'entente entre les futurs associés et leur capacité à travailler sur une ferme avec une ou des productions particulières. L'espace-test a aussi permis à deux personnes de se tester en association sur un lieu et d'améliorer leurs techniques avant de s'installer ensemble. Les nouveaux installés se sont majoritairement tournés vers de la pratique sur le terrain afin d'acquérir les compétences et techniques nécessaires à leur projet : stages (aussi en BPREA), woofing, CPPAB, mises en situation (association, espace-test ou stage parrainage).

Le financement des projets fait partie des besoins majoritaires de l'échantillon étudié. En effet, les porteurs de projet ont en général peu d'apport personnel : de 0 à 20 000€ dans l'échantillon. D'après les témoignages des nouveaux installés, sur 16 réponses, 8 installations ont nécessité moins de 50 000 €, 4 installations entre 50 000 et 100 000 € et seulement 4 installations plus de 100 000 €. Ces chiffres prennent normalement en compte par exemple l'achat du foncier, les investissements matériels et/ou l'achat de parts sociales. Cela n'est pas en accord avec ce qu'ont indiqué les structures, notamment la Maison des Paysans qui pense que le coût moyen des installations qu'elle accompagne se situe autour de 100 000€, voire plus. Il faut aussi rappeler que le coût moyen d'une installation avec DJA en Dordogne entre 2007 et 2012 est de 210 000 € (Oréade-Brèche, Tercia, 2013). Les nouveaux installés interrogés ont financé leur projet grâce à différents moyens (tableau 12) :

Tableau 12 : Moyens de financement utilisés par les nouveaux installés interrogés.

Source : Robert-Deschamps L., 2017

Moyens utilisés pour financer le projet

DJA : 14
Prêts bancaires : 11
Prêts familiaux : 7
Crowdfunding (don ou prêt) : 4
Prêts d'honneur (PH) : 3
Prêts bonifiés : 2
Achat du foncier par Terre de Liens : 2
Portage foncier SAFER : 2
+ Subventions du Conseil Départemental, et du Conseil Régional

La DJA peut être utilisée comme un apport de trésorerie, de même que le prêt d'honneur. Nous pouvons constater que les prêts bancaires sont très utilisés, de même que les prêts familiaux. Le financement participatif a été utilisé par 4 personnes et les plateformes choisies sont différentes : Blue Bees, Miimosa (2) ou BulbInTown. Les prêts bonifiés n'existent plus aujourd'hui. Les subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional sont des subventions à destination des investissements.

Cette partie nous a éclairés sur le fait qu'un porteur de projet n'identifie pas tous ses besoins au début de son parcours à l'installation. Après analyse des témoignages, il apparaît que les nouveaux installés ont surtout besoin d'informations sur le parcours de l'installation, d'accompagnement sur le dimensionnement de leur projet et de ressources financières. De plus, les installés de type « néo-paysans » ont besoin d'accéder au foncier et de se former. Les enquêtés ont notamment choisi leur structure d'accompagnement sur conseils et ont su s'entourer de différents interlocuteurs.

II.3. Difficulté d'accès au foncier, porte d'entrée du parcours aidé

Sans foncier, le porteur de projet ne peut pas débuter d'accompagnement à l'installation (diagnostic avant installation ou étude économique) car le projet ne peut pas être dimensionné. Le foncier est la porte d'entrée du parcours aidé, le Graal de l'installation HCF. En BPREA, il est possible de réaliser son dossier sur un foncier « idéal », mais à la sortie du BPREA, tant que le porteur de projet n'a pas trouvé son foncier il ne pourra pas être accompagné dans le dimensionnement de son projet.

Il pourra cependant participer à des cafés installations, accueils collectifs, continuer à rencontrer des paysans déjà installés et visiter des fermes.

II.3.a. Une diversité d'organismes pour trouver du foncier

En Dordogne, un porteur de projet cherchant du foncier peut contacter une diversité d'acteurs. Outre les petites annonces sur internet, dans les journaux ou dans les commerces d'une région identifiée, le porteur de projet peut contacter le RDI (Répertoire Départ Installation), la SAFER, la Maison des Paysans, Terre de Liens Aquitaine, les agences immobilières ou encore les collectivités et les agriculteurs du territoire (figure 19).

RDI	SAFER	Maison des Paysans	Terre de Liens Aquitaine	Autre
<ul style="list-style-type: none"> • Site internet « répertoire installation » : annonces de terres ou fermes à reprendre (association, vente) • Accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille foncière • Portage foncier • Contrat de Mise à Disposition • Appels à projets et à candidature • Aide FIFIAA • Garantie « vendeur professionnel » • Site « propriétés rurales » • Evaluation valeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Annonces terres ou fermes à vendre ou louer • Annonces de recherche d'associés • Accompagnement des collectivités locales • Visites de fermes à reprendre 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat et préservation des terres ou des fermes identifiées par les PP : le paysan devient fermier TDL, avec un bail rural environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Bouche à oreille : réseau • Mise à disposition ou achat de terres : collectivités
				<p style="text-align: center;">Agences immobilières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonces terres ou fermes à vendre

Figure 19 : Trouver du foncier : différents interlocuteurs existent en Dordogne. Source : Robert-Deschamps L., 2017

Le RDI est une mission de service public des Chambres d'agriculture. La transmission est accompagnée et des outils tels que le stage parrainage, le stage découverte ou le stage pôle emploi sont utilisés.

La SAFER réalise une veille foncière sur le département. Elle est informée lorsqu'un compromis a été signé afin de procéder à une préemption si nécessaire ou une mise en concurrence dans le cas où plusieurs agriculteurs seraient intéressés par l'acquisition d'une parcelle ou d'une ferme. La SAFER est « vendeur professionnel » et est donc responsable juridiquement s'il y a un problème (chais non conforme, vice caché...). L'outil de portage foncier permet un différé de trésorerie et s'adresse aux HCF. Le porteur de projet paie un loyer de location-vente et l'achat se fera au bout de 5 ans. Cela permet de réduire les investissements de départ. Le FIFAA est un fond spécial pour les jeunes agriculteurs : le paiement des frais de notaire est plafonné à 3 000 € pour encourager l'installation. Il y a eu 21 bénéficiaires en 2016. La SAFER propose aussi des conventions de mise à disposition (CMD), contrat temporaire de 1 à 6 ans (moins qu'un bail rural), renouvelable 1 fois, indexé au fermage. C'est un outil pouvant conforter une installation et pour prévoir un achat de terres plus tard mais un porteur de projet ne peut s'installer uniquement avec des CMD.

La Maison des Paysans répertorie des annonces de fermes ou de terres à vendre, à louer ou à reprendre. Elle propose aussi des annonces de recherche d'associés et peut accompagner les collectivités pour identifier un porteur de projet pouvant s'installer sur des terres communales. Des visites de fermes sont également organisées.

Terre de Liens Aquitaine intervient aussi en Dordogne. Association créée pour faciliter l'installation des HCF, est venu s'ajouter la volonté de travailler sur la préservation des terres fertiles (travail avec collectivités), et d'inclure les citoyens dans la question foncière et agricole. Terre de Liens n'a pas vocation à chercher des terres pour les porteurs de projet. Ce sont les porteurs de projet qui doivent avoir identifié une ferme et la proposer à Terre de Liens. L'association peut alors décider d'acheter la ferme et de proposer au porteur de projet un bail rural environnemental.

II.3.b. Le réseau : voie royale pour trouver du foncier d'après l'échantillon

Nous avons pu voir qu'une variété d'organismes pouvait aider le porteur de projet dans sa recherche de foncier. Dans notre échantillon, pour les 20 personnes installées, il a été possible de savoir par quel moyen ils ont pu trouver leur foncier (figure 20).

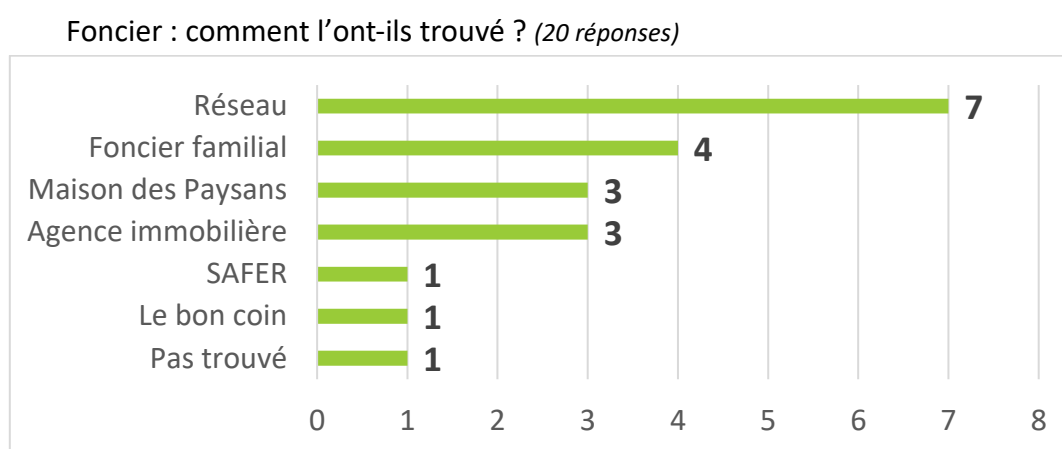


Figure 20 : Les différents moyens par lesquels les nouveaux installés de l'échantillon ont trouvé leur foncier
Source : Robert-Deschamps L., 2017

Comme nous pouvons le voir sur ce graphique, pour les 4 personnes installées dans le Cadre Familial (CF), le foncier est familial. Les HCF ont été 7 à avoir trouvé leur foncier ou leur ferme par le réseau. 3 d'entre eux l'ont trouvé grâce à la Maison des Paysans et autant en passant par une agence immobilière. Dans l'échantillon, personne n'a trouvé sa ferme en passant par le RDI, pourtant certains étaient inscrits depuis plusieurs années avant de trouver une ferme par d'autres moyens. Certains ont tenu à souligner certaines problématiques concernant le RDI : « les fermes ne correspondaient pas à notre projet ». Selon P. Chabaud, chargé de mission au RDI : « quelqu'un qui veut faire du bovin peut se retrouver à faire de l'ovin, parce qu'au fond c'est l'élevage qui lui plaît », « les candidats et les cédants sont prêts à modifier leur projet, là on arrive à une adéquation ». Les Nouveaux Installés rencontrés pour cette étude n'ont pas eu à modifier leur projet d'après les enquêtes qui ont été menées.

Une ferme a été trouvée par la SAFER, pour d'autres les biens présentés par la SAFER étaient « trop cher, trop gros » ou bien « il y avait peu d'annonces et ça ne correspondait pas ». Beaucoup des Nouveaux Installés passent par la mise en concurrence SAFER, les Jeunes Agriculteurs ont normalement la priorité sur l'achat de foncier en cas de concurrence. Mais cela n'est pas de l'avis de tous : « La SAFER était un gros frein, elle attribuait (le bien) à d'autres ». Un Nouvel Installé a pu accéder au foncier au bout du « 3^{ème} essai d'achat de foncier, il y a eu 2 échecs auparavant car les commissions cantonales et comités techniques SAFER étaient défavorables ». Selon S.Gressier, directrice de la SAFER en Dordogne : « on s'efforce d'expliquer aux gens pourquoi ils n'ont pas

été retenus » et « on materne le porteur de projet mais on vérifie sa capacité financière pour ne pas promettre la lune ». La SAFER prévoit aussi de « restructurer le site ». 2 fermes dans l'échantillon ont été achetées par Terre de Liens et un bail rural environnemental a été signé.

Le réseau est réellement important lors de la recherche de foncier. Pour certains, après l'accès au foncier « de base » de leur ferme, faire les marchés, connaître des personnes sur le territoire et créer leur réseau leur a permis de trouver des hectares supplémentaires, bien utiles par exemple pour faire le foin et être autonomes au niveau du fourrage. Pour chercher du foncier via le réseau, il faut tout de même être déjà présent sur le territoire choisi pour son installation, chose qui peut s'avérer compliquée dans le cas d'une reconversion professionnelle avec changement de département par exemple.

II.3.c. Autres moyens d'accéder au foncier : se tester ou s'associer

Se tester : l'association qui gère les espaces-test en Dordogne, Pays'en Graine, permet aux porteurs de projets de se tester de 1 à 3 ans, sur leur foncier, sur une parcelle communale, sur un lieu prêté par un particulier ou chez un paysan. Une fois installé ou en espace-test, trouver des terres pour consolider sa ferme est plus facile (réseau). Si l'installation est possible sur le lieu de test, c'est un bon moyen d'accéder au foncier. De plus, la clientèle se crée petit à petit et cela permet, lors de l'installation officielle du porteur de projet, de bénéficier d'un système qui a commencé à fonctionner, ce qui permet de réduire le nombre d'années « de lancement » post-installation, souvent difficiles financièrement. Cela est intéressant en cas de demande de DJA où un revenu minimum doit être atteint au bout de 4 ans d'activité.

L'espace-test séduit les porteurs de projet sur le département (une dizaine de personnes en cours de test en 2017). Les Nouveaux Installés rencontrés sont convaincus de l'utilité de cet outil permettant de sécuriser les installations : « on favorise une installation viable si il y a la possibilité de pérenniser le test ». 1 interrogé a bénéficié de l'espace-test mis en place par le Grand Périgueux qui est ensuite devenu une ferme Terre de Liens. Certains approuvent les espaces-test mais souhaitaient s'installer rapidement : « si j'avais été dans un espace-test qui me convenait, ça aurait pu m'intéresser mais j'étais dans l'urgence de m'installer » ou bien leur production est peu compatible avec un espace-test, souvent destiné au maraîchage : « Je crois qu'il y a un espace-test vaches laitières dans le Gard ».

S'associer (en reprise) : c'est un bon moyen de concilier expérience, foncier et diminution des coûts d'installation. « Quand on est jeune, on n'a pas assez d'expérience, s'associer est utile, il savait à quelle porte frapper, il a le réseau » témoigne un jeune installé, bénéficiaire de la DJA et nouvel associé de l'exploitation. L'association, en plus du partage d'expérience, semble être un bon moyen de diminuer les investissements lorsqu'on s'installe en élevage (achat de parts sociales plutôt qu'un investissement en cheptel, bâtiments, foncier, salle de traite etc...) mais c'est aussi un moyen de ne pas avoir à chercher de foncier ou une exploitation libre pour pouvoir s'installer.

« L'association ça m'aide, et ça m'aidera jusqu'au bout », « l'endroit était déjà viable avant que j'arrive » : en effet, s'associer permet de s'intégrer et s'investir sur une ferme qui fonctionne déjà, et l'installation est d'autant moins risquée que l'activité est viable. Certains interrogés attirent toutefois l'attention sur le fait que « c'est comme un mariage s'associer, un stage parrainage c'est court et long à la fois ». 3 à 12 mois de stage rémunéré sur l'exploitation du cédant, ou dans la société dans laquelle il s'apprête à succéder à un associé qui lui cédera tout ou partie de ses parts, c'est en effet long avant de s'installer mais court pour apprendre à connaître les personnes. L'entente

entre les futurs associés doit être bonne et la discussion possible. « On peut se tromper sur les personnes. Passer du temps avec la personne avec qui on veut s'installer c'est très utile. »

La nécessité d'accompagner la transmission pour installer de nouveaux paysans est bien réelle. C'est notamment le travail du RDI, de la Maison des Paysans et d'autres acteurs agricoles.

II.3.d. Financer son foncier : louer ou accéder à la propriété

Lors de la recherche de foncier, une des questions qui peut se poser est : acheter ou louer ? Pour certains, le souhait d'être propriétaire est très fort : « On voulait être propriétaires, arrêter les commodats, fermages », « avoir notre truc à nous ». Dans ce cas, pouvoir se dire propriétaire semble essentiel et lié au souhait d'installation des porteurs de projet : « Je suis chez moi, c'est à moi ». D'après les enquêtes menées pour cette étude, ce souhait d'être propriétaire est fortement lié au projet de vie : vivre sur place, voir ses enfants ou encore s'investir dans l'agriculture à long terme. De plus, être propriétaire de sa ferme permet, lorsque la retraite arrive, de pouvoir vendre tout ou partie et d'avoir un capital complémentaire à la retraite peu élevée des agriculteurs. La location pose cette question : à l'heure de la retraite, pas de capital complémentaire, c'est-à-dire que seule la maigre retraite sera perçue par les paysans retraités, auront-ils pu mettre un peu de côté pour « mettre du beurre dans les épinards » ?

Cependant, la location via un bail rural peut être aussi une solution pour des personnes n'ayant pas la possibilité d'acheter du foncier, « on n'avait pas les moyens d'acheter du foncier et la location était une bonne solution pour nous », ou n'envisageant pas rester agriculteurs jusqu'à la fin de leur carrière : « On se dit que dans 10-15 ans on part sur les routes en camping-car, on aura goût à transmettre une ferme qu'on a créée, viable. », « Je travaille par passion et non par obligation, si dans 1 an j'ai fini mon cycle, je changerai de vie, on en a parlé avec mon associé, si c'est dans 10 ans que je n'ai plus la passion je changerai aussi, je suis libre, on verra ».

Terre de Liens, proposant aux porteurs de projet d'acheter les fermes identifiées puis qu'ils deviennent fermiers Terre de Liens via un bail rural environnemental, est un des outils à continuer de construire permettant l'installation de fermiers et la préservation de terres. D'après V. Bauget, animatrice régionale à Terre de Liens Aquitaine, « il faut que les collectivités débloquent des terres en amont » et « avec Terre de Liens on sait que les fermes resteront des fermes ».

Il faut toutefois noter que les Nouveaux Installés ont soulevé des interrogations, notamment sur le suivi des fermiers Terre de Liens et la transmission de ces fermes à de nouveaux paysans. « Il y a un problème général de suivi des fermes, de suivi de transmission d'un porteur de projet à un autre. Il y a je crois une règle de l'amortissement : Si dans 10 ans les bâtiments dans lesquels on investit ne valent plus rien... ? C'est ambigu. » Cela rappelle le fait que le fermier, à l'heure de la retraite, n'aura aucun apport financier complémentaire à la retraite.

Malgré ces questionnements, pour lesquels des groupes de travail ont été lancés, l'achat de leur ferme par Terre de Liens a quand même été une réelle chance pour leur installation, même au niveau personnel : « Il n'y a pas de maison sur notre terrain. L'aspect positif de devoir louer une maison ailleurs c'est que la famille est hors de la ferme donc ça coupe, on peut parler d'autre chose ». Selon V. Bauget « il faut développer les achats par les collectivités pour mettre les terres en fermage. Tous ceux qui ont un pouvoir de préemption, ou financier, doivent acheter des terres pour les protéger et installer des paysans. ».

Ainsi, le foncier est réellement « le nerf de la guerre » lors d’une installation. Différents organismes sont présents pour aider les porteurs de projet à trouver ou financer leur foncier. Le réseau est le principal moyen de trouver du foncier. Se tester et s’associer peuvent aussi permettre d’accéder à la terre. Un travail sur la transmission doit continuer à être mené et doit s’amplifier afin que les fermes puissent être reprises plutôt que de partir à l’agrandissement.

II.4. Installation aidée : entre difficulté de prévoir et satisfaction d’être encadré

L’installation aidée, et notamment l’installation avec la DJA, permet un apport financier et des avantages (abattement de cotisations sociales, priorité lors de préemption de terre...). Cependant, certaines difficultés ont été soulignées par les enquêtés, toutefois satisfaits de leur accompagnement.

II.4.a. L’accompagnement : des définitions similaires pour les nouveaux installés et les structures

Durant le parcours à l’installation, le lien entre porteur de projet et accompagnateur est essentiel. Mais ont-ils la même définition de l’accompagnement ? Les mêmes attentes ? La question « Pour vous, qu’est-ce que l’accompagnement ? » a pu être posée à 18 représentants des structures et 18 Nouveaux Installés. Les réponses à cette question ouverte ont ensuite été recodées selon les idées clefs (tableau 13).

Tableau 13 : Des définitions de l'accompagnement partagées entre Nouveaux Installés et structures interrogées
Source : Robert-Deschamps L., 2017

<i>L’accompagnement c’est...</i>	<i>Nombre de citations par les structures (18)</i>	<i>Nombre de citations par les Nouveaux Installés (18)</i>
Aller au bout, atteindre un objectif	8	4
Apporter un regard extérieur, une expertise	6	8
Répondre, conseiller et orienter le porteur de projet	11	13
Avancer, cheminer ensemble	4	0
De l’écoute, de l’échange, de la confiance	12	18
Donner les outils au porteur de projet pour qu’il soit acteur de son projet	12	10
Ne pas faire à la place, ne pas décider pour le porteur de projet	3	0
Cohésion des acteurs	0	8

Nous pouvons voir ici que les 3 idées clefs de la définition de l’accompagnement sont les mêmes pour les représentants des structures que pour les Nouveaux Installés : l’accompagnement c’est avant tout de l’écoute, de l’échange, de la confiance, c’est répondre (ou avoir des réponses),

conseiller (ou être conseillé) et orienter le porteur de projet (ou être orienté) dans le paysage des acteurs et des parcours de l'installation et c'est donner (ou avoir) les outils pour être acteur de son installation. « L'accompagnement, c'est quelque chose qui permet aux autres de réaliser leur rêve » selon P.Chabaud, chargé de mission Transmission au RDI.

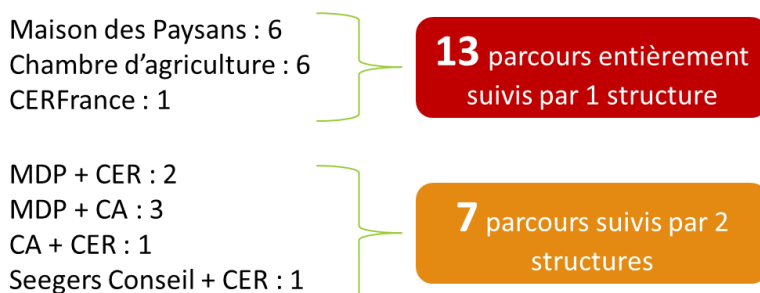
Les projets d'installation « non classique » sont parfois qualifiés d'atypiques dans la bibliographie ou sur le terrain : plusieurs ateliers, des productions encore peu connues (spiruline)... Les porteurs de projets avec des projets dits « atypiques » ou « exotiques » doivent réaliser une étude de marché pour obtenir la DJA notamment. Voici quelques réponses à la question "pour vous, qu'est-ce qu'un projet atypique ? », posée aux structures enquêtées :

- Un projet pour lequel on manque de références « qui sort de l'ordinaire », dont on n'a pas ou peu « de recul sur la rentabilité, la viabilité »
- Atypique est un terme dépassé, peu adapté : « Tout est atypique, il n'y a pas une installation pareille ». Un projet n'est « pas vraiment atypique tant que c'est cohérent économiquement » selon CERFrance. Un projet atypique, pour Seegers Conseil, « c'est un projet qui tourne sans problèmes, sans questions. »
- Les projets atypiques nécessitent un accompagnement multiple et cohérent : d'après le PAIT « Ces projets nécessitent plus d'intervenants ». Ce sont des « projets qui combinent plusieurs métiers et activités complémentaires (artisanat...) et plusieurs sources de revenus » et « il faut les orienter vers différents organismes car c'est plus dur de trouver statut juridique, fiscal... » selon Terre de Liens.

II.4.b. Un accompagnement réalisé par une ou deux structures agréées

Sur les 21 personnes interrogées, 20 ont bénéficié d'un accompagnement pour leur installation. (figure21). Si

Par qui ont été accompagnés les NI dans le dispositif officiel ?



20 réponses car 1 projet n'a pas bénéficié d'accompagnement
 Figure 21 : Accompagnement des nouveaux installés enquêtés réalisés par une ou deux structures. Source : Robert-Deschamps L., 2017

l'installation a eu lieu avant 2015 (ouverture à la concurrence du dispositif d'accompagnement, la Chambre d'agriculture n'étant plus seule habilitée à déposer des dossiers d'installation avec DJA), le porteur de projet n'a pas eu le choix s'il souhaitait s'installer avec la DJA. Il pouvait tout de même réaliser un diagnostic avec une autre

structure que la Chambre d'Agriculture, par exemple la Maison des Paysans. De ce fait, le parcours était suivi par 2 acteurs différents. Depuis 2015, un porteur de projet peut être suivi par une seule structure pour la totalité de son parcours à l'installation parmi les 4 agréées en Dordogne. Il peut également choisir de réaliser les prestations avec des structures différentes (par exemple le diagnostic avec la Maison des Paysans et le plan d'entreprise avec CERFrance) et ainsi avoir différents interlocuteurs.

Nous pouvons voir que 13 installations ont été accompagnées par une structure unique et que 7 ont été suivies par 2 structures différentes. Cela s'explique par le choix du porteur de projet selon ses envies, attentes et conseils et échos qu'il a reçu.

7 Nouveaux Installés interrogés ont insisté sur le fait qu'ils sont satisfaits d'avoir le choix et pensent que les structures sont complémentaires, qu'il « faut plusieurs interlocuteurs, plusieurs avis ». Que leur installation soit de type « classique » ou « néo-paysan », les nouveaux installés interrogés trouvent que « chacun a son rôle dans l'installation ». « Aller voir un seul interlocuteur je ne sais pas si c'est bien. », a rappelé un jeune HCF issu du milieu agricole, installé en grandes cultures.

II.4.c. Les nouveaux installés satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié...

À la question « quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'accompagnement dont vous avez bénéficié ? », sur 37 avis exprimés (parfois plusieurs structures jugées), 29 avis étaient satisfaits. Cela représente 80% d'avis satisfaits (plutôt et tout à fait satisfait) dans l'échantillon. On peut donc en déduire que la majorité des Nouveaux Installés interrogés sont satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Les avis négatifs sont dus à une insatisfaction dans le montage juridique du projet ou dans la réalisation de l'étude économique (erreurs, prix jugé élevé pour le service...). Ces données sont à prendre avec du recul car les structures ont conseillé des personnes à interviewer avec qui l'accompagnement s'est bien passé. Bien que la liste des nouveaux installés à interroger fût aussi constituée de personnes non indiquées par des structures mais par d'autres nouveaux installés, cela peut créer un biais. 5 personnes ont indiqué conseiller un accompagnement par la Maison des Paysans pour les « petits projets, l'agriculture paysanne » et que « la Chambre d'agriculture est mieux pour les grosses fermes ».

4 personnes pensent que c'est plus une question de personnes que de structures, bien qu'elles ne proposent pas les mêmes outils : « c'est plus la personne que la structure qui compte ». L'accompagnement dont les personnes sont satisfaites tient en partie aux personnes, à leurs interlocuteurs : « humainement c'était magique ». L'accompagnement semble être bien préparé en BPREA selon 3 Nouveaux Installés. Être accompagné apporte de la confiance au porteur de projet (3 citations), de la clarté au projet (3 citations). D'après l'échantillon, l'accompagnement est utile et permet de « cadrer le projet » (11 citations) mais reste « une obligation pour obtenir des prêts et la DJA » (8 citations). Sur les 20 fermes effectivement installées enquêtées, 14 ont bénéficié de la DJA. Si 8 personnes ont souligné l'importance de cette aide à l'installation, 2 regrettent de l'avoir demandée. 3 personnes, qui auraient pu en bénéficier ne l'ont pas demandée (figure 22).

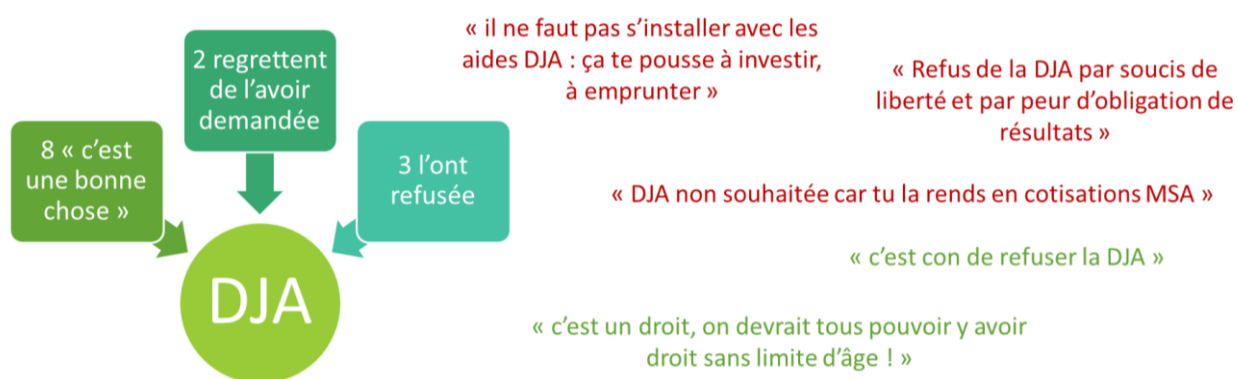


Figure 22 : La DJA : la demander ou la refuser ? Source : Robert-Deschamps L., 2017

Un réel travail est encore à faire par les structures afin de « démystifier » la DJA. En 2017, le système de modulation a vu le jour, changeant ainsi certains critères qui permettent de bénéficier d'une enveloppe plus ou moins importante. Les représentants des structures et les nouveaux installés semblent d'accord sur un point : la DJA est devenue plus intéressante maintenant (plus d'obligation d'achat de matériel neuf par exemple, plus d'obligation de la rembourser si le niveau de revenu n'est pas atteint, nouvelles modulations...) bien qu'il reste encore quelques zones floues sur les modulations.

Le Plan d'Entreprise, lié à la demande de DJA, doit être respecté. Le cas échéant, les paysans doivent faire un avenant (modification du plan d'entreprise), par exemple si les résultats de l'exploitation ou que les investissements diffèrent du prévisionnel. Cet avenant, payant, pourrait cependant être refusé par la DDT. 8 interrogés ont souligné une réelle difficulté à anticiper puis respecter le plan d'entreprise, du fait de la nécessité de prévoir 4 ou 5 ans à l'avance : « je ne fais pas les chiffres que je devrais faire, un avenant coûte 1000€... », « on a un meilleur EBE que prévu mais on a peur de devoir rembourser car on n'a pas fait exactement comme sur le plan d'entreprise », « avoir peur de rembourser la DJA c'est une épée de Damoclès ». Dans le premier cas, où les chiffres réalisés sont inférieurs au prévisionnel, il convient de se demander si l'accompagnement a été bien fait et si les compétences et techniques nécessaires au projet sont maîtrisées. Sur les 14 personnes installées avec la DJA dans l'échantillon, 8 ont donc souligné des difficultés liées au prévisionnel « sur 5 ans il y a tellement de choses qui évoluent », « l'étude de marché on l'a faite, mais c'est tellement variable en vente directe ! » et les autres ont indiqué « faire les chiffres », avoir une « étude économique réelle ». L'accompagnement joue alors un rôle important : les porteurs de projet doivent comprendre leur prévisionnel, prendre conscience du temps de travail que leur projet demandera, s'insérer dans le territoire afin de cibler les circuits de commercialisation qui leur conviendront, être informés des risques et de leurs points forts...

II.4.d. Mais cet accompagnement n'est pas le seul facteur de réussite de l'installation

S'installer, comme nous avons pu le voir, est un véritable parcours du combattant : trouver et accéder au foncier, se former, s'entendre avec son associé, ne pas se décourager face aux critiques ou aux références, convaincre les banques, faire un prévisionnel... et malgré cela, sur les 21 personnes interrogées, 20 ont pu s'installer (figure 23).

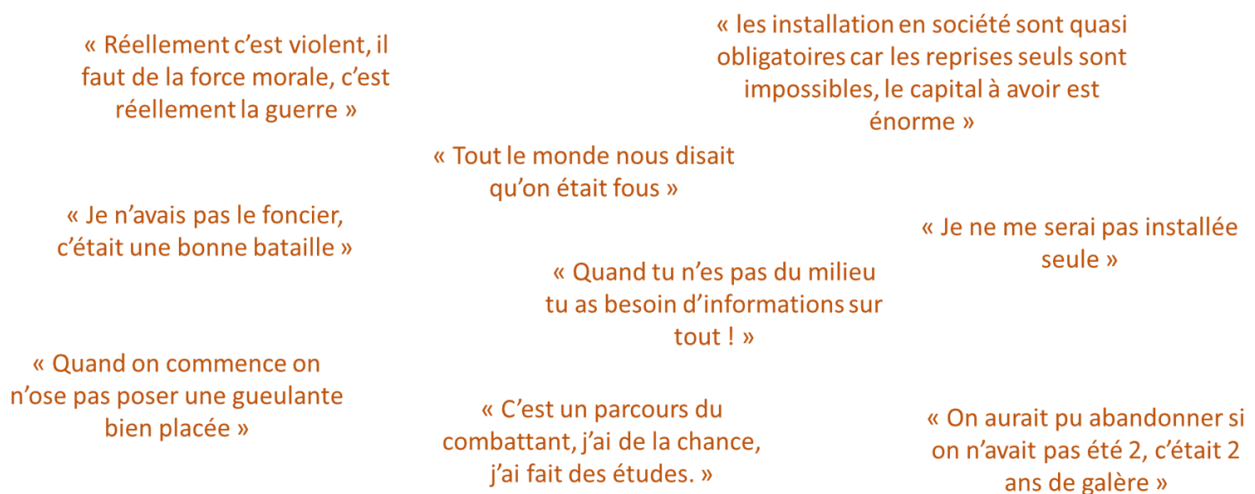


Figure 23 : Rester déterminé face aux nombreux obstacles du parcours de l'installation. Source : Robert-Deschamps L., 2017

À la question « selon vous, qu'est ce qui a permis la réussite de votre projet ? », c'est la motivation, la passion, la détermination qui arrive en tête, suivie du fait d'être à plusieurs sur le projet. Cela permet en effet, en cas de baisse de moral ou de difficultés, de continuer à s'encourager, de prendre le relais. L'accompagnement est la troisième raison de la réussite de l'installation en nombre de citations (figure 24).

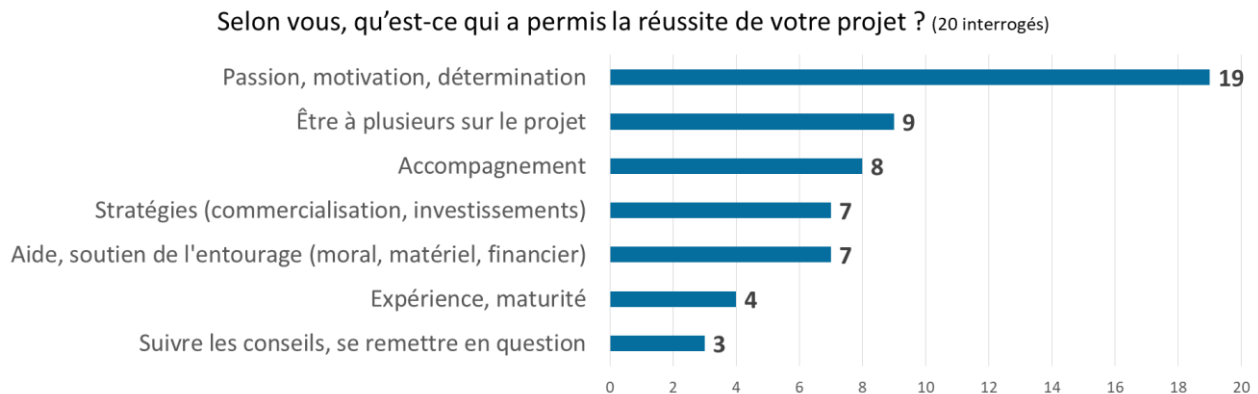


Figure 24 : Les raisons de la réussite de l'installation, en nombre de citations. Source : Robert-Deschamps L., 2017

« La première réussite c'est de s'installer. », « au-delà des structures qui t'accompagnent c'est les gens que tu vas rencontrer (animatrice, paysans etc.) qui font avancer le projet » : ainsi, le mélange entre détermination et accompagnement permet aux porteurs de projets de réaliser leurs rêves. Un mauvais accompagnement peut entraîner des difficultés (risques non prévus...) mais un bon accompagnement n'est rien sans la motivation du PP : « c'est la personne qui fait tout ». « Le binôme porteur/animateur est un facteur de réussite du projet » (Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes, 2005).

Mais « ce n'est pas parce qu'on a réussi à s'installer qu'on va arriver à se dégager un salaire », comme le souligne une jeune installée, regrettant de s'être installée avec la DJA. Savoir vendre, organiser son travail, gérer la taille des ateliers, des investissements, s'insérer dans le territoire (voisins, aide, chantiers participatifs, CUMA...), réaliser la gestion technique et écologique, savoir employer, avoir la capacité de travail... sont autant de défis à relever une fois qu'on est installé ! Ces questions ont été normalement abordées dans la phase de préparation du projet, cependant l'application en temps réel sur le terrain peut s'avérer parfois plus difficile que prévu.

L'installation reste réellement éprouvante, notamment pour les personnes non issues du milieu agricole ou sans foncier. Elle reste aussi difficile pour les enfants d'agriculteurs, notamment du point de vue administratif et juridique. Même si l'accompagnement à l'installation ne transforme pas cette démarche en un long fleuve tranquille, l'installation serait encore plus risquée et difficile sans structures d'accompagnement.

Cette partie a permis de lever le voile sur les besoins des nouveaux installés de l'échantillon. En extrapolant, nous pouvons dire que l'accompagnement pourrait être amélioré en simplifiant encore l'accès aux informations administratives et notamment sur les parcours possibles pour s'installer. Il pourrait aussi être amélioré en travaillant encore plus sur la transmission, l'accès au foncier et le financement (les banques étant encore réticentes par rapport aux projets en circuit courts, en collectif...) et en continuant à développer des formations adaptées aux porteurs de projet non issus du milieu agricole. Beaucoup de dispositifs existent déjà, il est sûrement nécessaire de commencer par mieux faire connaître aux porteurs de projets.

III. Des perspectives pour la Maison des Paysans et son réseau

La Maison des Paysans, forte de ses expériences et de ces pistes d'amélioration, pourrait, en plus de faire valoir sa spécificité, proposer de nouveaux outils d'accompagnement.

III.1. La Maison des Paysans, un accompagnement innovant, avec une spécificité forte

La Maison des Paysans se distingue des autres structures d'accompagnement par sa spécificité forte, son engagement pour l'agriculture paysanne, durable et son accompagnement plaçant le porteur de projet comme seul maître de ses décisions dans la construction de son projet.

III.1.a. La Maison des Paysans, concurrente des autres structures d'accompagnement

La Chambre d'agriculture, depuis la perte du monopole des installations avec DJA, voit les autres structures comme des concurrentes. La Maison des Paysans, en 2016, représente un peu plus de 10% de la masse de prestations sur le département, avec 2 salariées en lien avec l'installation (8 pour la Chambre d'agriculture et CERFrance, 1 pour Seegers Conseil). Elle est plus présente sur les dossiers d'installation avec DJA que sur le parcours avec Prêt d'Honneur : 18% en 2016 (tableau 14).

Tableau 14 : Proportion de prestations réalisées par la Maison des Paysans en Dordogne.
Source : Robert-Deschamps L., 2017

	<i>Diagnostics</i>	<i>Etudes économiques</i>	<i>Plans d'entreprise (lié à la DJA)</i>
Nombre réalisé par la Maison des Paysans en 2016	15	8	7
Pourcentage par rapport au nombre sur le département	Sur 139 : 11%	Sur 111 : 7%	Sur 40 : 18%
Prévision 2017	26	15	15

Pour la Maison des Paysans en 2017, le nombre de prestations prévu a été atteint en milieu d'année, ce qui laisse présager une augmentation encore plus forte (le double était prévu par rapport à 2016) de personnes souhaitant être accompagnées par la Maison des Paysans. En termes de proportion, rien n'est encore sûr, puisque toutes les structures interrogées ont fait part d'une augmentation des demandes d'accompagnement pour l'année 2017.

Chaque structure a ses propres spécificités. Voici leurs réponses à la question « Pourquoi les porteurs de projets vous choisissent-ils plutôt qu'une autre structure ? » (tableau 15):

Tableau 15 : Réponses des structures agréées à la question "Pourquoi les porteurs de projets vous choisissent-ils plutôt qu'une autre structure ?". Source : Robert-Deschamps L., 2017

« Pourquoi les porteurs de projets vous choisissent-ils plutôt qu'une autre structure ? »

Chambre d'Agriculture	<p>« - Compétence élargie : tout à l'intérieur d'un même organisme - Historique et reconnaissance individuelle de certains agents - Poids du réseau (références safran, apiculture...) - On traite la totalité des installations (DJA et autres), on encourage le système DJA. - Partenariat Miimosa (financement participatif), cautionnement, Initiative Périgord - Partage d'outils avec la Chambre de Commerce et des Métiers »</p>
Maison des Paysans	<p>« Ce sont des gens qui veulent faire eux-mêmes, ils veulent des personnes respectueuses de leur projet. On n'impose pas de modèle. Ils peuvent avoir des aprioris sur la Chambre d'agriculture. Nos valeurs intéressent plus les porteurs que celles de la Chambre. Accessibilité et convivialité : on se déplace chez les gens « on est dans la cuisine des gens, c'est plus facile de livrer des choses » et on propose d'autre chose : cafés, accueils collectifs... On favorise l'insertion dans le territoire, s'intégrer c'est une des conditions de réussite du projet. »</p>
CERFrance	<p>« Notre pluridisciplinarité et connaissance du secteur agricole, notre notoriété, accompagnement des cédants et nos valeurs : proximité, disponibilité, réactivité. Association avec partenaires. On partage la motivation du jeune : notre but c'est le même que le porteur de projet. Ils peuvent compter sur nous. »</p>
Seegers Conseil	<p>« Ceux qui me connaissent : parce qu'ils me connaissent. Les autres : je pense pour mon indépendance, pour se démarquer de l'institutionnel »</p>

Ainsi, chaque structure pense être choisie pour des raisons différentes, et pourrait correspondre à tels ou tels porteurs de projets, qui peuvent donc être répartis sur chacune d'elles selon leurs attentes. Nous avons effectivement vu que les porteurs de projets choisissent, pour certains, la structure selon ce qu'elle propose (stage parrainage, comptabilité déjà connue, valeurs...) mais aussi sur conseils et échos. Malgré le fait qu'ils apprécient avoir le choix et que chaque organisme ne s'adresse pas aux mêmes profils, comment est perçue cette concurrence par chaque structure ?

À la question « Comment vous positionnez-vous par rapport aux autres structures d'accompagnement du département ? Avez-vous des concurrents ? », les structures « nouvelles » (Seegers Conseil, CERFrance et la Maison des Paysans) ne se positionnent pas clairement comme concurrents mais revendiquent plutôt le fait « qu'ils ont leur place et qu'il y en a pour tout le monde » alors que la Chambre d'agriculture « se sent en concurrence » mais souligne que « ça fait évoluer les choses » : en effet, la concurrence pousse à améliorer ses services et à être sensible à de bons ou de mauvais échos que les porteurs de projets pourraient avoir. Pour la Chambre d'Agriculture, qui « essaye de répondre à tout le monde », « le PP est au centre mais ça reste un client, et donc un client pour les autres structures ». Le partenariat avec Seegers Conseil fonctionne bien : « on partage une partie du travail ». D'après la Chambre d'agriculture, « l'installation est un produit d'appel pour CERFrance, pour vendre un suivi comptable ensuite » et « la MDP n'accompagne pas (ou peu) de demandes Initiatives Aquitaine, les autres non plus. » CERFrance ne voit pas les choses de la même façon : « On propose un vrai accompagnement au

service du jeune. La concurrence est sur le plan de l'état d'esprit, c'est la vie. À nous d'être différents, meilleurs. On est vus comme des concurrents, nous n'avons pas l'ambition de faire tous les dossiers. On veut pouvoir répondre oui à quelqu'un qui veut être accompagné et c'est possible depuis 2015. On n'est plus derrière le rideau, on peut aller jusqu'au bout ! » M. Seegers affirme qu'il y a « un volume de travail considérable » et que « chacun a sa place ». Il indique avoir une spécificité « économique et juridique » et qu'il « faut travailler d'abord pour les agriculteurs » et que s'il ne travaillait que sur son canton il ferait « un plein temps ». Pour lui, « La concurrence est un faux problème, il y a beaucoup de questions en agriculture, de travail » Pour les animatrices de la Maison des Paysans « ce n'est pas une concurrence », « il y aura toujours des gens qui viendront chez nous et à la Chambre d'agriculture, à CERFrance... ».

III.1.b. L'accompagnement « Maison » : un accompagnement individuel humain

La Maison des Paysans est une structure d'accompagnement qui présente des spécificités par rapport aux autres organismes. De plus, elle fait partie d'un réseau « alternatif » et a tissé des partenariats, notamment avec Terre de Liens, Agrobio Périgord., l'AFOCG et Pays'en Graine.

Ces spécificités d'accompagnement individuel sont listées ci-dessous (figure 25):

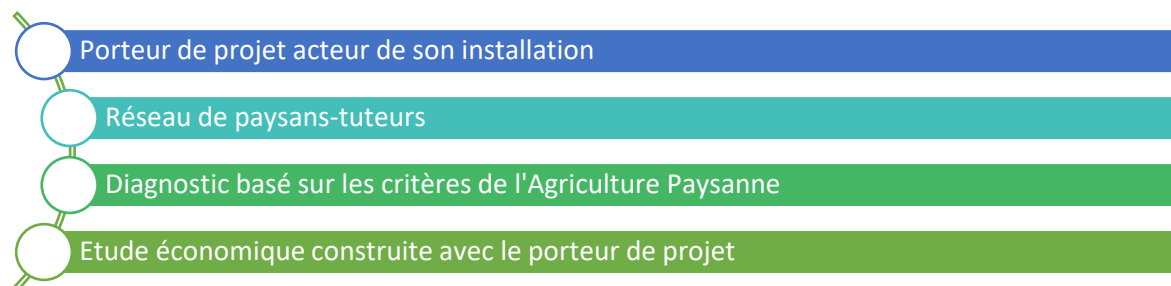


Figure 25 : Les spécificités de l'accompagnement individuel de la Maison des Paysans.

Source : Robert-Deschamps L., 2017

Le fait que l'animatrice se place au même niveau que le porteur de projet est essentiel dans l'accompagnement de la Maison des Paysans. À la question « Pour vous, qu'est-ce que l'accompagnement ? », posée aux représentants des structures rencontrées, les animatrices de la Maison des Paysans ont répondu « Se placer à côté du PP pour avancer avec lui vers la destination qu'il a choisie. Ne pas être devant (ne pas le guider), ne pas être derrière (le pousser). Faire le chemin ensemble, ne pas leur imposer un modèle. », pour « qu'ils se rendent compte seuls si leurs choix sont bons ou non, qu'ils choisissent en toute conscience. », là où M. Seegers a répondu « C'est faciliter la compréhension mais surtout et d'abord c'est avoir un avis tranché, s'engager dans le conseil. Le bon accompagnement c'est donner un avis ». On remarque que chacun a une vision de l'accompagnement différente, liée à des postures d'accompagnement non identiques (figure 26) : « Pilote, maître d'œuvre de leur projet. » pour CERFrance, « accompagnatrice » pour la Maison des Paysans et « conseiller » pour Seegers Conseil ou la Chambre d'agriculture.

Posture d'accompagnement

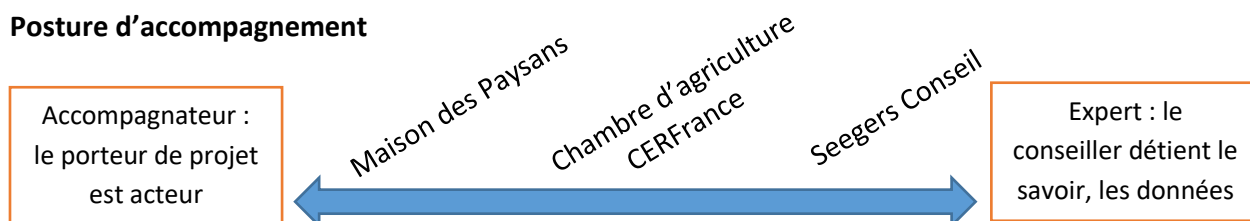


Figure 26 : Postures d'accompagnement des 4 structures agréées. Source : Robert-Deschamps L., 2017

La Maison des Paysans propose un diagnostic avant installation basé sur les critères de l'agriculture paysanne. Cela répond au besoin de créer et maintenir une agriculture durable : environnementalement, socialement et économiquement. Ce diagnostic permet d'aborder de nombreux points qui, même si le porteur de projet n'envisage pas de s'y engager (par exemple : diversité des espèces, engagement associatif, production sous label, autonomie...), seront abordés et que le porteur de projet gardera en tête. De même, le temps de travail et l'aspect familial, les besoins personnels seront abordés alors que le représentant de la Chambre a indiqué poser « peu de questions sur la personne ». Ce diagnostic est donc plus complet qu'un simple diagnostic technico-économique mettant seulement en lumière les points forts et faibles du projet et répond aux enjeux d'agriculture durable, pour l'avenir. De plus, les Nouveaux Installés non-accompagnés par la Maison des Paysans se souviennent peu d'avoir réalisé un diagnostic, contrairement à ceux accompagnés par la Maison des Paysans.

« Il me faut combien de poules pour vivre ? », voilà une question à laquelle une animatrice de la Maison des Paysans ne « saura » pas répondre, car c'est au porteur de projet de trouver la réponse selon ses attentes et ses besoins. Après le diagnostic, l'étude économique sera donc construite avec le porteur de projet : ses besoins, les investissements prévus, les ateliers (marges brutes) etc. Le porteur de projet a donc des « devoirs » : établir des devis, prévoir ses charges et ses recettes... Cela est ensuite rentré dans le tableur de façon à le rendre compréhensible pour tous. La Maison des Paysans a mis en place des actions et outils permettant aux porteurs de projets de tisser un réseau, de s'insérer dans le territoire. Grâce au réseau de paysans ressources et tuteurs, les porteurs de projet peuvent aller exposer et discuter leur projet avec un paysan installé (dimensionnement des ateliers, organisation du travail, temps de travail, données technico-économiques...). Cela remplace les comparaisons par rapport aux références utilisées par les autres structures.

Certains nouveaux installés enquêtés accompagnés par la Chambre d'agriculture disent avoir fait leur étude économique « tout seul » et leurs chiffres étaient rentrés dans le tableur ou logiciel par un conseiller de la Chambre d'agriculture : « je lui ai filé tous les chiffres, elle les rentrait dans le tableur, c'était incompréhensible » « Pour le plan d'entreprise il faut lire les petites lignes ! S'ils ne font que de la saisie ça coûtait 120€ au lieu de 800€ ! ». Pour ce qui est des prix, toutes les structures semblent avoir des tarifs comparables pour les prestations « de base » mais ils ne sont pas clairement affichés et il y a des options plus ou moins coûteuses. Seegers Conseil réalise un accompagnement plus rapide (moins de rendez-vous), essentiellement porté sur les aspects technico-économique et juridique lors de reprises d'exploitation : « collecte des données (compta...) puis restitution », le porteur de projet n'est donc pas acteur. Contrairement à la Chambre d'agriculture ou CERFrance, la Maison des Paysans ne propose pas de service juridique.

Chaque structure propose un accompagnement spécifique en cas d'installation en association.

III.1.c. Un accompagnement collectif basé sur l'échange

Les spécificités d'accompagnement collectif sont listées ci-dessous (figure 27) :

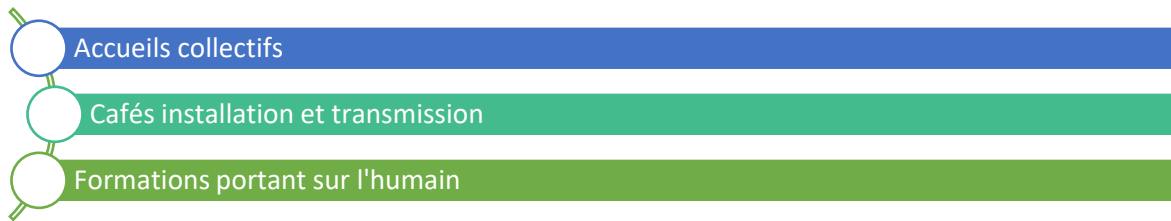


Figure 27 : Spécificité de la Maison des Paysans par rapport à l'accompagnement collectif et la mise en réseau du porteur de projet. Source : Robert-Deschamps L., 2017

La Maison des Paysans réalise tout un travail autour du collectif : accueils collectifs (présentation de l'accompagnement proposé et discussions entre porteurs de projets), cafés installation (rencontres en soirées autour d'un thème lié à l'installation) ou cafés transmission (rencontres entre cédants et présence de porteurs de projets). Cela permet au porteur de projet de rencontrer d'autres personnes souhaitant s'installer et la Maison des Paysans est la seule structure proposant cela.

La Maison des Paysans a un réseau de paysans-tuteurs, permettant aux porteurs de projet de s'insérer dans un réseau socio-territorial (figure 28) et la Chambre d'agriculture propose des stages parrainages. Les stages parrainage permettent aussi au porteur de projet de s'insérer dans le territoire, mais sur une exploitation en particulier (reprise, association). Ces deux outils ne s'adressent alors pas aux mêmes types de porteurs de projet (création-reprise).

Insertion socio-territoriale

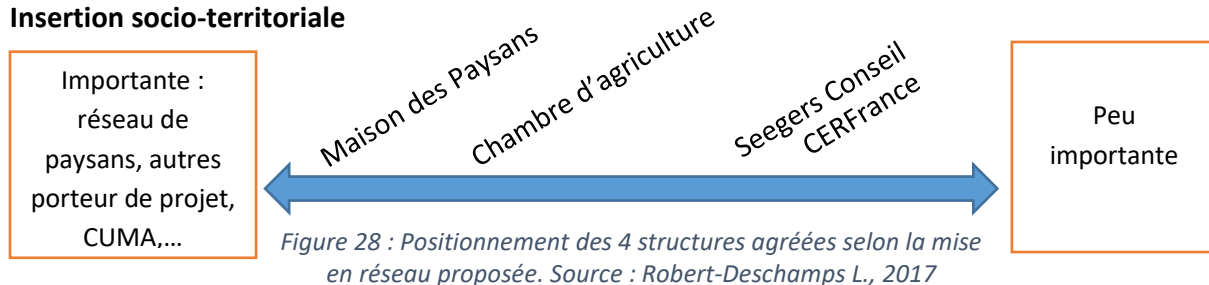


Figure 28 : Positionnement des 4 structures agréées selon la mise en réseau proposée. Source : Robert-Deschamps L., 2017

La Maison des Paysans organise -entre autre- des formations tournées vers l'humain, le collectif : « Demain, je m'associe », « s'installer en GAEC », « travailler en couple » ou encore l'autonomie de la gestion comptable en partenariat avec l'AFOCG. Les 3 autres structures agréées organisent aussi des formations portant sur l'association et la comptabilité.

Les annonces de terres et fermes à vendre ainsi que d'association et les annonces de propositions d'espaces-test permettent de compléter l'offre globale et complète de la Maison des Paysans. De plus, l'accompagnement des cédants y est aussi réalisé, et ce par la même animatrice qui accompagne aussi des porteurs de projets. Ainsi, le lien transmission-installation est assuré, si important pour le renouvellement des générations et la reprise de fermes. Les animatrices effectuent une réunion hebdomadaire et échangent régulièrement sur les projets qu'elles accompagnent.

Ainsi, il faut retenir que la Maison des Paysans représente un peu plus de 10% des accompagnements individuels (diagnostics et études économiques) en Dordogne mais presque 20% des demandes de DJA. Chaque structure pense être choisie pour ses spécificités, ainsi chacune doit faire connaître son offre d'accompagnement et ses services, afin de répondre aux

attentes différentes des porteurs de projets. Une concurrence existe, cependant les porteurs de projet sont ventilés sur les différentes structures, bien qu'un flou persiste quant aux services proposés et aux prix pratiqués. La Maison des Paysans présente une réelle spécificité d'accompagnement individuel et collectif au service du porteur de projet mais aussi de la société, en promouvant l'Agriculture Paysanne.

III.2. Définir le rôle de chacun et faire réseau

La Maison des Paysans s'inscrit dans un réseau alternatif. Mais qui dit réseau dit partenariat et il n'est pas toujours aisé de définir les limites d'action de chacun.

III.2.a. S'installer grâce au seul réseau dit alternatif est désormais possible

Le réseau dit « alternatif » défend un modèle d'agriculture paysanne, durable. Désormais, s'installer en passant uniquement par ce réseau est possible, pour ceux qui le souhaitent. Le parcours peut en effet être complet : diagnostic, étude économique et plan d'entreprise, financement du foncier, annonces de foncier et d'association, comptabilité (avec l'AFOCG), suivi technique, formations techniques ou non, stages pratiques, espace-test et même diagnostics transmission. La Maison des Paysans conserve tout de même un partenariat avec CERFrance pour le montage des GAEC. Le schéma ci-dessous permet de déterminer les liens entre les acteurs de l'installation en Dordogne (figure 29) :

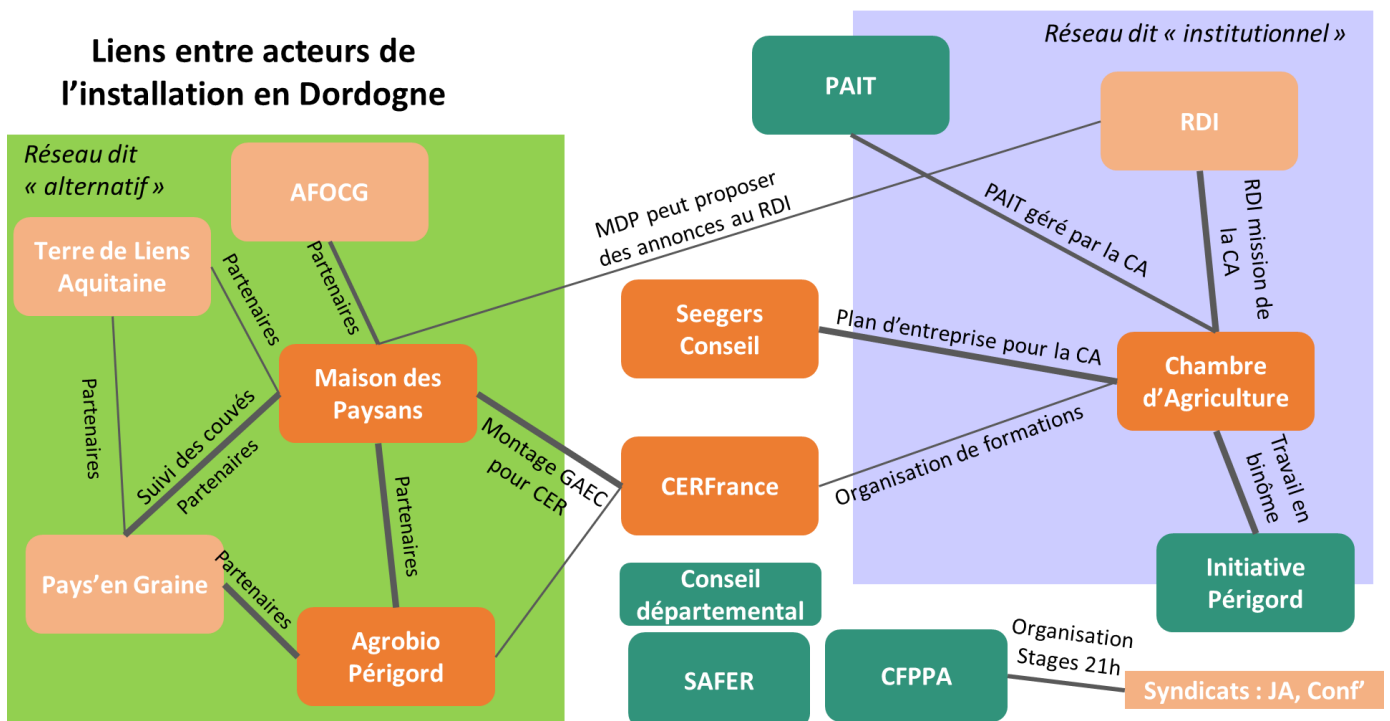


Figure 29 : Liens entre les acteurs de l'installation en Dordogne
Source : Robert-Deschamps L., 2017

Nous pouvons voir que le réseau alternatif est constitué de partenariats entre chaque structure. De plus, la Maison des Paysans adhère au réseau InPACT. La Maison des Paysans (notée MDP) entretient tout de même des relations avec la Chambre d'agriculture (notée CA), le CFPPA etc... En effet, le Conseil Départemental, la SAFER, le CFPPA, le PAIT ou encore Initiative Périgord sont ouverts à toutes les structures et porteurs de projets et entretiennent des liens avec toutes, d'où leur couleur bleue sur la figure ci-dessus.

Un porteur de projet peut ainsi s'adresser, dans le réseau alternatif, à une structure d'accompagnement à l'installation (construction du projet...), il peut aussi faire appel à Agrobio Périgord (formations, informations AB...), bénéficiaire des espaces-test (Pays'en Graine) et de l'AFOCG. Ainsi, l'alternative dans l'accompagnement à l'installation existe mais le mieux reste de contacter un maximum d'interlocuteurs, selon ses besoins : SAFER, RDI...

Le réseau alternatif ne compte pas de service juridique en Dordogne et le partenariat avec CERFrance est bénéfique pour les porteurs de projet accompagnés par la Maison des Paysans.

III.2.b. Des partenariats essentiels aux frontières parfois floues

Comme dans tout partenariat, il est nécessaire de définir le cadre d'action de chacun afin qu'il n'y ait pas de doublon, de manque et que les relations soient saines, stables et clairement définies.

Il était convenu que le suivi post-installation serait assuré, par Agrobio Périgord (agréée pour cela), en partenariat avec la Maison des Paysans, dans le cas où il serait demandé par un nouvel installé. Cependant, Agrobio Périgord n'a pas renouvelé son agrément pour 2017, ainsi, la Maison des Paysans assurera ce suivi. Au cours des enquêtes, seul 2 Nouveaux Installés bénéficient d'un suivi post-installation : un par la Chambre d'agriculture car il l'a demandé et entretient une bonne relation avec la conseillère qui le suit (envoi de sms...) et un par Seegers Conseil au niveau économique seulement. Les suivis post-installation sont donc à développer, d'autant que certains enquêtés ont insisté sur le fait que cela leur sera utile, au moment venu. Il n'est toutefois pas facile de le proposer une fois la personne installée et il serait sûrement aisé de l'inclure dans le coût d'accompagnement avant installation.

Un autre point à éclairer est celui de la gestion des couvés par Pays'en Graine : les entrepreneurs à l'essai, s'ils décident de s'installer, seront accompagnés (s'ils le souhaitent) par la Maison des Paysans. Il est essentiel de connaître les pratiques de l'animatrice en charge du suivi des couvés afin de déterminer si l'accompagnement présente une redondance entre le suivi des 2 organismes. Au niveau des formations, Agrobio Périgord propose des stages pratiques, des formations techniques (et pratiques) et un réseau de fermes de démonstration. La Maison des Paysans quant à elle propose des formations sur l'association, la comptabilité ou encore le travail en couple. Ainsi, chaque structure, lorsqu'elle choisit de proposer une nouvelle formation, doit s'assurer qu'elle ne « déborde » pas sur les compétences de l'autre, par exemple, s'il s'agit de proposer des stages découverte du métier : quelle structure décide de les mettre en place ? De plus, ces partenaires peuvent se retrouver en concurrence au niveau des financements (appels à projets) : une bonne communication est donc nécessaire pour connaître les actions financées afin d'éviter une baisse du montant alloué à chaque structure due au partenariat.

III.2.c. Une organisation du réseau en Nouvelle Aquitaine

La Maison des Paysans et les autres ADEAR de la région Nouvelle Aquitaine doivent répondre à un nouveau défi : avoir un seul interlocuteur régional et fonctionner en grande région. La Maison des Paysans faisait partie de l'ARDEAR Aquitaine et désormais de l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine. Selon V. Baumet, chargée de mission à la Région Nouvelle Aquitaine : « on souhaite la régionalisation des moyens pour que les structures fassent des économies », « pas qu'elles embauchent pour se régionaliser ! ». L'ARDEAR Nouvelle Aquitaine assure :

- la mutualisation et la coordination d'actions menées au niveau régional et de projets menés localement par ses structures adhérentes, ainsi que l'expression médiatique de ses adhérents, notamment par la centralisation et la diffusion de l'information ;
- la coordination pour la recherche de financements lui permettant de mettre en œuvre les actions de ses structures adhérentes.

L'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine et ses structures adhérentes ont pour but la promotion et le développement de l'Agriculture paysanne, c'est-à-dire d'une agriculture qui permette à un maximum de paysan(nes) réparti(e)s sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, et ce sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

L'ARDEAR Nouvelle Aquitaine déposera un seul dossier de demande de financement pour toutes les ADEAR de la grande région. Fonctionner en grande région demande de connaître les pratiques des autres structures. Par exemple, les structures de Poitou-Charentes ne fonctionnaient pas de la même façon que l'Aquitaine au niveau des financements.

L'organisation en grande région nécessite du temps, beaucoup de discussions et de travail. Cela pourra permettre une meilleure harmonisation et connaissance de chaque structure, et pourra appuyer la légitimité du réseau et de ses outils.

III.3. De nouveaux outils pour améliorer l'accompagnement

La Maison des Paysans a la possibilité de développer de nouveaux outils, mais aussi de nouvelles actions, si celles-ci ont la possibilité d'être financées.

III.3.a. Développer les outils d'accompagnement individuel à l'installation

Lors des enquêtes auprès des nouveaux installés, deux questions ont été posées : « Y a-t-il des choses qui vous ont manqué pour votre installation ? » et « Avez-vous des propositions d'amélioration pour mieux accompagner les porteurs de projets ? ». À partir des réponses données, voici une liste des principales idées et propositions des Nouveaux Installés :

- Guide avec vision globale du parcours
- Annuaire de personnes installées
- Inventaire des outils et plateformes de financement participatif
- Glossaire de l'agriculture (notions agricoles)
- Banque de données de toutes les annonces de foncier du département
- Plus de formations, de stages de découverte (2 semaines), d'accompagnement technique
- Suivi post-installation indispensable (5 citations)

Comme suggéré par les Nouveaux Installés enquêtés, un guide d'installation pourrait être créé par la Maison des Paysans. Il a alors fallu rassembler les informations sur chaque thème afin de pouvoir créer un guide. Différents thèmes y sont abordés, et le guide sera présenté, une fois mis en page, sous forme de fiches individuelles permettant de les mettre à jour plus facilement.

Voici les différentes thématiques présentes dans le guide (tableau 16) :

Tableau 16 : Thématiques du guide d'installation. Source : Robert-Deschamps L., 2017

FONCIER	Comment rechercher du foncier, connaissances de base bail agricole, prix des terres, indice fermage, autorisation d'exploiter Rôle de la SAFER
FINANCEMENT	De l'accompagnement, des investissements, du foncier Financement participatif, garanties (aquitaine active...), Autres aides : chèque conseil bio, aides SIQO... Comment négocier avec son banquier
PARCOURS DE L'INSTALLATION	Présentation du parcours, des acteurs DJA et PH : ce que c'est, comment ça marche Fiche diagnostic et étude économique
COMMERCIALISATION	Fiche commercialisation et étude de marché, mettre en valeur son produit, trouver le nom de sa ferme et son logo
STATUT JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL	S'associer et comparatif des sociétés, affiliation MSA, TVA
FORMATION	Espace-test, BPREA, Formations Maison des Paysans et Agrobio Périgord
RESEAU	Tuteur : ce que c'est, à quoi ça sert, annuaire et carte, fermes de démonstration Agrobio Périgord, cafés installation Mutualisation (matériel, banques de travail...)
GLOSSAIRE	Structures, vocabulaire agricole...

Il a été envisagé de créer des tableaux de références par production, cependant, chaque installation étant différente, cela n'a pas paru pertinent. En effet, les porteurs de projet pourraient se trouver « coincés » dans ces tables de références alors que leurs chiffres peuvent varier de la nature de leur terrain, du type de commercialisation, de leur capacité de travail, du temps qu'ils souhaitent passer à telle ou telle activité... Sur le même principe que les fermes de démonstration (technico-économique en agriculture biologique) d'Agrobio Périgord, il serait intéressant de proposer une liste de fermes de références pour l'installation. Les porteurs de projet pourraient alors aller visiter et échanger avec les nouveaux installés sur leur installation. À cette liste pourront être rattachés les paysans souhaitant proposer des stages découvertes sur des thématiques variées. Il faudrait alors demander à chaque nouvel installé accompagné par la Maison des Paysans et son réseau s'il souhaite figurer sur cette liste, en indiquant ses productions, sa localisation et les dispositifs dont il a bénéficié durant son installation (portage foncier, achat de la ferme par Terre de Liens, prêt d'honneur ou DJA, utilisation de financement participatif, ...). Ainsi, les paysans installés pourraient faire part de leur parcours d'installation, de leurs échecs et réussite et donner des conseils aux porteurs de projet. Cela pourra permettre aux porteurs de projets de bénéficier d'une liste à jour, complète, afin de pouvoir rencontrer des paysans et être acteur de son projet.

Le suivi post-installation n'a pas encore été mis en place, les personnes accompagnées par la Maison des Paysans s'étant installées assez récemment.

III.3.b. Elargir les outils d'accompagnement collectif : formations et rencontres

La Maison des Paysans peut donc orienter son travail sur la formation, la création d'un guide d'installation et le suivi post-installation. Les nouvelles formations envisagées sont « travailler en couple », « s'installer en GAEC » et « préparer son étude économique ». Deux formations, « étude de marché » et « comment trouver son foncier », sont aussi en cours de réflexion. De plus, il pourrait être intéressant qu'elle puisse proposer des stages découverte de quelques jours à 2 mois (non payés), afin que les porteurs de projet puissent apprendre en faisant. Des paysans installés pourraient se proposer pour accueillir des porteurs de projets sur différentes thématiques : plantation de fraisiers, manipulation de bovins, agnelage, construction d'une station de lavage... Par exemple, quelqu'un souhaitant s'installer en production et transformation laitière n'ayant jamais vu un agnelage peut être impressionné ou paniqué la première fois, c'est le cas d'une Nouvelle Installée, qui a pu appeler sa belle-mère (elle-même éleveuse de chèvres) tous les jours pour être rassurée. Un autre exemple : une stagiaire étant arrivée pour cueillir des fraises avec des gants, ce qui est tout sauf adapté. Quand on n'a jamais pratiqué, qu'on soit ou non du milieu agricole, on ne peut pas savoir.

Un café association permettant la rencontre entre porteurs de projets accompagnés par la Maison des paysans sera prochainement organisée. Un café « association » pourrait aussi être intéressant pour permettre à des porteurs de projet et de paysans de se rencontrer pour trouver un (ou plusieurs) associé(s), en plus des cafés transmission à poursuivre. La transmission est un réel enjeu et il est important de continuer à réaliser des diagnostics transmissions et à recenser les annonces des cédants.

Des réunions (ou tables rondes) sur des filières en demande pourraient aussi être organisées. Par exemple, la culture légumière est un point phare des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de fournir les plateformes de produits locaux et la restauration collective publique locale. Cependant, si les structures sont convaincues que les PAT et l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective peuvent favoriser les installations, les porteurs de projets et nouveaux installés en sont moins sûrs, comme on peut le voir ci-dessous (figure 30) :

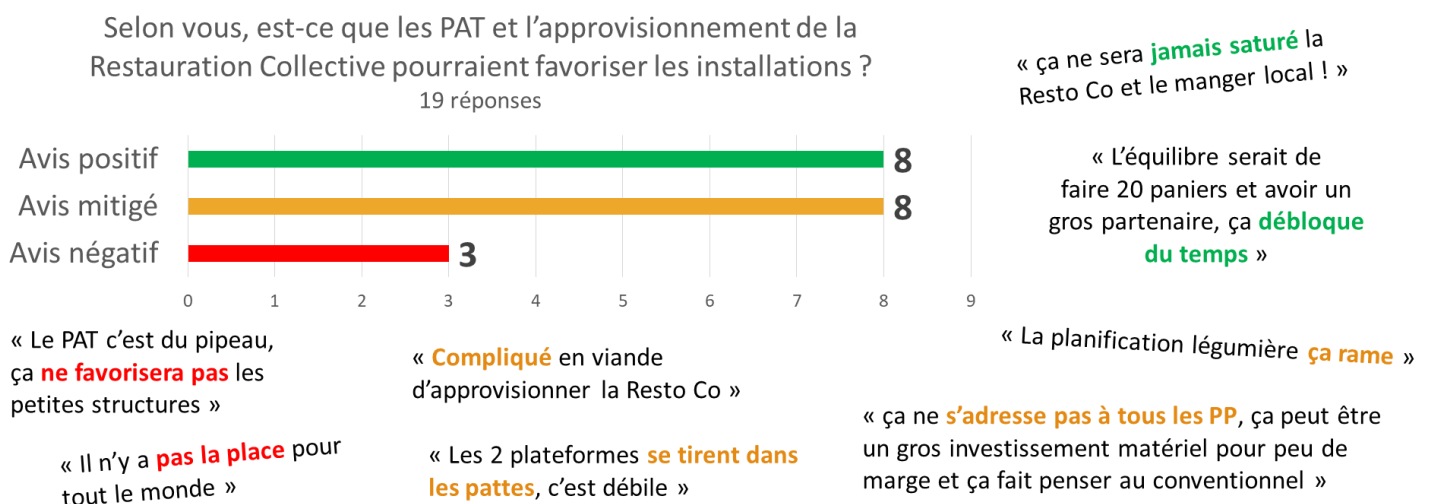


Figure 30 : Avis des Nouveaux Installés sur l'approvisionnement de la restauration collective et les PAT.
Source : Robert-Deschamps L., 2017

La culture légumière attire peu les porteurs de projets, qui préfèrent s'installer en maraîchage diversifié. Cependant, la commercialisation en paniers et sur les marchés pourrait s'essouffler au

vu de la concurrence et promouvoir et faire découvrir d'autres modes de commercialisation pourrait être indispensable. Il semble donc nécessaire et utile de présenter les atouts et contraintes de la production légumière, de la commercialisation aux plateformes de distribution de produits locaux et de l'approvisionnement de la restauration collective publique locale. La Maison des Paysans est engagée dans les groupes de travail du Projet Alimentaire territorial du Grand Bergeracois.

III.3.c. De nouvelles actions pourraient impliquer de nouveaux financements

À court et moyen terme, la création d'outils permettrait une amélioration de la préparation des porteurs de projet à l'installation. Cependant, le développement de nouvelles actions nécessite du temps et ce temps doit être financé. Ainsi, il pourra être nécessaire de trouver de nouveaux financements si les actions ne rentrent pas dans les appels à projet actuels. D'après Jacques Chèvre, administrateur de la Maison des Paysans, la puissance publique a mis en place des « moyens importants : dispositif AITA, DJA, Prêt d'Honneur... mais la situation d'échec est quand même là » (diminution du nombre d'installation, diminution du nombre d'agriculteurs). En effet en Dordogne, il y avait 65 installations avec DJA en 2011, 40 maintenant (Chambre d'agriculture de Dordogne, 2014). « Les NIMA n'avaient pas les outils dont ils ont besoin et il y a eu une inventivité formidable dans les réseaux alternatifs : espace-test, formation de l'idée au projet, stages et formation, ... mais c'est une bataille politique et financière. » Selon lui, le problème est alors le financement de ce réseau alternatif qui accompagne de plus en plus de porteurs de projets avec peu de moyens : « il faut une véritable reconnaissance politique et c'est un problème. »

J.Chèvre ajoute qu'« il faut que les outils créés soient performants pour être reconnus ». Comment peut-on mesurer la performance de l'accompagnement ? Pas en nombre d'installations. Pour CERFrance « installer pour installer ce n'est pas un but » et la Maison des Paysans garde un objectif en tête lors de l'accompagnement : « Que le projet aboutisse [...] sachant que l'aboutissement peut être la réussite ou l'abandon de l'installation. L'échec peut aussi être une réussite. Est-ce que j'ai la capacité de m'installer à cet endroit avec ce projet ? Parvenir à répondre à cette question, c'est ça la réussite, l'aboutissement. » Ainsi, ce n'est pas en comptant combien de personnes s'installent suite à une ou plusieurs années en espace test ou suite à la formation à l'émergence « de idée au projet » qu'on pourra mesurer la performance de l'accompagnement.

Mme Baumet, chargée de mission à la Région Nouvelle Aquitaine explique qu'« en termes de financement, la priorité a été mise sur les dispositifs plutôt que sur le fonctionnement des structures. ». Elle ajoute : « Il y a des structures qui font de super livrables (les ADEAR, dont la Maison des Paysans) mais c'est du temps passé. D'autres font 3 lignes... » « Les outils vont bien, dans chaque structure, mais il faut les remplir les outils, et là c'est une question de personne ! » La Maison des Paysans, de par son accompagnement spécifique prenant en compte l'humain, permet de limiter certains facteurs de difficultés à la pérennisation des installations, par exemple : insertion dans les réseaux, question de la gestion du temps travail/temps de loisir familial pour limiter les risques de tension familiale, et l'épuisement physique et psychologique de l'installé...(Oréade-Brèche, Tercia, 2013)

De nouveaux outils et actions pourraient être mis en place à court ou moyen terme par la Maison des Paysans et son réseau afin de poursuivre le travail d'accompagnement individuel et collectif. Tout comme le financement de l'installation (investissements...) est un besoin majeur des porteurs de projet, le financement des structures d'accompagnement, dépendantes des subventions, est un facteur limitant pour le développement de leurs actions et leur pérennité.

Conclusion

Au cours de cette étude, nous avons pu découvrir que la Dordogne est un département qui reste attractif au niveau des installations agricoles. C'est un territoire avec une bonne image (terre d'accueil, richesse des produits, ...), avec un potentiel de commercialisation en circuit court et touristique, des terres encore abordables et une politique agricole favorable cependant toutes les personnes intéressées par l'installation agricole ne s'installent pas. En Dordogne, le nombre d'installations se maintient depuis 2013 à environ 120. Environ 30% des installations sont aidées par la Dotation Jeune Agriculteur. Sur le département, 4 structures agréées dans le dispositif du parcours à l'installation sont actives et de nombreux partenariats existent. En 2015, la Chambre d'Agriculture ayant perdu l'exclusivité des dossiers de demande de Dotation Jeune Agriculteur, l'installation est désormais un marché : le porteur de projet est un client, un consommateur de services liés à l'installation où les structures doivent « se vendre » et trouver leur public-cible. Le porteur de projet a donc le choix des structures qu'il peut contacter et solliciter, cependant la lisibilité de l'offre n'est pas évidente, le porteur de projet n'ayant à sa disposition au PAIT que des plaquettes explicatives de chaque structure, plus ou moins bien renseignées et complètes, et les conseils qu'il a pu recevoir.

Afin de pouvoir répondre à la problématique et déterminer le positionnement de la Maison des Paysans dans le parcours à l'installation, une enquête a été réalisée auprès de 18 structures et 21 nouveaux installés.

Il apparaît que les profils des porteurs de projet et de leur ferme ou exploitation sont variés en Dordogne et les structures d'accompagnement à l'installation sont sollicitées par des profils-types différents. L'échantillon de 21 nouveaux installés enquêtés peut être découpé en trois catégories : « installation classique », installation « néo-paysan » et « micro-installation ». Réussir à s'installer a nécessité entre deux ans et deux ans et demi pour la majorité des enquêtés. Être son propre patron, être autonome est la première raison de leur choix d'installation. Un porteur de projet n'identifie pas tous ses besoins au début de son parcours à l'installation. Après analyse des témoignages, il est apparu que les nouveaux installés ont surtout besoin d'informations sur le parcours de l'installation, d'accompagnement sur le dimensionnement de leur projet et de ressources financières. De plus, les installés de type « néo-paysans » ont besoin d'accéder au foncier et de se former alors que les installés de type « classique » ont surtout besoin d'informations administratives, réglementaires et juridiques. Les enquêtés ont notamment choisi leur structure d'accompagnement sur conseils et ont su s'entourer de différents interlocuteurs, les « néo-paysans » s'étant entourés d'un plus grand nombre d'interlocuteurs. Les personnes s'installant dans le cadre familial (CF) et hors du cadre familial (HCF) ne rencontrent pas les mêmes difficultés pour s'installer et l'accompagnement des porteurs de projet, notamment HCF et NIMA, est essentiel.

L'accès au foncier est la base de toute installation. Différents organismes sont présents pour aider les porteurs de projet à trouver ou financer leur foncier. Le réseau est le principal moyen de trouver du foncier. Se tester et s'associer peuvent aussi permettre d'accéder à la terre. L'installation reste réellement éprouvante, notamment pour les personnes non issues du milieu agricole ou sans foncier mais aussi pour les enfants d'agriculteurs, notamment du point de vue administratif et juridique. Même si l'accompagnement à l'installation ne transforme pas cette démarche en un long fleuve tranquille, l'installation serait encore plus risquée et difficile sans structures d'accompagnement.

Ainsi, ce travail a pu appuyer le fait que la Maison des Paysans présente une réelle spécificité au service du porteur de projet mais aussi de la société, en promouvant l'Agriculture Paysanne. Son

public-cible, les installations de « néo-paysans », aux projets dits atypiques a évolué. Aujourd'hui, la Maison des Paysans réalise près de 20% des dossiers de DJA sur le département et s'adresse majoritairement à des créateurs d'activités qui peuvent être un public HCF et CF. Elle propose un accompagnement spécifique et complet, allant de l'émergence de l'idée aux annonces de foncier, centré sur la personne et s'appuyant sur les critères de l'agriculture paysanne, une agriculture durable, d'avenir, répondant aux attentes sociétales et aux préoccupations contemporaines. La Maison des Paysans et son réseau ont su innover et mettre en place des outils nouveaux : formation « de l'idée au projet » ou encore création de Pays'en Graine, association qui gère les espace-test agricoles en Dordogne. Elle se positionne aussi sur l'insertion du porteur de projet dans le territoire, dans un réseau et n'a pas vocation à avoir un regard expert sur les projets. Par rapport aux autres structures d'accompagnement, elle ne propose pas de service juridique et ne compare pas les données du projet à des références acquises au cours des années.

De nouveaux outils tels que des stages « découverte du métier », un guide d'installation, des réunions sur les filières ou encore le développement d'un réseau de fermes de référence sur l'installation pourraient être envisagés et créés à court ou moyen terme. Le travail sur la transmission, enjeu majeur pour le renouvellement des générations, est à poursuivre.

La Maison des Paysans, de par sa spécificité, propose un accompagnement lié aux critères de l'agriculture paysanne et basée sur un porteur de projet acteur de son installation. Cela peut convenir à certaines personnes et non à d'autres. Ainsi, la concurrence des structures agréées est une bonne chose, cela laissant le choix au porteur de projet et poussant les structures à satisfaire le porteur de projet, à améliorer ses outils. La Maison des Paysans doit continuer à appuyer sa légitimité auprès des politiques, des financeurs mais aussi des structures concurrentes. La Maison des Paysans, de par ses spécificités, permet de répondre aux besoins des HCF « néo-paysans » notamment et propose un accompagnement destiné à tous, que l'installation se fasse ou non dans le cadre familial. Le porteur de projet est acteur de son installation, l'accompagnement, complet et global, est possible tout au long du parcours à l'installation.

La Maison des Paysans et son réseau se sont positionnés très tôt sur l'accompagnement des personnes non issues du milieu agricole, avec des projets d'agriculture paysanne, parfois qualifiés d'atypiques, orientés vers les circuits courts et l'agriculture biologique. Ces structures font désormais partie du paysage des acteurs agricoles au même titre que les structures plus institutionnelles et conventionnelles. Le réseau alternatif, associatif, a su créer des outils et actions répondant aux besoins des « néo-paysans », de personnes souhaitant concilier vie professionnelle et familiale, viabilité, vivabilité et durabilité. Cependant, leurs situations sont tout de même précaires, ces structures pourraient être amenées à voir leurs financements diminuer selon les décisions et orientations politiques au niveau européen, national, régional et départemental alors qu'elles réalisent une mission d'utilité publique : aider des personnes à s'installer, souhaitant vivre de leur métier, nourrir leur territoire dans une démarche de qualité et de respect de l'environnement.

Quel avenir pour ces structures alternatives qui défendent une installation à taille humaine et des fermes nombreuses dans des territoires vivants ? Quel avenir pour les paysans face à une agriculture industrielle, de plus en plus décriée par la société civile ?

Bibliographie

AGRESTE, 2016. *La place de l'agriculture dans la grande région* [en ligne]. S.I. [Consulté le 17 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/01_-_La_place_de_l_agriculture_dans_la_grande_region_cle0eb4fa.pdf.

AGRESTE AQUITAINE, 2012. *53 : 10 000 producteurs en circuit court en Aquitaine : l'Aquitaine va devoir passer d'une approche individuelle à une démarche collective* [en ligne]. S.I. [Consulté le 20 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7212A21.pdf>.

BUSTOS, Hélène, CORREIA, Mickael, PECHOUX, Sylvain, SINNER, Dominique, TREHET, Christophe et VAN DEN BERG, Astrid, 2016. *Devenir Paysan, reconversions professionnelles vers l'agriculture*. S.I. : Les champs des possibles. ISBN 978-2-9555251-0-4.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ALPC, 2016. Observatoire régional Installation et transmission Juin 2016. In : *calameo.com* [en ligne]. juin 2016. [Consulté le 28 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.calameo.com/read/000087180687daa931ecc>.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, 2011. *Publics non issus du milieu agricole : besoins en formation professionnelle et en accompagnement dans l'emploi* [en ligne]. S.I. [Consulté le 10 avril 2017]. Disponible à l'adresse : [http://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14259/\\$File/R%C3%A9sum%C3%A9%202011.pdf?OpenElement](http://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14259/$File/R%C3%A9sum%C3%A9%202011.pdf?OpenElement).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE DORDOGNE, 2014. *Evolution de l'installation entre 2000 et 2012* [en ligne]. S.I. [Consulté le 22 mai 2017]. Regards et prospective. Disponible à l'adresse : http://www.dordogne.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca24/Internet/Fiches_filieres/filInstallation.pdf.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE, 2012. L'essentiel de l'agriculture de Dordogne - Chambre d'Agriculture de la Dordogne. In : [en ligne]. 2012. [Consulté le 2 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.dordogne.chambagri.fr/menu-horizontal/agriculture-de-dordogne/essentielagriculturedordogne.html>.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE, 2017. Journée Transmission à la Chambre d'agriculture Dordogne. In : . Coulounieix-Chamiers. 23 mars 2017.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MAINE ET LOIRE, 2017. *Les installations aidées en 2016, évolution des installations aidées* [en ligne]. S.I. [Consulté le 15 mai 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-Agriculture-pdl/2017_installations_aidees_en_2016.pdf.

CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE, 2016. *Installation Transmission : Observatoire régional, chiffres 2015* [en ligne]. S.I. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/observatoire-Installation-normandie.pdf.

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'AQUITAINE, 2017. Dordogne - Point accueil installation transmission Aquitaine. In : [en ligne]. août 2017. [Consulté le 5 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.installation-transmission.agriaqui.fr/menu-horizontal/mes-interlocuteurs/dordogne.html>.

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE RHÔNE-ALPES, 2005. *L'émergence de projets*. S.l. Des repères communs de méthodes.

CINI, Cyprien, 2016. Combien reste-t-il de paysans aujourd'hui en France ? In : *RTL.fr* [en ligne]. 7 janvier 2016. [Consulté le 27 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/combien-reste-t-il-de-paysans-aujourd-hui-en-france-7781203391>.

COMITÉ DE PILOTAGE NATIONAL DES ASSISES DE L'INSTALLATION, 2013. *Schéma pour une politique de l'installation/transmission en agriculture rénovée et renforcée, Synthèse faisant suite aux assises de l'installation* [en ligne]. 2013. S.l. : s.n. Disponible à l'adresse : agriculture.gouv.fr/telecharger/60400?token=09e2133c55a8abcdbb3d948c4058c2da.

CONFÉDÉRATION PAYSANNE, 2012. *Livre Blanc de l'installation, propositions pour une amélioration du parcours et de la politique d'installation* [en ligne]. 2012. S.l. : Media Pays. [Consulté le 22 mai 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/LIVRE_BLANC.pdf.

D'ALLENS, Gaspard et LECLAIR, Lucile, 2016. *Les néo-paysans*. S.l. : Editions du Seuil. ISBN 978.2.02.129728.7.

DE ROSTOLAN, Maxime, 2017. Fermes d'Avenir : boîte à outils. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 10 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://fermesdavenir.org/fermes-davenir/boite-a-outils>.

FADEAR, 2012. FADEAR, Réseau de l'agriculture paysanne. In : *Agriculture Paysanne* [en ligne]. 24 août 2012. [Consulté le 4 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.agriculturepaysanne.org>.

FÉDÉRATION DES ADEAR, 2012. Je m'installe paysan - 1 million de paysans ! In : [en ligne]. 2012. [Consulté le 3 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.jeminstallepaysan.org/>.

FNSAFER, 2016. *Le prix des terres, analyse des marchés fonciers ruraux 2015*. Paris : FNSAFER.

FOUGIER, Eddy, 2016. La crise agricole en France expliquée par les chiffres et les graphiques. In : *Wikiagri* [en ligne]. 22 mars 2016. [Consulté le 27 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.wikiagri.fr/articles/la-crise-agricole-en-france-expliquee-par-les-chiffres-et-les-graphiques/8601%20/>.

GARINEAU, Françoise, 2017. *Bilan PAIT 2016*. S.l.

HERVÉ-GRUYER, Charles et Perrine, 2017. Ecole de permaculture : Formations 2017. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 5 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.ecoledepermaculture.org/formations-permaculture-2017.html>.

INSEE, 2012. 4 : *La Dordogne en Bref - Edition 2012* [en ligne]. S.l. [Consulté le 10 avril 2017]. Disponible à l'adresse : https://insee.fr/fr/statistiques/fichier/1292959/epub_1204_dep24.pdf.

KERNALEGUEN, Anaïs, 2011. *Comment les agriculteurs hors DJA financent-ils leur installation ?* [en ligne]. S.l. [Consulté le 9 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://miramap.org/IMG/pdf/2010_A-Kernaleguen_Installations_Hors_DJA.pdf.

LOLUM, Tristan, 2008. *Les innovateurs agri-ruraux dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation en Bretagne, un regard socio-anthropologique* [en ligne]. S.l. FRCIVAM Bretagne. [Consulté le 17 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.civam-bretagne.org/imgbd/File/rapports/TristanLoloumMemoire.pdf>.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, 2016. *Circulaire n°41195 relative à la gestion et mise en œuvre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA)* [en ligne]. 3 août 2016. S.l. : s.n. [Consulté le 8 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/08/cir_41195.pdf.

MSA, 2016. *Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2015* [en ligne]. S.l. [Consulté le 6 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.msa.fr/lfr/documents/98830/12802081/Tableau+de+bord+-+Population+des+nouveaux+exploitants+agricoles+en+2015.pdf>.

OBSERVATOIRE NATIONAL INSTALLATION TRANSMISSION, 2012. *Installations d'agriculteurs entre 1997 et 2010* [en ligne]. S.l. [Consulté le 23 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/60446?token=122c3d3fd4ca30ecafd87f99196eef34>.

ORÉADE-BRÈCHE et TERCIA, 2013. *Evaluation de l'installation en agriculture : région Aquitaine*. S.l.

PAUL, Maela, 2012. L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. In : *Recherche en soins infirmiers*. 2012. Vol. 110, n° 3, p. 13-20. DOI 10.3917/rsi.110.0013. Cairn.info

PAYS'EN GRAINE, 2017. Pays'en Graine, réseau périgourdin des lieux-test agricoles. In : *Pays'en Graine* [en ligne]. 2017. [Consulté le 6 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://paysengraine.wordpress.com/>.

PENOT, E, 2009. *Calculs économiques avec le logiciel Olympe dans le cadre des réseaux de fermes de références et définitions pour le projet PAMPA* [en ligne]. 2009. S.l. : s.n. [Consulté le 4 août 2017]. Disponible à l'adresse : https://agritrop.cirad.fr/563699/1/document_563699.pdf.

PFRUNDER, Frédérique, 2016. Quel est le rôle et la place du secteur associatif aujourd'hui en France ? In : *Eco / Socio / Conso* [en ligne]. 11 janvier 2016. [Consulté le 16 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.ecosocioconso.com/2016/01/11/quel-le-role-la-place-du-secteur-associatif-aujourd'hui-en-france/>.

SUD OUEST, 2012. Le Périgord veut attirer toujours plus de touristes. In : *Sud Ouest*. Dordogne. 21 mars 2012.

TALLON, Hélène, GASSELIN, Pierre, MOITY-MAÏZI, Pascale, RAINSARD, Gaëlle, SCHULTZ, Cindy, BERNARDINI, Sandra, PÉREZ CHUECA, Alberto, FIORELLI, Cécile et DUFOUR, Annie, 2010. Emergences et paradoxe dans la nébuleuse de l'accompagnement de la pluriactivité en Languedoc-Roussillon. In : *Colloque SFER "Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations "* [en ligne]. Dijon : s.n. 14 octobre 2010. p. 10. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://agritrop.cirad.fr/557087/1/document_557087.pdf.

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire à destination des représentants des structures	II
Annexe 2 : Questionnaire à destination des nouveaux installés	IV
Annexe 3 : Thème « Foncier » du guide créé pour la Maison des Paysans	VI
Annexe 4 : Thème « Formation » du guide créé pour la Maison des Paysans	XI
Annexe 5 : Thème « Statut juridique, fiscal, social » du guide créé pour la Maison des Paysans.....	XIII

Questionnaire adressé aux représentants des structures

Histoire et valeurs

- 1) Pouvez-vous me faire une rapide présentation de la structure ? (dates clefs, effectifs...)
- 2) Pouvez-vous me citer les valeurs de votre structure ?

Missions et métier

- 3) Quelle est la place de l'installation parmi vos missions ?
- 4) Pouvez-vous me présenter votre métier ? Quelle formation avez-vous ?
- 5) Pour vous, qu'est-ce que l'accompagnement ?
- 6) Quelle position avez-vous par rapport aux porteurs de projets ?

Porteurs de projet accompagnés

- 7) Nombre de porteurs de projets suivis (2015 et 2016, début 2017 si possible) :
- 8) Nombre de diagnostics réalisés (2015 et 2016) :
- 9) Nombre d'études économiques réalisées (2015 et 2016) :
- 10) Nombre de Plans d'Entreprise réalisés (2015 et 2016) :
- 11) Nombre de porteurs de projet installés (2015 et 2016) :
- 12) Quel est le profil des porteurs de projets du département rencontrés ? (HCF, budget, rapport aux aides, reconversion, départements d'origine...)
- 13) Quel est le profil des projets ? (AB, type de production, commercialisation, nombre d'ateliers, seul ou à plusieurs...)
- 14) Comment les personnes ont-elles entendu parler de vous ? (envoi du PAIT, rencontre en amont...?)
- 15) Est-ce que vous accompagnez toutes les personnes qui vous sollicitent quel que soit le projet ?
- 16) Y a-t-il un délai d'attente pour être accompagné ?
- 17) À quel stade dans le cheminement du projet les porteurs de projet font-ils appel à vous ?

L'accompagnement, outils et actions

- 18) Quel est le mode d'accompagnement pratiqué ? Individuel, collectif, réseau d'exploitants (tuteurs, parrains...), autre ?
- 19) L'objet d'accompagnement est-il la personne ou le projet ?
- 20) Quel est le principal objectif visé quand vous accompagnez un porteur de projet ?
- 21) Quelles sont les dimensions du projet que vous traitez ?
- 22) D'après la bibliographie, voici l'étoile des capitaux qu'un porteur de projet doit acquérir et mobiliser afin de s'installer. Partagez-vous l'idée qu'il a besoin de ces 7 capitaux ?
- 23) Comment la personne est accompagnée pour chaque capital/ressource qu'il a à mobiliser pour son projet ? (outils, tarifs, bénéfiques...) Quelles actions et outils mettez-vous en place ?
- 24) Combien de temps/nombre de RDV consacrez-vous pour réaliser :
le diagnostic avant installation ?
l'étude économique ?
le plan d'entreprise ?

le suivi post-installation ?

- 25) Quel est le coût de ces prestations pour le porteur de projet ?
- 26) Utilisez-vous d'autres outils d'accompagnement à l'installation ou de suivi ? (cafés, guides, réseaux, visites...) Quel est le public cible ? À quel tarif ? Quels bénéfices pour le porteur de projet ?
- 27) De votre point de vue, quels outils fonctionnent bien, ont le meilleur impact pour accompagner les porteurs de projet ? Et moins bien ?
- 28) Mettez-vous en place un accompagnement spécifique pour les installations sur grande ou petite surface ? Hors Sol ?
- 29) Mettez-vous en place un accompagnement spécifique pour les installations atypiques ? Qu'est-ce qu'un projet atypique pour vous ?
- 30) Mettez-vous en place un accompagnement spécifique pour les projets non professionnels ?
- 31) Mettez-vous en place un accompagnement spécifique pour les projets HCF ?
- 32) Mettez-vous en place un accompagnement spécifique pour les projets à plusieurs ?
- 33) Quelle est la durée d'accompagnement des porteurs de projets ?
- 34) Accompagnez-vous la transmission ?
- 35) Est-ce que vous organisez des formations spécifiques pour les porteurs de projets ? Lesquelles ? Comment les porteurs de projet en sont-ils informés ?

Environnement de la structure

- 36) Pourquoi les porteurs de projets vous choisissent-ils plutôt qu'une autre structure ?
- 37) Dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation, orientez-vous le PP vers des organismes complémentaires ? (foncier, formations...)
- 38) Quels sont vos partenaires dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation ? Sur quels aspects travaillez-vous ensemble ?
- 39) Comment vous positionnez-vous par rapport aux autres structures d'accompagnement du département ? Avez-vous des concurrents ?
- 40) Communiquez-vous sur votre offre d'accompagnement ? De quelle manière ?
- 41) Le dispositif officiel d'accompagnement à l'installation vous semble-t-il satisfaisant pour les porteurs de projet ? Y aurait-il des points à faire évoluer ?
- 42) Qu'est-ce qui, selon vous, favorise les installations sur le département ? Que pensez-vous projets alimentaires territoriaux, de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux ? Quel est votre avis sur la dynamique de l'installation en Dordogne ?

Financements

- 43) Quel est le budget de votre structure ?
- 44) Comment est-elle financée ? (pourcentage de subventions, appels à projet...)

Perspectives d'évolution

- 45) Êtes-vous de plus en plus sollicité aujourd'hui par les porteurs de projets ?
- 46) Quelles évolutions envisagez-vous pour votre activité dans les 5 ans à venir ? (outils ...)
- 47) Envisagez-vous de nouveaux partenariats ?

Commentaires libres

- 48) Avez-vous des commentaires particuliers par rapport au contexte de ma venue, de l'accompagnement à l'installation/transmission ?
- 49) Connaissez-vous des porteurs de projet qu'il serait intéressant que je rencontre pour mieux comprendre le parcours à l'installation et les besoins des porteurs de projets ?

Questionnaire adressé aux nouveaux installés

Présentation

- 1) Pouvez-vous vous présenter brièvement ? (parcours, formation, HCF, département d'origine...)
- 2) Pouvez-vous me décrire votre projet, votre exploitation/ferme ? (année d'installation, AB, reprise ou création, production, installation progressive...)
- 3) Pourquoi avez-vous souhaité vous installer ?
- 4) Suite à ce souhait d'installation, vers qui vous êtes-vous tourné spontanément pour les 1ères démarches ou prises de contact ? (lieux, sites, formations...)
- 5) Êtes-vous passé par le PAIT ? Avez-vous bénéficié du parcours aidé ? (DJA, PPP, PH...)
- 6) Quels étaient vos besoins au début du projet ?
- 7) D'après la bibliographie, voici l'étoile des capitaux qu'un porteur de projet doit acquérir et mobiliser afin de s'installer. Partagez-vous l'idée qu'un porteur de projet a besoin de ces 7 capitaux ?
- 8) Avant d'être accompagné, comment vous vous situiez sur cette étoile pour chaque compétence ?

Accompagnement

- 9) Quels éléments, organismes vous ont permis d'avancer sur le projet ? Qui avez-vous rencontré ? Y avait-il un organisme qui vous accompagnait et faisait office de "fil rouge" pour votre projet ?
- 10) Qu'est-ce que l'accompagnement pour vous ? Qu'attendiez-vous de votre accompagnateur ?
- 11) Pour chaque structure qui vous a accompagné : Pourquoi l'avoir choisie ? Comment avez-vous eu connaissance de l'offre d'accompagnement ? (bouche à oreille, PAIT...)
- 12) De quel accompagnement avez-vous bénéficié ? (prestations, accueils collectifs, visites, formations...) Précisez le nombre de rendez-vous si possible.
- 13) Cela a-t-il eu un coût pour vous ? Y avait-il un délai d'attente ?
- 14) Quels ont été pour vous les bénéfices apportés par cet accompagnement ?
- 15) Pour chaque structure qui vous a accompagné : quel est votre degré de satisfaction ?
Choix : Pas du tout satisfait ; Peu satisfait ; Plutôt satisfait ; Tout à fait satisfait.
- 16) Conseilleriez-vous à un porteur de projet de choisir la/les mêmes structures d'accompagnement que vous ?

Autour de l'installation

- 17) Avez-vous consulté d'autres organismes dont nous n'avons pas parlé ?
- 18) Êtes-vous encore suivi par un organisme ? (suivi après installation, appui technique...)
- 19) Quelle a été la durée entre votre 1ère démarche et votre installation ?
- 20) Qu'est-ce qui a permis la réussite de votre projet selon vous ?
- 21) Y a-t-il des choses qui vous ont manqué pour votre installation ? Ou au contraire ont été inutiles ? (formations...)

- 22) Avez-vous des propositions d'amélioration pour mieux accompagner les porteurs de projets ?
- 23) Qu'est-ce qui, selon vous, favorise les installations sur le département ? Que pensez-vous projets alimentaires territoriaux, de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux ?

Commentaires libres

- 24) Avez-vous des commentaires particuliers par rapport au contexte de ma venue ou à l'installation/transmission ?
- 25) Connaissez-vous des personnes nouvellement installées qu'il serait intéressant que je rencontre pour mieux comprendre les besoins des porteurs de projets ?

Foncier

Comment je recherche du foncier ?

La recherche de foncier ne s'effectue pas de la même façon selon le périmètre de recherche. Si la recherche est très locale, il est utile de contacter des paysans, la mairie etc. alors que si la recherche se porte sur un ou plusieurs départements, il sera plus aisé de contacter des structures départementales ou des annonces sur internet.

Recherche de foncier, les acteurs à contacter :

- SAFER : se présenter à la SAFER, consulter les annonces en ligne. La Safer peut rechercher des terres adaptées à votre projet et vous prévenir dès qu'une propriété pourrait convenir.
- Répertoire Départ Installation : vous pouvez regarder régulièrement les annonces qui paraissent et contacter le RDI de chaque département où vous envisagez de vous installer
- Terre de Liens : Des annonces d'offre et de recherche d'associés sont mises en ligne sur le site. Terre de Liens peut acheter des fermes et terres identifiées par les porteurs de projet et proposer un bail rural environnemental.
- Les ADEAR (dont la Maison des Paysans en Dordogne), qui regroupent des annonces de foncier ou d'association : appel téléphonique, blog...
- Syndicats : Via les petites annonces, ou suite au départ à la retraite d'un agriculteur
- les sites internet d'annonces (LeBonCoin, Agriaffaires, etc...)
- Agences immobilières : il est possible d'en contacter plusieurs dans un même département par téléphone

Si le périmètre est restreint :

- Notaires : Vous pouvez démarcher les notaires des zones dans lesquelles vous souhaitez vous installer, lorsqu'il y a des décès il peut y avoir des terres agricoles dans l'héritage et souvent c'est le notaire qui se charge de faire l'intermédiaire de la vente si l'héritier n'en veut pas.
- Réseau : si vous habitez à proximité de là où vous souhaitez vous installer, il ne faut pas hésiter à en parler au facteur, à mettre une annonce à la boulangerie du coin, à démarcher les agriculteurs de la région...
- Vous pouvez repérer les terrains en friche, regarder sur Geoportail à quel numéro de parcelle cela correspond et, avec le numéro de parcelle et le numéro de section, le service du cadastre de la commune peut donner le nom et l'adresse du propriétaire.
- Via la publicité obligatoire sur les demandes d'autorisation d'exploiter
- Ne laissez pas de côté la presse locale (Paru Vendu, Village Magazine, la presse agricole locale et surtout les annonces de Campagnes Solidaires ...),
- Paysans de la commission cantonale, mairie, collectivités territoriales

Connaissances de base : bail agricole, prix des terres, indice fermage, autorisation d'exploiter

- **Bail agricole**

Le bail rural, qui s'applique exclusivement à un bien immobilier agricole, c'est-à-dire une terre ou un bâtiment d'exploitation à usage agricole, peut être conclu par deux personnes, physiques ou morales : un propriétaire agricole, qualifié de « bailleur » et un fermier ou métayer, désigné comme « preneur à bail ». En Dordogne, un arrêté préfectoral annuel fixe le statut du fermage. Celui-ci s'applique à la location de toute parcelle ou ensemble de parcelles de terre ou de pré à partir d'une superficie de 2 hectares inclus ou de 35 ares de vergers ou de 33 ares de vignes appellation Monbazillac ou 50 ares de vignes d'une autre appellation. En dessous de ces surfaces, le bail n'est plus rural mais civil, sauf si ces surfaces constituent un corps de ferme, une partie essentielle de l'exploitation ou qu'elles ont fait l'objet d'une division depuis moins de 9 ans.

Pour conclure un bail rural, les parties doivent opter :

- soit pour un bail à ferme : location d'une exploitation agricole à un fermier avec paiement d'un loyer appelé fermage
- soit pour un bail à métayage : location d'une propriété rurale à un métayer avec partage des récoltes, ou des recettes perçues à la vente des récoltes, entre le bailleur et le preneur à bail.

Le bail rural est conclu pour une durée minimale de 9 ans. Cette durée minimale est incompressible, même en cas d'accord écrit entre le bailleur et le preneur, sauf pour les baux ruraux suivants :

- conclus par une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer),
- concernant une petite parcelle (d'une superficie inférieure à au seuil fixé par l'arrêté préfectoral),
- bail d'1 an consenti temporairement en attendant d'installer un descendant.

Néanmoins, le bail rural peut être conclu pour une durée supérieure à 9 ans. Il s'agit par exemple du bail rural à long terme : bail de 18 ans et plus, bail d'une durée minimale de 25 ans, bail de carrière d'une durée minimale de 25 ans conclu jusqu'à l'âge de la retraite.

Le preneur à bail qui, par son travail ou par ses investissements, apporte des améliorations au bien loué, a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité due par le bailleur. L'amélioration se définit comme une réparation nécessaire à la conservation du fonds. Elle est déterminée grâce à l'état des lieux qui a été réalisé lors de l'entrée en jouissance des biens immobiliers par le preneur. L'évaluation de l'indemnité est variable. Concernant par exemple les plantations, l'indemnité est égale à l'ensemble des dépenses, évaluées à la date de l'expiration du bail et dont il faut soustraire un amortissement (dépréciation irréversible du fait de l'usure ou de l'obsolescence). En revanche, si le bien a été dégradé, notamment faute d'entretien, le bailleur a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité égale au montant du préjudice subi.

- **Prix des terres en Dordogne**

Terres et prés, situation locative libre, moyenne 2014-2015-2016 : 4600€ l'hectare

Vignes en appellation d'origine protégée (AOP), 2016 : 10300€ l'hectare

- **Indice du fermage**

109,59 €, validité : du 01/10/2016 au 31/09/2017

- **Autorisation d'exploiter**

Il s'agit d'une autorisation administrative nécessaire à l'exploitation d'une terre qui se libère, sous certaines conditions qui sont précisées dans chaque Schéma Directeur Départemental des Structures (S.D.D.S).

Dans quels cas faut-il demander cette autorisation ?

Les seuils décrits ci-dessous sont basés sur l'Unité de Référence (U.R.) établie dans chaque département par le SDDS, en Dordogne, l'Unité de Référence est fixée à 60 hectares. Un questionnaire existe afin de savoir si l'autorisation d'exploiter doit être demandée.

L'autorisation d'exploiter doit être obligatoirement demandée :

- Si vous êtes amené à exploiter une surface agricole supérieure à 1,5 UR.
- Si votre installation/agrandissement a pour conséquence de supprimer une exploitation dont la superficie excède 1 UR
- Si votre installation/agrandissement a pour conséquence de démanteler une exploitation en ramenant sa superficie en deçà d'1/3 d'UR
- Si votre installation/agrandissement a pour conséquence de priver une exploitation d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement
- Si vous n'avez pas la capacité agricole et ce quelles que soient les surfaces, les installations, agrandissements....
- Si la surface que vous souhaitez exploiter est située à plus d'une certaine distance de votre siège d'exploitation (10 km en Dordogne)
- Selon d'autres règles établies dans le S.D.D.S de chaque département (âge, pluriactivité...)

Dans le doute, il est préférable de demander l'autorisation d'exploiter, le questionnaire étant déclaratif il n'y a pas de preuve contrairement à la demande d'autorisation d'exploiter.

Quand faut-il demander l'autorisation d'exploiter ?

- En parallèle à la signature d'une Promesse d'Achat, si vous achetez un terrain et qu'au moment de créer votre entreprise agricole la DDTM vous refuse l'autorisation d'exploiter vous ne pourrez pas vous installer. Il est possible de mettre une clause suspensive dans la promesse d'achat précisant que si l'autorisation d'exploiter est refusé vous n'achèterez pas la parcelle concernée (comme on le ferait avec un permis de construire pour l'achat d'un terrain constructible).
- Avant la réalisation des baux ou la signature des actes d'acquisition de la parcelle ou de l'exploitation concernée, car si l'autorisation est refusée le bail devient caduque et vous ne pourrez pas vous installer.

Comment demander une autorisation d'exploiter ?

Pour effectuer sa demande d'autorisation préalable d'exploiter, le futur exploitant ou la société doit : soit suivre la téléprocédure LOGICS, soit remplir le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter et l'adresser avec toutes les annexes nécessaires (4 annexes et, le cas échéant, le courrier d'information au propriétaire à la Direction Départementale des Territoires du lieu de situation du foncier. L'autorisation d'exploiter est délivrée par le préfet de région.

Travaux : quelles démarches entreprendre (permis de construire ou déclaration préalable...) ?

Les travaux qui ne nécessitent pas d'autorisation :

- une construction dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 5 m² (un petit abri de jardin par exemple) ;
- un châssis ou une serre dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m.
- etc...

Les travaux qui nécessitent une déclaration préalable en mairie :

- la création d'une superficie de plus de 5 mètres carrés mais inférieure ou égale à 20 mètres carrés, dont la hauteur ne dépasse pas 12 mètres (par exemple : un abri de jardin) ;
- les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres ;
- les murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres ;
- l'installation d'une clôture dans une zone protégée ;
- le changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux. Le changement de destination consiste à faire passer un bâtiment d'une des neuf destinations (utilisation) suivantes à une autre : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière et entrepôt.
- etc...

Les travaux qui nécessitent un permis de construire :

- construction d'une extension de plus de 20m²
- le changement de destination s'accompagnant de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, ce qui est très fréquent.
-

Rôle de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)

La Safer a trois grandes missions :

- dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes ;
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles ;
- accompagner le développement de l'économie locale.

La SAFER est « vendeur professionnel » et est donc responsable juridiquement s'il y a un problème (chais non conforme, vice caché...).

La préemption : La loi donne aux Safer la possibilité de disposer d'un droit de préemption, afin de leur permettre de mener une action cohérente dans le cadre de leurs missions. Elles sont systématiquement informées des projets de vente par les notaires et peuvent acheter à la place de l'acquéreur initial. But : revendre à un autre acquéreur dont le projet répond mieux aux enjeux d'aménagement locaux. En France en 2012, les préemptions représentent 14% du nombre, 8% de la surface et 5% de la valeur de l'ensemble des acquisitions réalisées par les Safer.

Mise en concurrence : en cas de concurrence sur une propriété, le conseil d'administration de la Safer régionale choisit la personne à qui la propriété sera attribuée, après avis du comité technique et accord des représentants des ministères de l'Agriculture et des Finances. Le comité technique est une commission consultative qui donne un avis sur les projets présentés, au regard des trois grandes

missions des Safer, de l'intégration du projet dans le tissu local, de sa conformité avec la politique locale, de la compétence du candidat et de la solidité technique et financière de son projet.

Le comité technique est composé notamment de représentants :

- d'organisations agricoles : chambres d'agriculture, banques et assurances mutuelles agricoles, syndicats agricoles représentatifs,
- des Collectivités territoriales : le Conseil général, les Communes, Communautés de communes et association de Maires,
- de l'État : le directeur départemental de l'Agriculture et le service des Domaines.

La Safer propose différentes prestations et services :

- Annonces sur le site : propriétés-rurales.com
- Portage foncier : L'outil de portage foncier permet un différé de trésorerie et s'adresse aux HCF. Le porteur de projet paie un loyer de location-vente et l'achat se fera au bout de 5 ans. Cela permet de réduire les investissements de départ.
- CMD : La Safer propose des conventions de mise à disposition (CMD), contrat temporaire de 1 à 6 ans (moins qu'un bail rural), renouvelable 1 fois, indexé au fermage. C'est un outil pouvant conforter une installation et pour prévoir un achat de terres plus tard mais un porteur de projet ne peut s'installer juste avec des CMD.
- Expertise foncière de la propriété trouvée et négociation des conditions de transmission, du prix, pour acheter la propriété à sa juste valeur
- Si la propriété est de dimension insuffisante, la Safer peut rechercher des compléments de terres en propriété ou en location

Avoir le statut Jeune Agriculteur, des avantages :

- FIFIAA : Le FIFAA est un fond spécial pour les jeunes agriculteurs en Aquitaine : le paiement des frais de notaire est plafonné à 3 000 € pour encourager l'installation.
- La priorité lors de mise en concurrence par rapport à un autre acheteur, cependant il faudra un dossier-projet

Formation

Espace test : Pays'en Graine

Le test d'activité consiste à se tester soi-même et tester son projet de création d'activité agricole, dans un cadre juridique et matériel limitant la prise de risques, sur un lieu donné et pour un temps défini, tout en étant accompagné par un réseau professionnel d'agriculteurs et d'associations. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » du porteur de projet sous couvert d'une structure qui l'héberge juridiquement et administrativement.

L'Espace-Test Agricole désigne une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne - fonction « couveuse » ;
- de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) - fonction « pépinière » ;
- d'un dispositif d'accompagnement et de suivi - fonction « accompagnement ».

Le réseau d'espaces-test périgourdin est géré par l'association Pays'en Graine, en partenariat avec la Maison des Paysans et Agrobio Périgord et BGE Altitude 24 (couveuse). L'hébergement fiscal et juridique de l'activité est assuré par la couveuse BGE Altitude 24 grâce à un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). Ce contrat est de 12 mois, renouvelable 2 fois, et permet de conserver les revenus sociaux. Un accompagnement technique est proposé (productions végétales, animales), économique (comptabilité-gestion, gestion clientèle, investissements...), réglementaire, commercial (débouchés) et humain (organisation du travail, projet de vie/professionnel).

Il est possible de se tester chez un paysan, sur le foncier d'un particulier ou sur son propre terrain. Suite au test, il est possible de s'installer ou de choisir de se réorienter. L'accompagnement pourra alors être poursuivi par les partenaires de Pays'en Graine : la Maison des Paysans (montage du projet...) et Agrobio Périgord.

BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole)

Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) prépare à l'installation en agriculture. C'est une formation diplômante qui permet l'installation avec demande de DJA.

- Dispensé par le CFPPA de Coulounieix Chamiers
- Cette formation s'adresse à des personnes souhaitant exercer des activités agricoles en tant que chef d'exploitation. Elle s'adresse à des personnes engagées dans un parcours agricole.
- Le BPREA permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole nécessaire à l'installation avec DJA. (diplôme de niveau IV)
- Apports théoriques en salles, Intervenants extérieurs, visites d'exploitations, Stages individuels en entreprise, Autoformation, formation en face à face, formation en situation professionnelle

- Périodes d'entrée :
 - Septembre : parcours complet et modulaire
 - Février : Uniquement pour des parcours modulaires
- Durée : de 150 heures à 1200 heures (920 h en centre et 280 h en entreprise)
- Pour la formation ouverte et à distance : 20% en autoformation et 25% en pratique professionnelle et 55% en centre (Individualisation du parcours suite à un entretien et éventuellement tests de positionnement)
- Rythme : 35 heures/semaine en centre et en entreprise

Formations Maison des Paysans

- *De l'idée au projet* : 8 jours 4x 2 jours, sur des fermes (visites de ferme), 2 jours séparés par 15 jours 3 semaines. Formation à l'émergence de projet, découverte des acteurs et du parcours à l'installation : Parcours DJA ou non, foncier, revenu disponible, comment calculer une marge brute, comptabilité (choix de gestion), statuts, financement. Intervenants paysans et structures. Objectif : rendre à l'aise le porteur de projet sur la présentation de leur projet, professionnaliser le projet
- *Créer, faire vivre et dissoudre sa société (GAEC, EARL...)* : mail 2 jours. Eléments constitutifs des sociétés, modalités de constitution et de fonctionnement, Règles particulières des sociétés en agriculture, Les différentes évolutions possibles des sociétés, Le traitement fiscal et social des sociétés agricoles. Intervenant : Francis Varennes, juriste-fiscaliste.
- *Travailler en couple* : 1 journée. Pour les agriculteurs et agricultrices vivant en couple et souhaitant développer leurs capacités à mieux travailler ensemble. Communication au sein du couple, place et reconnaissance de chacun, répartition du travail et des responsabilités, prise de décision, équilibre vie professionnelle/vie personnelle. Intervenant : Dominique Lataste, psychosociologue.
- *S'associer* : 1 jour. Venue sur une ferme de l'intervenant (Dominique Lataste, psychosociologue), travail sur la problématique de la ferme.
- *Chiffrer son projet* : 2 jours. Expliquer le document de l'étude prévisionnelle économique (montant des investissements à prévoir). Travail sur les choix de gestion, les différentes possibilités de financement, parler de la DJA (engagement, papier à fournir) et parler de ce qui est attendu par les banques + éléments du chiffrage du projet + amortissement, marge brute... Objectif : travailler sur sa propre étude économique.

Formations Agrobio Périgord

2 dispositifs de formation :

- *CPPAB* : certificat de pratique professionnelle en AB, 400 heures. Acquisition de pratiques et validation du projet. Accueil par une ou deux fermes.
- *Maitrise des pratiques en AB*. (MDPAB), 1820h donc 1 an. Une partie de cours (203h), et une grosse partie pratique (1617h). Une partie possible chez soi avec paysan référent qui se déplace chez soi. Sur dossier. Le projet doit déjà être mûri et réfléchi.

Ainsi que des formations VIVEA (beaucoup en maraîchage) et un réseau fermes de démonstration : 17 fermes, dont 6 maraîchers au total. Accueil public, visites collectives (à partir de 5 personnes) sur une ½ journée (2 à 3h), réponses à questions larges (technique, chiffres, commercialisation...)

Statut juridique, fiscal, social

S'associer, intérêt de travailler à plusieurs

L'installation en collectif peut se réaliser de différentes manières : installation en entreprise individuelle en couple (avec 1 personne en conjoint collaborateur) ou installation en société.

S'installer à plusieurs a de nombreux avantages : partage et mutualisation de matériel, soutien moral et physique, cela permet aussi de pouvoir partir en vacances et quelqu'un qui s'occupe de la ferme, etc... Cependant cela nécessite une bonne entente entre les associés ou dans le couple et des bases solides à définir et respecter : communication, partage, entraide...

Les avantages d'une structure sociétaire :

- possibilité de dissocier les patrimoines " privé " et " professionnel "
- transmission plus facile à organiser
- meilleure optimisation des prélèvements sociaux et fiscaux
- maîtrise des risques accentuée
- possibilité de choisir un statut social adapté aux associés
- possibilité de rémunérer les capitaux propres et les mises à disposition du foncier

Statut juridique :

Il faut savoir que le statut d'auto-entrepreneur n'est pas autorisé pour les personnes qui exercent une activité agricole.

Exploitation individuelle

Entreprise individuelle	Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)
Pas de capital minimum, déclaration au CFE Si vous choisissez ce statut, vous êtes responsable des dettes de votre entreprise sur l'ensemble de votre patrimoine (personnel et professionnel).	Ce statut vous garantit la séparation de votre patrimoine personnel et professionnel, quelle que soit l'activité exercée.

L'entreprise individuelle permet aussi d'accorder un statut social aux membres de votre famille qui participent aux travaux de l'exploitation :

- le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole.
- la qualité d'aide familial ou d'associé d'exploitation (possible par rapport à un chef d'exploitation individuel ou à un membre de GAEC).

Comparatif des sociétés

30% des exploitations agricoles en France sont sous forme sociétaire. Parmi les 150.000 exploitations sous forme sociétaire en 2010, 54 % étaient en EARL, 21 % en GAEC et 25 % sous une autre forme sociétaire. Les installations en sociétés agricole sont en constante progression (Agreste, 2014). Vous trouverez ci-après quelques caractéristiques qui différencient les 3 types de sociétés agricoles les plus connus en agriculture: le GAEC, l'EARL, la SCEA.

<i>Sociétés agricoles, de forme civile</i>	GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)	2 à 10 associés, tous doivent être exploitants Capital social minimum: 1 500 € La responsabilité juridique est limitée à deux fois le capital social Deux conjoints peuvent désormais être les seuls membres d'un GAEC
	EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée)	2 à 10 associés, des associés non exploitants sont admis (ex : conjoint) Capital social minimum : 7 500 € La responsabilité juridique est limitée au capital social
	SCEA (Société civile d'exploitation agricole)	2 associés minimum, possibilité d'être associé non exploitant (ex : conjoint) Il n'y a pas de limite minimale ou maximale en capital La responsabilité des associés est solidaire et indéfinie
<i>Sociétés de forme commerciale</i>	SARL (Société à responsabilité limitée)	Non spécifique à l'agriculture. Elles ont pour objet une activité de commerce (achat revente, services...). Les sociétés coopératives peuvent se livrer à des activités de commerce.
	EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)	
	SA (Société anonyme)	
	SAS (Société par actions simplifiées)	
	SNC (Société en nom collectif)	
<i>Société foncière</i>	GFA (Groupement foncier agricole)	Minimum 2 associés, permet de conserver le patrimoine foncier en dehors de l'exploitation proprement dite

Le GAEC et l'EARL sont réservés aux exploitants agricoles. L'EARL offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne, ce qui permet de dissocier les biens professionnels et privés (EURL). Le GAEC offre quant à lui une transparence juridique, sociale et fiscale, c'est-à-dire qu'il permet aux associés d'être traités comme des chefs d'exploitation individuels.

Le fonctionnement d'une société civile est plus souple que celui d'une société commerciale. En effet, des statuts doivent être rédigés, dans lesquels les associés de société civile ont la faculté d'organiser plus librement leur mode de fonctionnement.

Pour toutes ces sociétés, il est indispensable d'être bien conseillé. Il s'agit de choisir la forme de société la mieux adaptée en tenant compte de la spécificité de l'activité agricole.

Statut social : Affiliation MSA

Statut social MSA	Suivi parcellaire	Cotisant solidaire	Chef d'exploitation
Activité minimale d'assujettissement	< ¼ SMA	> ¼ SMA et < SMA Ou > 150h et < 1200 heures Ou < 800 SMIC	≥ SMA Ou > 1200 heures Ou > 800 SMIC
Cotisations et protection sociale	Permet de vendre sa production, avoir un n° de SIRET Pas de cotisation à verser à la MSA	Par ce statut, vous êtes redevable de la cotisation de solidarité, des contributions de formation professionnelle (VIVEA...), de la CGS/CRDS, et le cas échéant de la cotisation ATEXA (accidents du travail et de maladies professionnelles)	Si vous remplissez ces conditions, vous êtes affilié au régime des non salariés agricoles : en assurance maladie maternité invalidité, (AMEXA), en assurance vieillesse de base et complémentaire, en accident du travail, en prestations familiales, en formation professionnelle.

Présentation AMA

L'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA) : **vous serez automatiquement affilié au régime de protection sociale des non-salariés agricoles, en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, lorsque l'importance de votre activité agricole atteint un critère de l'AMA.**

L'AMA englobe 3 critères :

- La surface minimale d'assujettissement (SMA) : La superficie mise en valeur doit avoir une importance au moins égale à une SMA de votre département.
- Le temps de travail consacré à l'activité agricole, lorsque la surface agricole ne peut pas être prise pour référence. Il doit être au minimum de 1200 heures de travail par an.
- Les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités seront pris en compte pour les affilier en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors que ces revenus sont supérieurs ou égaux à 800 Smic.

Si l'importance de votre activité agricole, évaluée sur la base des trois critères de l'AMA, ne permet pas votre affiliation en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, vous pouvez être redevable d'une cotisation de solidarité.

Surface minimale d'assujettissement (SMA) (définie par le SDDS)

SMA = 10 ha en Dordogne (polyculture-élevage)

Des coefficients d'équivalence pour chaque type de culture végétale ou élevage hors-sol sont indiqués dans le Schéma directeur départemental des structures agricoles.

Exemples :

Petits fruits rouges : SMA = 1,5ha, Abeilles : SMA = 200 ruches, Cultures maraichères de plein champ : SMA = 1 ha

La SMA et le temps de travail en prolongement de l'acte de production (conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles et les activités d'agro-tourisme) peuvent se compléter si la SMA n'est pas atteinte seul ou si le temps de travail n'est pas de 1200 heures.

AMA = 1 SMA = 1200 heures

Si vous avez 0,5ha de cultures maraîchères de plein champ (1/2 SMA) et que vous passez 600heures en temps de travail en prolongement de l'acte de production (1/2 SMA), vous atteignez 1 SMA et serez assujetti en tant que chef d'exploitation à la MSA.

Statut fiscal :

- Pour les bénéficiaires agricoles : 3 régimes fiscaux

Régime d'imposition	Micro-BA	Réel simplifié	Réel
Type de structures juridiques concernées	Exploitation individuelle ou sociétés : uniquement GAEC et EARL unipersonnelle	Exploitation individuelle ou sociétés	Exploitation individuelle ou sociétés
Chiffres d'affaires limites	Uniquement si < 82800 HT de recettes (moyenne des 3 années civiles antérieures) Si GAEC : multiplication du seuil par le nombre d'associés	Possible si recettes < 82 800 € HT Obligatoire si recettes > 82800 € (moyenne des 3 années civiles antérieures)	Possible si recettes < 82 800 € HT Obligatoire si recettes > 352 000€ (moyenne des 3 années civiles antérieures)
Comptabilité	Basée sur le livre de recettes et livre de dépenses	Tenue d'une comptabilité complète en partie double Comptabilité fiscale : compte de résultat, bilan,...	
Bases de calcul pour l'impôt sur les revenus et cotisations sociales	Abattement forfaitaire et unique de 87 % Résultat fiscal : 13% des recettes brutes déclarées	Résultat réel bénéficiaire ou déficitaire Prise en compte des produits et des charges	

Si DJA : la comptabilité doit être agréé par un centre de gestion agréé, expert-comptable agréé ou AFOCG. Tenue d'une comptabilité de gestion : mesure la rentabilité et la situation financière.


TVA

Les activités relevant des BA relèvent de la TVA agricole. Les exploitants qui ne sont pas imposés à la TVA peuvent demander un remboursement forfaitaire de TVA jusqu'à 46 000 € de recettes agricoles. Les exploitants imposés obligatoirement ou sur option à la TVA relève du RSA : régime simplifié agricole de TVA.

Pour faire le choix d'assujettissement à la TVA (choix possible quand les recettes sont inférieures à 46000€), il faut comparer :

- la TVA sur les investissements
- la TVA sur achats courants // TVA sur les ventes (taux de TVA)
- savoir si les clients sont assujettis ou non à la TVA (5,5%)?

TVA : engagement 3 ans, renouvellement pour 5 ans. Comptabilité de trésorerie obligatoire si assujettissement TVA.

	Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage Spécialité : Horticulture Spécialisation / option : Gestion Durable des Territoires Ruraux Enseignant référent : Nathalie Corade	
Auteur(s) : Laurie Robert-Deschamps Date de naissance : 05/09/1994		Organisme d'accueil : Maison des Paysans Dordogne
Nb pages : 55	Annexe(s) : 5	Adresse : Salle n°7, Centre Jules Ferry 24100 Bergerac
Année de soutenance : 2017		Maître de stage : Domiane Baillon
Titre français : Comment se positionne la Maison des Paysans Dordogne dans le parcours à l'installation ?		
Titre anglais : How does the Maison des Paysans position herself on the farm setting up path ?		
<p>Résumé :</p> <p>La Maison des Paysans, comme d'autres structures d'accompagnement à l'installation en Dordogne, accompagne de plus en plus de porteurs de projet. Le paysage des acteurs étant devenu peu lisible, la question qui se pose est : Comment se positionne la Maison des Paysans dans le parcours à l'installation ? Afin d'y répondre, deux types d'enquêtes ont été menées : auprès d'organismes en lien avec l'installation et de nouveaux installés. Les nouveaux installés interrogés, majoritairement bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur, ont été répartis en trois classes : installation classique, installation « néo-paysan », micro-installation. Les personnes des deux dernières catégories ont un besoin d'accès au foncier, à la formation et d'insertion dans le territoire que n'ont pas les premiers. La majorité de l'échantillon est satisfaite de l'accompagnement dont elle a bénéficié, bien que le parcours à l'installation soit long et complexe. La Maison des Paysans, de par ses spécificités, permet de répondre aux besoins des néo-paysans notamment : le porteur de projet est acteur de son installation, l'accompagnement, complet et global, est possible tout au long du parcours à l'installation.</p>		
<p>Abstract:</p> <p>The Maison des Paysans, like other farm setting up accompanying structures in Dordogne, accompanies more and more project holder. The actors landscape became unreadable, the question that arises is: How does the Maison des Paysans position herself on the farm setting up path ? In order to answer this question, two types of surveys were carried out: from organizations linked to the installation and new ones installed. The newly installed interviewed, mostly beneficiaries of the Young Farmer Endowment, were divided into three classes: standard installation, "neo-peasant" installation and micro-installation. Those last two categories have a need for access to land, training and integration in the territory that have not the first one. The majority of the sample is satisfied with the support it has received, although the length of the farm setting up path is long and complex. The Maison des Paysans, because its specificities can meet the needs of new farmers : the project holder is an actor of his installation, the accompaniment, complete and global, is possible throughout the farm setting up path.</p>		
Mots-clés : installation agricole, accompagnement, porteur de projet, parcours à l'installation, positionnement, Maison des Paysans, Dordogne		
Key Words: farm setting up, accompanying, project holder, farm setting up path, positioning, Maison des Paysans, Dordogne		